

Proposé par Xavier Dupresne, secondé par Hector
Frischette

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas
Maire

J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier

-COPIE-

Service de la gestion des
documents et archives - VTR

Assemblée régulière des membres du conseil municipi-
pal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le deux
Février mil neuf cent quarante-deux, au lieu et
heure ordinaires des sessions, suivant les formalités
prescrites par la loi, et à laquelle sont présents:

M. Joseph Gélinas, Maire, et M. M. les conseillers
Xavier Giro Dupresne, Albert Girard et Auguste
Bellemare.

Proposé par Xavier Dupresne, secondé par Auguste
Bellemare que les comptes suivants soient payés:

Le Trésorier de la Province	\$ 96.75 ✓
Adélar Doucet	20.00 ✓
Albert Girard	13.50 ✓

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste
Bellemare que le secrétaire-trésorier de La
Corporation Municipale du comté de St-Maurice
soit autorisé à adjuger à La Corporation de la pa-
roisse des Trois-Rivières les immeubles situés dans
cette municipalité devant être vendus au mois
de Mars prochain, pour arriérés de taxes municipi-
pales et scolaires et sur lesquels il n'y aura
pas d'enchérisseurs.

Adopté

Proposé par Xavier Dupresne, secondé par
Albert Girard:

Sur le lot no P111 inscrit au rôle

d'évaluation au nom de Désiré Beland soit porté au nom de Arthur Jannin, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P95 inscrit au dit rôle au nom de Paul Boisvert soit porté au nom de Davone Gertrude Boisvert, la propriétaire actuelle;

Que le lot no. 322 inscrit au dit rôle au nom de Paul Larivière soit porté au nom de Roger Neault, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P307 inscrit au dit rôle au nom de Thomas Garceau soit porté au nom de Roméo Martel, le propriétaire actuel, et

Que les lots nos. 331 et P332 inscrits au dit rôle au nom de Thomas Garceau soient portés au nom des Doyens du Précieux Sang, les propriétaires actuels.

Adopté

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Albert Girard que M.M. René de Cotet, Farrow & Co, ~~et~~ comptables licenciés, de Trois Rivières, soient nommés pour faire la vérification des livres de cette corporation pour l'année 1941.

Adopté

Proposé par Xavier Dupresne, secondé par Albert Girard qu'une demande soit faite au Gouvernement Provincial en vue d'obtenir un octroi pour finir le gravelage dans le fronton du troisième

rang, et que copie de la présente résolution soit envoyée au Ministre de la Voirie et M. Polydore Beaulac, député du comté de St-Maurice.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellemare que les membres du conseil de cette corporation prient instamment le Ministre de la Voirie, section du drainage, de bien vouloir payer l'octroi qui a été accordé pour le cours d'eau Chamberland, vu que de nombreux travailleurs qui ont et qui sont pauvres et qui ont travaillé dans ce cours d'eau attendent anxieusement la rémunération de leur travail.

Adopté

+
 J.G.
 J.E.G.
 +
 soit faite
 J.G.
 J.E.G.

Proposé par Albert Girard, secondé par Xavier Du-
 presne qu'une remise de quatre piastres et quatre-
 vingt-dix (\$4.90) sur les taxes payées par M. Théodore
 Benoit, dont l'évaluation paraît avoir été ennoisiment
 augmentée de \$1400.00, et qui devra être réajustée
 à la révision du rôle d'évaluation au mois de
 Juin prochain.

Adopté.
 Le présent procès-verbal est lu et adopté.
 Joseph Yelinas
 Maire
 J. E. Guillet
 Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil
 municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue
 le deux Mars mil neuf cent quarante-deux, aux lieu
 et heure ordinaires des sessions, suivant les formali-
 tés prescrites par la loi, et à laquelle sont présents:
 M. Joseph Yelinas, Maire, et M.M. les conseillers
 Hector Frichette, Xavier Dupresne, Albert Girard
 et Auguste Bellemare.

Proposé par Albert Girard, secondé par Hector
 Frichette que les comptes suivants soient payés.

Le Trésorier de la Province	✓	\$ 263.04
Napoléon Alarie	✓	10.00
Fucien Comeau	✓	5.00
Adélard Doucet	✓	12.00

Adopté.
 Proposé par Auguste Bellemare, secondé
 par Xavier Dupresne qu'une somme de Dix
 piastres soit payée en acompte à M. Albert
 Galbert sur le montant qui lui sera dû le 1^{er} Mai

prochain pour l'entretien durant l'hiver du
cordon du 3^{ème} rang.

Adopté

Le conseiller Albert Girard donne avis de mo-
tion qu'il proposera, à la prochaine assemblée,
l'adoption d'un règlement aux fins d'amender
le procès-verbal dressé par J. K. Lamy, le 30 Août
1924, homologué par le conseil le 6 Octobre 1924,
relativement aux dimensions à donner au cours
d'eau de charge des 3^{ème} et 4^{ème} range régi par
ce procès-verbal.

Adopté

Proposé par Hector Fréchette, secondé par Xavier
Duprasne qu'une somme de trois cent soixante-
huit piastres soit payée à M. Théodore Chamber-
land, en anticipation de l'octroi de ce montant
qui a été accordé par le Gouvernement pour tra-
vaux faits dans le cours de la décharge des 3^{ème}
et 4^{ème} range, le dit octroi devant être retenu
par la Corporation dès qu'il sera payé.

Adopté

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par
Albert Girard;

Que le lot no. P235 inscrit au
rôle d'évaluation au nom de Ferdinand Veillet
soit porté au nom de Ernest Biron, le proprié-
taire actuel, et

Que le lot no. 349 inscrit au dit rôle au
nom de Cyrille Rouette soit porté au nom de Antonio
Benoit, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Xavier
Duprasne que M. Marcel Bourassa, l'entrepre-
neur de la route du Calvaire, soit notifié d'avoir
à ouvrir la dite route après chaque tempête,
suivant la loi, de tracer ses limites et les
baliser, sinon le conseil verra à faire faire
les dits travaux à ses frais aux frais de l'en-
trepreneur.

Adopté

Le Conseil

donne avis de Motion qu'il demandera
à la prochaine assemblée du conseil.
l'adoption d'un règlement, interdisant
dans la future, la construction de
salle de danse ^{ou tout bâtiment d'appartenance en}
salle de danse publique de danse,
et cependant à tout possesseur d'un
débit public, comme restaurant, etc
de permettre de danser dans leur
établissement - ~~soit~~ ^{soit} avec
permet

Proposé par Hector Frichette, secondé par Xavier Dupresne que Messieurs Alexandre Poulet, Théobald Pratte et Freddy Milot soient nommés inspecteurs de mauvaises herbes et inspecteurs pour la destruction de la pyrale du maïs.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellemare qu'une somme de Cinq piastres soit accordée au Cercle des Fermières de Ste-Marquise, pour l'aider à la tenue de son exposition des travaux domestiques.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinar

Maire

J. F. Guillet

Secrétaire Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le sept Avril mil neuf cent quarante-deux, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gelinar, Maire, et MM. les conseillers Xavier Dupresne, Albert Girard, Lucien Cormeau et Auguste Bellemare et Hector Frichette.

Proposé par Xavier Dupresne, secondé par Hector Frichette que les comptes suivants soient payés:

Edmond Proulx	✓	\$46.75
Adilard Doucet		14.00

Albert Girard	✓	\$12.00
Revue de Cotuit, Ferrone Cie	✓	75.00
La Corporation Municipale du Comté de St-Maurice	✓	376.90

Adopté

Proposé par Hector Tréchette, secondé par Albert Girard qu'une somme de Dix piastres soit payée en acompte à M. Albert Jalbert sur le montant qui lui sera dû le 1^{er} Mai prochain pour l'entretien durant l'hiver du cordon du 3^{ème} rang.

Adopté

Règlement

Attendu que avis de motion a été donné à la session précédente par le conseiller Albert Girard aux fins de l'adoption du présent règlement;

En conséquence, il est proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Belle-mare:

Que le procès-verbal dressé par F. W. Lamy, le 30 Août 1924, homologué par le Conseil le 6 Octobre 1924, concernant le cours d'eau Déchargé des 3^{ème} et 4^{ème} rangs soit amendé comme suit:

Que la partie basse du dit cours d'eau, ayant une superficie de trente-cinq arpents, et partant du terrain de Donat Côté et aboutissant au même terrain du dit Donat Côté, aura quatre pieds de largeur au fond sur une profondeur de quatre à six pieds et le talus de un pied pour un pied;

Que la partie haute du dit cours d'eau, ayant une superficie de vingt arpents, et partant du terrain de Lucas Bolduc et aboutissant au terrain de Donat Côté, aura trois pieds de largeur au fond sur une profondeur de trois pieds et le talus de un pied pour un pied.

Adopté
Joseph Gelinas
Maire
J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Proposé par Albert Girard, secondé par Lucien Cormeau que cette corporation consent à vendre à Monsieur l'Abbé J. Antonio Magnan, le lot de terre connu et désigné comme faisant partie du lot Numéro Deux cent trente-sept (no P. 237) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, situé dans le deuxième rang, pour la prix de 200 dollars payable comptant, et que le Maire soit autorisé à signer le contrat de vente, qui sera pour et au nom de cette corporation, le dit contrat de vente devant être préparé à cette fin par le notaire J. F. Guillet

Adopté

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Hector Frichette:

Que le lot no. 260 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Eugène St-Germain soit porté au nom de Louis Petroff, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P. 318 inscrit au dit rôle au nom de Antonio Marchand soit porté au nom de Jeffrey Dupont, le propriétaire actuel;

Que les lots nos. P. 230, 303 et P. 321 inscrits au dit rôle respectivement aux noms de Demr Alfred Giroux, Emile Boufford et Lionel Babineau soient portés au nom de Ephrem Jumeau, le propriétaire actuel, et

Que le lot no. P. 237 inscrit au dit rôle au nom de Antonio Mailhot soit porté au nom de l'Abbé J. Antonio Magnan, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Xavier Duproué, secondé par

Albert Girard que le billet, au montant de \$ 536.49, plus l'intérêt à date, dû à La Banque Provinciale du Canada soit payé.

Adopté

Le secrétaire-trésorier donne communication du rapport de vérification fait par P. P. de Cobel, Ferrone Cie, pour l'année 1941, de Montant un surplus de \$ 585.53 des revenus sur les dépenses, et il est proposé par Lucien Comeau, secondé par Auguste Bellavance que ce rapport soit adopté.

Adopté

Proposé par Xavier Duprasne, secondé par Hector Frichette que la démission de M. Philippe Bolduc comme syndic dans le fossé entre ce dernier et Adilard Bourassa, demandée par sa lettre du 7 avril 1942 lors séance tenante, soit acceptée, et que le dit Adilard Bourassa soit nommé syndic en remplacement.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Xavier Duprasne que le conseiller Auguste Bellavance soit autorisé à faire faire le minage dans la vieille école de la Banlieue.

Adopté

Proposé par Hector Frichette, secondé par Lucien Comeau qu'une demande soit faite au ministère de la voirie, le priant de faire réparer le chemin Ste-Marguerite.

Adopté

Proposé par Xavier Duprasne, secondé par Albert Girard qu'une somme de quatre cents piastres soit demandée au ministère de la voirie, à même l'octroi qui a été accordé à cette fin par ce dernier, l'automne dernier, sur une base de 50% pour améliorer le chemin du petit village; et que copie de la présente résolution soit adressée à l'Honorable M. L. Duprasis, député du comté.

Adopté

que M. Elphège Guilbert soit nommé conducteur des travaux

J. G.
J. F. G.

Le présent procès verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas
Maire
J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée spéciale des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le vingt-deux Avril mil neuf cent quarante-deux, au lieu ordinaire des sessions, à huit heures du soir, à la demande du Maire, tel qu'appert à l'original de l'avis de convocation de la dite assemblée produit aux présentes, et qui a été signifié à tous les conseillers par le secrétaire-trésorier, en date du 16 avril courant, et notamment

suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents tous les membres du conseil, savoir: M. Joseph Gélinas, Maire, et M. M. les conseillers Aldige Doucet, Hector Frichette, Xavier Duprasne, Albert Girard, Lucien Co-meau et Auguste Bellmar.

Considérant que par son discours du 7 avril 1942, par le Plébiscite, le premier ministre du Canada, l'Honorable Mackenzie King, a affirmé ceci: "L'engagement dont le gouvernement actuel demande d'être libéré ne se rattache pas à un programme politique ordinaire. L'engagement, ainsi pris, porte formelle-

ment sur la conduite de la guerre actuelle. Et le gouvernement et l'opposition ont pris cet engagement avant comme après l'ouverture des hostilités et aucun parti politique ne s'y est opposé alors. C'est à la lumière de cet engagement que la Chambre actuelle des Communes a été élue. Cet engagement, on le sait, était de ne pas recourir à la conscription, comme moyen de lever des hommes pour le service militaire outre-mer.

Considérant que par son discours du 7 avril 1942, sur le plébiscite, le premier ministre du Canada, l'Honorable Mackenzie King a affirmé ceci :

"Les agressions de l'ennemi se sont succédées avec tant de rapidité, dans tant de pays divers, que personne ne peut prédire sur quel terrain, la guerre va se propager l'an prochain, le mois prochain, ou la semaine prochaine. Le danger nous menace à l'est comme à l'ouest.

Y a-t-il personne assez aveugle pour croire que ces pays agresseurs n'ont pas déjà jeté des regards de convoitise sur le vaste territoire et les immenses ressources du Dominion.

Les Canadiens étaient bien loin de s'imaginer qu'au cours du présent conflit, le Canada pourrait devenir l'enjeu le plus convoité de la guerre."

Considérant que par son discours du 7 avril 1942, sur le plébiscite, le premier ministre du Canada

l'Honorable Mackenzie King, a affirmé ceci:

"A cause de l'immensité de notre territoire, de la richesse de nos ressources et du petit nombre de ses habitants, notre pays risque d'avoir un plus grand besoin de l'assistance d'autrui que toute autre nation de l'univers."

Considérant que le Canada ne saurait sous les circonstances, dépasser l'effort militaire déjà fait volontairement, sans mettre en péril sa propre sécurité, prie qu'il seait d'une plus grande partie de sa jeunesse, ses meilleurs combattants.

Considérant que le Gouvernement actuel, par sa loi de mobilisation pour service au pays, à tous les pouvoirs nécessaires pour lever tous les hommes requis à la défense du pays, et que le plébiscite n'a pour unique objet, que de permettre, au gouvernement d'imposer la conscription pour augmenter l'envoi de troupes outre-mer;

Considérant qu'il ne s'agit pas d'un vote de non confiance envers le premier ministre du Canada, l'Honorable Mackenzie King, mais une indication du peuple sur ce qu'il doit faire, ainsi qu'il l'a déclaré lui-même aux Communes, dans son discours rapporté dans le journal des Débats, édition française, page 946, le 25 février 1942:

"Afin qu'il n'y ait

aucun malentendu possible, je tiens à ajouter ceci : Un vote écrasant en faveur du gouvernement ne constituera pas un vote de confiance dans un régime particulier pour la poursuite de la guerre, mais une indication que le peuple accorde à tout gouvernement les pleins pouvoirs qu'il juge indispensables à toute administration dans les conditions actuelles."

Considérant qu'il importe de répondre à la demande d'indication de l'honorable Mackenzie King, et pour les raisons ci-dessus mentionnées, cette indication doit être "Non" au plébiscite.

Considérant qu'il s'ensuit qu'un "Non" au plébiscite, c'est affecter le premier ministre du Canada, l'honorable Mackenzie King, dans les engagements pris :

Il est unanimement résolu par le Conseil de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières :

1° De s'opposer à toute conscription pour service outre-mer.

2° De recommander un "Non" au plébiscite, soit une croix (x) en regard du mot "Non" sur le bulletin de vote au plébiscite, et d'inviter la population à aller voter le 27 avril 1942, en ce sens.

3° De donner à la présente résolution le plus de publicité possible pour renseigner le public, soit en lisant la résolution à la porte de l'église, le dimanche, soit en distribuant des copies, soit en l'annonçant dans les publications ou journaux

de la paroisse ou localité, soit en l'affichant ou autrement.

4^o D'adresser copie de cette résolution dûment signée au premier ministre du Canada, au premier ministre de la province de Québec, aux députés provincial et fédéral de votre comté.

Adopté

Le procès-verbal de la présente assemblée est lu et adopté.

Joseph Gagnier
Président

J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Je, Raoul Boudreau, ayant été nommé surveillant pour faire observer le règlement adopté le 13^e juillet 1940 relativement à l'édification à donner aux édifices, qui doivent être construits sur le chemin des Forges et dans les 2^eme et 3^eme rangs, etc. jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Raoul Boudreau

Assesmenté devant moi
à Trois-Rivières, ce 28

Avril 1942;

J. F. Guillet, N.P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le quatre Mai mil neuf cent quarante-deux, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gilinas, Maire, et M.M. les conseillers Hector Fréchette, Albert Girard et Auguste Bellavance et Xavier Duprasme.

Proposé par Hector Fréchette, secondé par Albert Girard que les comptes suivants soient payés:

Louis Charrette	\$ 20.70	✓
Albert Girard	6.00	✓
Georges Emile Drouin	5.00	✓
Adélard Doucet	8.00	✓
Auguste Bellavance	21.87	✓
Corona Taxi Service	4.00	✓
J. E. Guillet	7.00	✓
Armand Beaudry	43.50	✓

Adopté

Proposé par Xavier Duprasme, secondé par Auguste Bellavance que l'entretien des routes d'hiver soit payé aux personnes suivantes:

Félix Raymond	\$ 50.00	✓
Rodolphe Janvier	100.00	✓
Albert Jalbert	70.00	✓
Noël Lavoisier	90.00	✓
Adélard Doucet	125.00	✓
Marcel Bourassa	100.00	✓
Charles Bolduc	25.00	✓

Adopté

Proposé par Hector Fréchette, secondé par Albert Girard que le lot no. P 237 inscrit au rôle d'évaluation au nom de La Corporation soit porté au nom de l'Abbi J. Antonio Magnan, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Xavier Duprasme que le procès-verbal dressé par Néphtalime Pratte, surintendant, en date du

3 novembre 1941, relativement aux cours d'eau Lapinière & Chamberland, soit homologué avec l'amendement suivant, savoir: que la superficie mentionnée en icelui soit réduite d'un tiers pour chacun des intéressés.

Adopté

Proposé par Auguste Bellinore, secondé par Hector Trichette que M. Albert Girard soit chargé de faire imprimer des affiches à l'effet de défendre à toute personne de jeter des vidanges sur la route à Drochon le long de la route à Donnon.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Xavier Duprasne qu'une somme de six cents francs soit demandée au ministère de la voirie, à même l'octroi qui a été accordé à cette fin par ce dernier, l'automne dernier, sur une base de 50% pour améliorer la route du Rochon; que M. Louis Charité soit nommé conducteur des travaux, et que copie de la présente résolution soit adressée à l'honorable M. L. Duplessis, député du comté.

Adopté

Proposé par Auguste Bellinore, secondé par Hector Trichette que M. Ferdinand Maess, inspecteur, soit autorisé à faire réparer les ponts sur le Cordon du 2^{ème} rang.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Xavier Duprasne que M. Adilard Doucet soit avisé de discontinuer de fournir du bois à Madame Joseph Bouchard.

Adopté

Proposé par Hector Trichette, secondé par Auguste Bellinore, que M. M. Albert Girard et Hector Trichette soient autorisés à prendre une opinion légale relativement au règlement adopté fixant la distance à quelle distance du chemin les bâtisses ou autres constructions doivent être élevées sur le chemin Ste Marguerite.

Adopté

X
Xavier
Duprasne
J.G.
J.L.G.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.
 Joseph Gélinas
 Maire
 J. F. Guillet
 Secrétaire - Trésorier

Assemblée des électeurs de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, tenue mercredi le treize Mai mil neuf cent quarante-deux, à dix heures de l'avant-midi, à la salle publique du rang Ste-Marguerite, sous la présidence de J. F. Guillet, secrétaire-trésorier et président d'élection ex officio, après avis public donné de la manière et dans les délais prescrits par la loi, pour recevoir et mettre en nomination les noms des personnes qui doivent être élus à la charge de conseillers de la dite municipalité.

Le bulletin de présentation de M. Auguste Bellemare, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Frank Robert, recteur, et M. Théo Lamy, cultivateur, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Auguste Bellemare comme conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Antonio Marchand, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Théo Lamy, cultivateur, et M. Frank Robert, recteur, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Antonio Marchand comme conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Adilard Doucet, fils, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M.M. Xavier Dufresne et Thais Lamy, tous deux cultivateurs et électeurs forcéntés de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Adilard Doucet, fils, comme conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

A midi, aucune autre nomination n'ayant été faite, je proclame M.M. Auguste Bellemare, Antonio Marchand et Adilard Doucet, fils, tous trois cultivateurs de la paroisse des Trois-Rivières, conseillers de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

J. E. Guillet
Président d'élection

Je soussigné, Auguste Bellemare, ayant été élu conseiller, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Auguste B. Bellemare

Assermenté devant moi à la paroisse des
Trois-Rivières, ce 13 Mai 1942.

J. E. Guillet, N.P.

Je soussigné, Adilard Doucet, ayant été élu conseiller, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Adilard Doucet

Assermenté devant moi à
Trois-Rivières, ce 29 Mai 1942.

J. E. Guillet, N.P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Paviers, tenue le premier Juin mil neuf cent quarante-deux, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et M. M. les conseillers Hector Trichette, Albert Girard et Lucien Cormeau.

On procède immédiatement à la révision du rôle d'évaluation, sur proposition de Hector Trichette, secondé par Albert Girard, avec les amendements suivants:

- ✓ Que les ~~lots~~ ~~nos~~ P 14 ~~ans~~ bâtisses appartenant à La Cie de Publication du Nouvelliste sur le lot no. P 17 soient réduites de \$ 3500.00;
- ✓ Que les lots nos. 85 et 86 appartenant à M. Médéric Pothier soient évalués à \$ 15.00 l'arpent;
- ✓ Que le lot no. P 62-63 appartenant au dit Médéric Pothier soit évalué à \$ 100.00
- ✓ Que l'évaluation du terrain de M. Arsène Côté sur le lot no. P 212 soit réduite de \$ 480.00.
- ✓ Que M. Lucien Dupont soit inscrit sur le rôle comme propriétaire d'une partie des lots nos. P 162 & 163 avec une superficie de $\frac{1}{8}$ d'arpent évalué à \$ 25.00 et les bâtisses évaluées à \$ 1000.00 et qu'une réduction d'autant soit faite sur le terrain et les bâtisses de M. Isaac Dupont sur les mêmes lots;
- ✓ Que les bâtisses de M. Théo Benoit sur le lot no. P 294 soient réduites de \$ 700.00 et que le terrain sur le lot no. P 283 soit réduit de \$ 135.00;
- ✓ Que l'évaluation des bâtisses de Mme Arsène Veillette soit réduite de \$ 400.00 sur le lot no. P 67 d'une superficie de 44 arpents;
- ✓ Que l'évaluation des bâtisses de M. Adolphe Doucet sur le lot no. P 219 soit réduite de \$ 500.00

l'évaluation
J. G.
J. E. G.

l'évaluation
J. G.
J. E. G.

Le conseiller Hector Fréchette quitte son siège.

✓ Que l'évaluation du terrain de M. Hector Fréchette soit réduite de \$615.00 sur le lot no. P 34. Le conseiller Hector Fréchette reprend son siège.

✓ Que l'évaluation du terrain de Jos. St. Pierre sur le lot no. P 17 de 3/4 d'arpent de superficie soit augmentée de \$100.00;

✓ Que l'évaluation de la bâtisse de M. Maurice Normand soit augmentée de \$800.00 sur le lot no. P 3;

✓ Que le lot no. P 129 inscrit au dit rôle au nom de Charles Edouard Drouin Arthur Drouin

soit porté au nom de Charles Edouard Drouin, avec la même évaluation de \$340.00, laissant les bâtisses au nom de Arthur Drouin, avec la même évaluation de \$800.00;

✓ Que la petite maison M. Joseph Bergeron soit portée sur le rôle comme propriétaire d'une partie du lot no. P 132, avec une évaluation de ~~\$60.00 pour~~ \$150.00 pour les 3 arpents de superficie et \$100.00 pour la maison, et que l'évaluation de M. Joseph Bergeron soit réduite d'autant sur son terrain et ses bâtisses;

✓ Que l'évaluation des bâtisses de M. Arthur Dupont soit réduite de \$500.00 sur le lot no. P. 131;

✓ Que le lot no. P 183 inscrit au rôle au nom de Succ. Germain Guignard soit retranché du rôle. Ce lot a été vendu à Mme R. H. Grant, qui l'a elle-même vendu par lots subdivisés aux divers propriétaires inscrits à cette révision du rôle.

✓ Qu'une évaluation additionnelle de \$50.00 soit ajoutée à Eugène St. Germain pour 2 lots non bâtis qu'il a achetés sur le no. P 183.

Que les personnes suivantes soient inscrites sur le rôle comme propriétaires d'une partie du lot no. P 183 comme suit:

Crila
J.G.
J.E.G.

	Superficie (arp.)	Evaluation
✓ Rooms		
✓ Léo Paillet	1/4	\$ 25.00
✓ Yvonne Desroberts	1/4	50.00
✓ Béatrice Desroberts	1 1/2	275.00
✓ Paul Paillet	1/4	50.00
✓ Anita & Annette Leroogue	1/4	25.00
✓ Evariste Provancher	1/4	50.00
✓ Albert Provancher	1/4	50.00
✓ Omer Lannier	3/4	75.00
✓ Auguste Comrau	1/2	100.00
✓ Lucien Gendreau	1/4	50.00
✓ Ormand Turgeon	1/4	50.00
✓ Edouard Dubé	1/4	50.00
✓ André Dubé	1/4	50.00

Adopté

Proposé par Lucien Comrau, secondé par Albert Girard que le lot no. P114 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Johannes Gordon soit porté au nom de Léo Chagnon, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Hector Frichette, secondé par Lucien Comrau que les comptes suivants soient payés:

La Revue Municipale	\$ 10.20	✓
Xavier Dupont	12.00	✓
Albert Girard	7.50	✓
Lucien Comrau	5.00	✓
Corona Taxi Garage	1.50	✓
J. L. Guillet	2.00	✓

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Hector Frichette que le secrétaire-trésorier soit chargé d'aviser M. Joseph Janvier, inspecteur, d'avoir à faire faire le fossé demandé par M. Ernest Boisvert, le long

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gehrias
Maire

J. L. Guillet, Sec. Trés.

Je, Antonio Marchand, ayant été élu conseiller, jure
que je remplirai les devoirs de cette charge, au mil-
lieu de mon jugement et de ma capacité. Ainsi
que Dieu me soit en aide.

Antonio Marchand

Assermenté devant moi à
Trois-Rivières, ce 12 Juin 1942.
J. E. Guillet, N.P.

ordinaires
J. E.
J. E. G.

Assemblée régulière des membres du conseil
municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le
six juillet mil neuf cent quarante-deux, au
lieu et heure des sessions, suivant les formalités
prescrites par la loi, et à laquelle sont présents:
M. Joseph Gilinas, Maire, et M. M. les conseillers
Antonio Marchand, Albert Girard et Auguste
Bellefleur et Hector Fréchette.

Proposé par Auguste Bellefleur, secondé
par Antonio Marchand que les comptes suivants
soient payés:

Le Trésorier de la Province	\$12.00	✓
La Corporation de la Municipale du Comté de St-Maurice	4.13	✓
Le Trésorier de la Province	147.78	✓
Ferdinand Masse	8.75	✓

Adopté
Proposé par Hector Fréchette, secondé par
Albert Girard:

Que le lot no. P12 inscrit au rôle
d'évaluation au nom de Jos. Dupresne soit porté
au nom de Emile Feller, le propriétaire actuel;
Que le lot no. P177 inscrit au dit rôle
au nom de Gabrielle Terreault soit porté au nom de

Désiré Béland, le propriétaire actuel.

Adopté

Il est proposé par M. Albert Girard appuyé par M. Auguste Bellemare, et adopté: -

Que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 3 juillet 1942 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Conrad Dupré surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que M. B. Pelland *ingénieur en drainage*, soit avisé de visiter le cours d'eau Dural et Peniston sous le plus bref délai possible, conformément à l'autorisation qui lui a été donnée à cette fin par l'Office de drainage.

Adopté

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Albert Girard que le bureau d'hygiène provincial soit avisé de faire enlever les vidanges, détritus et autres débris de nature quelconque se trouvant sur la propriété de M. Joseph St-Pierre, dans le rang de la Banlieue, portant le No. P 15 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinias
Président

J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le trois août mil neuf cent quarante-deux, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gilinas, Maire, et M.M. les conseillers Hector Frichette, Antonio Marchand, Adélard Doucet, Albert Girard, Lucien Comeau et Auguste Bellemare.

Proposé par Adélard Doucet, secondé par Antonio Marchand que le compte suivant soit payé:

Joseph Jamme ✓ \$46.00

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Hector Frichette que les deux chèques du Gouvernement Provincial, dont l'un au montant de \$50.00, et l'autre au montant de \$38.25, représentant l'octroi accordé pour l'entretien durant l'hiver du chemin Ste-Marguerite, soient remis à M. Xavier Dupont, l'inspecteur du dit chemin, pour être distribués parmi les intéressés.

Adopté.

Proposé par Lucien Comeau, secondé par Auguste Bellemare que le lot no. P143 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Dom. Geo. Henri Faperrière soit porté au nom de Domina Girard, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellemare que M. Roger Guilbert soit nommé inspecteur agraire en remplacement de M. Antonio Marchand, conseiller, dont la démission en cette qualité vient d'être acceptée.

Adopté.

Proposé par Lucien Comeau, secondé par Adélard Doucet que Me Lucien Comeau, Avocat, soit autorisé à prendre pour et au nom de cette corporation toutes les

procédures judiciaires requises pour contraindre M. Joseph St-Pierre à respecter les prescriptions du règlement adopté le 23 Avril 1940, concernant la construction des édifices dans le chemin ou l'arrondissement de la Bonté, et que les conseillers Auguste Bellemare, Antonio Marchand et M. Hervé Trahan, l'officier nommé pour faire observer les prescriptions du dit règlement soient autorisés à rencontrer M. le ~~avocat~~ Lucien Gagné, Avocat, à cette fin.

Adopté

Le conseiller Adélard Doucet donne avis de motion qu'il demandera à la prochaine assemblée que le procès-verbal des cours d'eau Dupont et Duval et Parvinton fait par M. Omer Sevassour, surintendant, le 26 Novembre 1940, soit homologué.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinias
Maire

J. F. Guillet
Secrétaire Trésorier

x
du conseil
J.G.
J.F.G.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le huit Septembre mil neuf cent quarante-deux, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Célinas, Maire, et M.M. les conseillers Antonio Marchand, Albert Girard et Auguste Bellomare

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que le compte suivant soit passé:

Le Trésorier de la Province ✓ \$ 436.45
Adopté

Proposé par Auguste Bellomare, secondé par Albert Girard:

Que le lot no. 236 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Louis Alma Pepin soit porté au nom de Edouard Raymond, le propriétaire actuel;
Que le lot no. P 17 inscrit au dit rôle au nom de C. O. Baptiste soit porté au nom de Georges Lambert, le propriétaire actuel

Que le lot no. P 46 inscrit au dit rôle au nom de Fernand Deshaies soit porté au nom de Wilfred Deshaies, le propriétaire actuel;

Que le lot no. P 183 inscrit au dit rôle au nom de Lucien Gauthier soit porté au nom de Alcide Mongrain, le propriétaire actuel;

Que les lots P 11 et 272 inscrits au dit rôle au nom de Maurice Beaudry soient portés au nom de Lucien Beaudry, le propriétaire actuel

Adopté
Proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand que la présente assemblée soit ajournée au mardi quinze septembre courant à huit heures du soir.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et

adopté.

Joseph Gélinas
Maire
J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières. Tenue le quinze septembre mil neuf cent quarante-deux, au lieu et heure ordinaires des sessions, conformément à la résolution d'ajournement adoptée à la dernière assemblée, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Antonio Marchand, Albert Girard, et Auguste Bellemare.

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellemare que Mr Lucien Comeau soit avisé de suspendre les deux actions qui ont été prises par cette corporation contre M. Jos. St. Pierre, jusqu'à et jusqu'après la prochaine assemblée -

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas
Maire
J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le cinq octobre mil neuf cent quarante-deux, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Giblinas, Maire, et MM. les conseillers Adélard Doucet, Hector Trichette, Antonio Marchand, Albert Girard, Lucien Compeau et Auguste Bellemare.

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que les imputations de propriétés suivantes soient autorisées aux noms des propriétaires actuels, savoir:

Que le lot P. 271 appartenant à Jean Lerouche soit porté au nom de Emmanuel Chauvette;

Que le lot P. 244 appartenant à Louis Petroff soit porté au nom de Dom Chs. Vitare;

Que le lot P. 262 appartenant à Lucien Poisson soit porté au nom de Adias LaLiberti;

Que les lots nos. 252 et 253 appartenant à Dom Antonio Chamberland soient portés au nom de Edgar St-Onge.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellemare que le taux de la taxe foncière pour l'année 1943 soit fixé à trente centimes dans le cent piastres et que l'intérêt sur les taxes de 1943 soit chargé au taux de cinq pour cent l'an, à compter du 1^{er} Février 1943.

Adopté

Proposé par Lucien Comrau, secondé par Hector Trichette que cette corporation consente à vendre à M. Rodolphe Doucet, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, le lot no. P 314 du cadastre officiel de la paroisse des Trois Rivières, pour le prix de deux piastres, payable comptant, et que le notaire J. E. Guillet soit chargé de préparer le contrat de vente à cette fin, et que le

Maire soit autorisé à signer le dit contrat de vente pour et au nom de cette corporation.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Adilard Doucet que le secrétaire-trésorier soit chargé d'écrire à M. Armand Dupuis, de la paroisse des Trois-Rivières, d'avoir à se conformer au règlement en vigueur qui dicte que toute construction dans le rang St. Marguerite doit être réglée à une distance de quarante pieds de et de la ligne du chemin, et qu'à défaut par lui de se conformer aux prescriptions du dit règlement, cette corporation prendra contre lui les procédures judiciaires requises pour l'y contraindre.

Adopté

Proposé par Adilard Doucet, secondé par Antonio Marchand que Me Lucien Cormeau, Avocat, soit modifié de faire payer les frais par M. Jos. St. Pierre sur les deux actions qui ont été prises contre ce dernier par cette corporation, et qu'à défaut par lui de s'y conformer, de continuer les procédures intentées à cette fin.

Adopté

Le présent procès verbal est lu et adopté.

Joseph Gélina
Maire

J. L. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le deux Novembre mil neuf cent quarante-deux, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les Conseillers Adé-
 lard Doucet, Hector Fréchette, Antonio Marchand, Albert Girard, Lucien Comrau et Auguste Bellemare.

Proposé par Hector Fréchette, secondé par Antonio Marchand que les routes d'hiver soient vendues comme suit:

Route du 1^{er} rang ou route du Chemin des Forges vendue à Louis Charrette pour \$100.00;

Route du 2^{ème} rang ou route du Rochon vendue à Félix Raymond pour \$39.00;

Route du 3^{ème} rang ou route à Duroon vendue à Jean Charbonneau pour \$115.00;

Cordon du 3^{ème} rang ou de la route à Duroon, à l'exception de la part de Louis Petroff et de celle de Jos. St-Pierre vendue à Louis Giasson pour \$49.00;

Route du 4^{ème} rang ou route à Bureau renvoyée au mois prochain;

Route du comté vendue à Achille Doucet pour \$59.00;

Route de Calvaire vendue à Philippe Bolduc pour \$125.00;

Route du petit village vendue à Charles Bolduc pour \$25.00.

Proposé par Albert Girard, secondé par Lucien Comrau que les comptes suivants soient payés.

Lucien Dubé	\$6.80	✓
Rodolphe Doucet	10.30	✓
Mme Hermias Desjouis	3.50	✓
J. F. Guillet	2.35	✓

Adopté

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Adé-
 lard Doucet qu'une somme de vingt piastres par mois soit payée à Madame Hermias Desjouis

+ Deux pias
trois soit a
Joute pour
frais de voya
ge.

fy.
J.E.G.

pour la pension de M. & M^{de} Joseph Bouchard, et ce
à compter du 1^{er} octobre 1942, et qu'une somme de

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Lucien
Comrau

Que les mutations de propriétés suivantes soient
autorisées aux noms des propriétaires actuels, sa-
voir:

Que les lots P 25, P 27, 347, 348, 366 et 369 apparte-
nant à Moise Bolduc soient fords aux noms de Sei-
dore et Jean-Bte Bolduc;

Que le lot P. 160 appartenant à Jos. Wilbrod Ber-
trand soit fords au nom de Rosario Charpentier;

Que le lot P 314 appartenant à cette Corporation soit
fords au nom de Rodolphe Doucet

Que le lot P 162 appartenant à Richard et Paul
Beaulieu soit fords au nom de Gérard Lavoie.

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par
Hector Fréchette que le Ministère de la Dé-
fense Nationale soit avisé notifié d'avoir à ré-
parer le chemin du cordon du 2^{ème} rang, qui
a été endommagé par des manœuvres mi-
litaires

Adopté

Proposé par Adélard Doucet, secondé par Albert
Girard que M. Ferdinand Massé, l'inspecteur,
soit autorisé à faire réparer les deux ponts du
perron du 2^{ème} rang.

Adopté

M. Albert Girard, conseiller, quitte son siège.
Proposé par Auguste Bellemare, secondé
par Lucien Comrau que Me Luc Léopold Pin-
sonnault, avocat, soit avisé que M. Albert
Girard, du rang St-Marguerite, a simplement
réparé dans le cours de 1941 une grange et
qu'il n'a de ce fait nullement espié les
prescriptions du règlement concernant l'aligne-
ment du chemin auquel doivent être assujettis
les constructions nouvelles dans le rang

Ste Marguerite

Adopté.
Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas
Maire

J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le sept Décembre mil neuf cent quarante-deux, aux lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M.

Joseph Gélinas, Maire, et M. M. les conseillers Hector Fréchette et Albert Girard

Proposé par Hector Fréchette, secondé par Albert Girard que faute de quorum, la présente assemblée au neuf décembre courant à huit heures du soir.

Adopté.
Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas
Maire

J. F. Guillet
Sec. Trés.

* soit a
foirer
J. G.

J. F. G.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le neuf Décembre mil neuf cent quarante deux, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, conformément à la résolution d'ajournement adoptée à la dernière assemblée, et à laquelle sont présents les conseillers Auguste Bellemare, Antonio Marchand, Adélard Doucet et Lucien Comrau absents à la dernière assemblée, ayant renoncé à l'avis d'ajournement prescrit par l'article 118 C.M., tel qu'appert à la déclaration signée par ces derniers à cet effet, et produite aux présentes, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gilinas, Maire, et MM. les conseillers Hector Fréchette, Antonio Marchand, Albert Girard et Auguste Bellemare.

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellemare que les comptes suivants soient payés:

Donne Armadas Dufour	\$ 20.00 ✓
Lucien Dubé	6.00 ✓
Imprimerie de Formules Provinciales Eng.	16.74 ✓
J. F. Guillet	5.00 ✓

Adopté

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil un état des immeubles situés en la paroisse des Trois-Rivières et devant être vendus pour arrérages de taxes municipales et scolaires dûs depuis l'année 1939, et il est proposé par Hector Fréchette, secondé par Antonio Marchand que le dit état soit approuvé, et que les immeubles mentionnés en icelui soient vendus par le conseil de comté, à moins que les propriétaires d'iceux ne payent les arrérages de taxes municipales et scolaires dûs pour l'année 1939 dans les quinze jours de l'avis enregistré qu'ils recevront à cet effet.

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Hector Fréchette

Que les mutations de propriétés suivantes soient autorisées:

Que le lot no. 362 appartenant à H. X. Gravel soit porté au nom de Xavier Dupont;

Que les lots nos. 297 et 298 appartenant à Albert Ricard soient portés au nom de Alphonse Pelletier;

Que les lots nos. P281, P281, P320, P320, 312, 313 P314, P319 et P321 appartenant à Adélaïde Doucet soient portés au nom de Rodolphe Doucet;

Que le lot P177 appartenant à Donat Croteau soit porté au nom de Anatole Croteau;

Que le lot P177 appartenant à Mme Vve Louis Petit soit porté au nom de Walter Poisson.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellinard que cette corporation consente à vendre à M. Wilfrid Lessard, le lot no. P302 appartenant à cette corporation, pour la somme de deux piastres, payable comptant, et que le notaire J. L. Guillet soit autorisé à préparer le contrat de vente à cette fin, et que le Maire soit autorisé à signer le dit contrat pour et au nom de cette corporation.

Adopté

Proposé par Hector Trichette, secondé par Antonio Marchand, que M. et Madame Joseph Bouchard soient autorisés à aller demeurer chez M. Louis Petroff, à partir du 1 janvier 1943, et que le prix de l'affension payable à ce dernier par cette corporation sera de vingt piastres par mois, payable mensuellement.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Hector Trichette qu'une demande soit faite au Ministère de la Voirie à l'effet d'obtenir un octroi pour l'entretien, durant l'hiver, du chemin Ste. Marguerite, couvrant totalement les frais d'entretien.

Adopté

4^e du cadastre
officiel de
la paroisse
des Trois
Rivières.

J. L. G.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gilman
Maire
J. F. Guillet
Secrétaire.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières. Tenue le premier Février mil neuf cent quarante-trois, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gilman, Maire, et M. M. les conseillers Hector Fréchette, Antonio Marchand, Albert Girard et Auguste Bellemare.

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Antonio Marchand que les comptes suivants soient payés:

Le Trésorier Provincial	\$ 88.79 ✓
Les Assurances Funéraires	
Roussseau & Frères, Sté	25.00 ✓
La Corporation Municipale du comté de St-Maurice	376.90 ✓
Madame Hermisdas Dufour	20.00 ✓
Louis Petroff	3.20 ✓
Jeffrey Godin	3.75 ✓
J. F. Guillet	2.60 ✓

Adopté.

Proposé par Hector Fréchette, secondé par Albert Girard que les mutations de propriétés suivantes soient autorisées:

Que le lot P 302 appartenant à la Corporation soit porté au nom de Wilfrid Lessard;

Que le lot P 183 appartenant à Eugène St-Germain soit porté au nom de Hermisdas Martin;

Que le lot P/61 appartenant à Hector Hamel
soit porté au nom de Gaston Panneton;

Que le lot P/46 appartenant à Wilfried Desjardis
soit porté au nom de Hercule Boucassa;

Que les lots P/319 et P/317 appartenant à Émile
Reath soient portés au nom de Joseph Dupras.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Au-
guste Bellemare que le secrétaire-trésorier de la
Corporation Municipale du comté de St. Maurice
soit autorisé à adjuger à la Corporation de la pa-
roisse des Trois-Rivières les immeubles situés
dans cette municipalité, devant être vendue
au mois de Mars prochain, pour arriérés de
taxes, et sur lesquels il n'y aura pas d'en-
chérisseurs.

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé
par Hector Fréchette qu'une demande soit
faite au Ministère de la Voie, en vue d'ob-
tenir un octroi pour l'entretien, durant l'hiver,
du chemin de la Bonrière, conformément
aux conditions contenues dans la lettre du
Ministère de la Voie, en date du 22 octobre
1942.

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé
par Hector Fréchette que M. M. Pinaud Coté,
Farron & Cie, de Trois-Rivières, soient nommés
vérificateurs pour faire l'audition des livres
de cette corporation, pour l'année finissant
le 31 décembre 1942.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté

Joseph Gélinas
Maire

J. F. Guillet
Sec. Trés.

Assemblée régulière des membres du conseil Municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le premier Mars mil-neuf-cent-quarante-trois, aux lieux et heures et des occasions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gillinas, et MM. les conseillers Antonio Marchand, Albert Girard, Lucien Comeau et Auguste Bellemare.

Proposé par Albert Girard, secondé par Lucien Comeau que les comptes suivants soient payés:

Dme Hermisdes Dufour	\$10.00	✓
Adélard Baurassa	50.00	✓
Augustin Digne	2.00	✓

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Auguste Bellemare que la contribution payée par le Secrétaire Trisbrier à l'Association Provinciale des Secrétaires de Municipalités, pour l'année 1943, lui soit remboursée, et qu'à l'avenir cette contribution soit payée directement par cette corporation à La Presse Municipale avec le coût de l'abonnement à cette Presse pour les membres du Conseil.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand que le lot no. 337 appartenant à Georges Dion soit porté au nom de Arthur Dural, le propriétaire actuel.

Adopté

Attendu que la famille est la base de notre structure sociale;

Attendu que 59 Evêques du Canada, dans une lettre collective, en mai dernier, ont exprimé leur poignante inquiétude au sujet "des mesures destinées à attirer les femmes, et les mères surtout, hors du foyer, pour les appliquer au travail de l'usine ou à d'autres occupations fœu distantes à leur sexe"

Sur proposition du Conseiller M. Auguste

Ordinaire
J.G.
J.E.G.

Bellemare, secondé par le conseiller M. Lucien Comeau et accepté à l'unanimité, il est résolu par le Conseil de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières de demander au Gouvernement une législation qui impose :-

1. La prohibition du travail de nuit aux femmes et aux jeunes filles;
2. L'interdiction du travail à l'usine pour les femmes mariées ayant des enfants de moins de seize ans;
3. La journée de travail de huit heures et la semaine de quarante heures;

Et que copie dûment signée de cette résolution soit envoyée au Premier Ministre du Canada, au Premier Ministre de la Province, au Ministre Provincial du Travail et, au moins, à trois journaux, et que l'on donne toute la publicité souhaitable à cette résolution.

Adopté

Attendu que le parti communiste au Canada exerce actuellement de fortes pressions sur près des autorités fédérales pour faire lever, pendant la présente session, l'interdit contre le parti communiste;

Sur proposition du Conseiller M. Antonio Marchand, appuyé par le Conseiller M. Albert Girard, il est unanimement résolu par le Conseil de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, de demander respectueusement au Ministre de la Justice:

1. De maintenir l'interdit qui frappe le parti communiste;
2. De prendre des mesures efficaces pour empêcher toute propagande communiste au Canada;

et d'envoyer copie de la présente résolution au Premier Ministre du Canada, au Premier Ministre de la Province, au Ministre de la Justice et au moins, à trois journaux, et que l'on donne toute la publicité souhaitable à cette résolution.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellemare que:

M. M. Ls. Phi. Fousignant, Roger Guilbert et François Charette soient nommés inspecteurs agraires;

M. Xavier Girard soit nommé gardien d'enclos;

M. Arthur Heillet soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le rang du petit village;

M. Albert Julien soit nommé inspecteur de voirie pour le rang de la Bailliée;

M. ~~P.~~ Simion Picard soit nommé inspecteur de voirie pour la route du Calvaire;

M. Ernest Bolduc soit nommé inspecteur de voirie pour le rang Ste. Marguerite;

M. Ludger Marchand soit nommé pour la voirie inspecteur de la voirie pour la route et le chemin des Forges;

M. Lucien Dubé soit nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front et la route du 2^{ème} rang;

M. Louis Petroff soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 3^{ème} rang;

M. Eddy Beaulieu soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 4^{ème} rang;

M. M. Alexandre Rouette, Théophile Pratte et Ferdinand Charette soient nommés inspecteurs de mauvaises herbes et des champs de blé d'Inde.

Adopté

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Albert Girard qu'un somme de vingt-cinq / piastres soit souscrite par cette corporation à La Société Canadienne de la Croix Rouge.

Adopté

Le conseiller Albert Girard donne avis de motion qu'il demandera, à la prochaine séance du conseil, l'adoption d'un règlement pour qu'à l'avenir le chemin Ste. Marguerite

soit entretenu durant l'hiver, à l'effet de permettre la libre circulation des automobiles, et que le coût de cet entretien soit payé par tous les propriétaires du chemin ou rang Ste. Marguerite, au moyen d'une répartition basée sur l'évaluation des biens immobiliers des propriétaires du dit chemin ou rang Ste. Marguerite.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.
 Joseph Gelinvas
 Maire
 J. E. Guillet
 Secrétaire-Trésorier

Je, Arthur Veillet, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la route et le rang du petit village, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de ma connaissance et capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Arthur Veillet

Assurément devant moi

à 3-Rivières, ce 20 Mars 1943.

J. E. Guillet, M. P.

Je, Ludger Marchand, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin des Forges, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Ludger Marchand

Assurément devant moi

à 3-Rivières, ce 22 Mars 1943.

J. E. Guillet, M. P.

Je, François Charette, ayant été nommé inspecteur
 agraire, jure que je remplirai les devoirs de cette
 charge, au meilleur de mon jugement et de ma
 capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.
 François Charette

Assermenté devant moi à
 Trois-Rivières, ce 23 Mars 1943.
 J. E. Guillet, N.P.

Je, Louis Philippe Toussignant, ayant été
 nommé inspecteur agraire, jure que je remplirai les
 devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement
 et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.
 L. P. Toussignant

Assermenté devant moi à
 Trois-Rivières, ce 25 Mars 1943.
 J. E. Guillet, N.P.

Assemblée régulière des membres du conseil
 municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le
 cinq Avril mil neuf cent quarante-trois, aux lieu et
 heure ordinaires des sessions, suivant les formalités
 prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Jo-
 seph Gélinao, Maire, et MM. les Conseillers Hector Fré-
 chette, Antonio Marchand, Albert Girard et Auguste
 Bellefleur.

Proposé par Antonio Marchand, secondé par
 Albert Girard que les comptes suivants soient
 payés:

Le Trésorier Provincial	\$ 675.09 ✓
La Corp. Mun. du comté de St-Maurice	12.76 ✓
Ferni de Cotret, Ferron & Co	75.00 ✓
Napoléon Alarie	10.00 ✓
Lucien Cormeau	2.00 ✓

J. F. Guillet

#5.00

Adopté

Proposé par Hector Prichette, secondé par Auguste Bellemare que les mutations de propriétés suivantes soient autorisées, savoir:

Que le lot No. 278 ci-devant inscrit au rôle d'évaluation au nom de Maurice Disilato soit porté au nom de cette Corporation;

Que le lot No. P139 inscrit au dit rôle au nom de Donat Juvrier soit porté au nom de Jean Charbonneau.

Adopté

Le secrétaire-trésorier donne communication du rapport de René de Cotrel, Ferron & Cie, vérifi^{és} Caprus, pour l'année 1942, démontrant un surplus de \$ 1432.62 des revenus sur les dépenses, et il est proposé par Auguste Bellemare, secondé par Albert Girard que ce rapport soit adopté.

Proposé par Hector Prichette, secondé par Antonio Marchand que le compte au montant de \$1026.00 produit par The Page Equipment & Construction Co. Ltd, une date du 31 mars 1943, pour l'entretien durant l'hiver de la route No 2, de Trois-Rivières à La Pointe du Lac soit approuvé.

Le secrétaire-trésorier donne communication d'une lettre de M.M. Disilato & Houle, Avocats, de Trois-Rivières, réclamant la somme de \$15.50, pour frais dommages subis sur le chemin St-Marguerite, par M. Armand Brimbois, de Pointe du Lac, le 22 mars dernier, il est proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand que cette lettre soit prise en considération pour étude.

Adopté.

Règlement

Attendu qu'une requête signée par la majorité

des propriétaires de biens fonds du rang Ste-Marguerite a été présentée au Conseil;

Et attendu qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Albert Girard à la dernière assemblée du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Albert Girard, secondé par Hector Fréchette qu'il soit ordonné et statué comme suit, savoir:

Que le chemin de front du rang Ste-Marguerite soit entretenu durant l'hiver à l'effet de permettre la libre circulation des voitures-automobiles, au moyen de contributions en deniers prélevés par répartition spéciale préparée et payée par tous les propriétaires du rang Ste-Marguerite, et basée sur la valeur des biens-fonds assujettis à ces travaux, telle que portée au rôle d'évaluation, et que l'entretien du dit chemin Ste-Marguerite soit rendu par les propriétaires eux-mêmes du dit rang Ste-Marguerite.

Adopté

Joseph Gelinias
Maire
J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinias
Maire
J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Je, Roger Guilbert, ayant été nommé inspecteur agraire, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Roger Guilbert

Assesmenté devant moi à
Trois-Rivières, ce 7 Avril 1943.

J. F. Guillet, N. P.

Je, Lucien Dubé, ayant été nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front et la route du 2^{ème} rang, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide

Lucien Dubé

Asserments devant moi à

Trois-Rivières, ce 14 Avril 1943.

J. E. Guillet, N.P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le trois Mai mil neuf cent quarante-trois, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M.M. les Conseillers Hector Fréchette, Antonio Marchand, Albert Girard et Lucien Comeau.

En l'absence du Maire, il est proposé par Hector Fréchette, secondé par Antonio Marchand que le conseiller Albert Girard soit élu Président de cette assemblée.

Adopté
Proposé par Lucien Comeau, secondé par Hector Fréchette que les comptes suivants soient payés:

Georges Emile Drouin	\$5.00	✓
Noël Ferrasseur	59.90	✓
Joseph Pepin	12.00	✓
Adelard Doucet	3.00	✓
Emile Richer	2.00	✓

Adopté
Proposé par Antonio Marchand, secondé par Lucien Comeau que l'entretien des routes d'hiver soit payé aux personnes suivantes:

Louis Charette	\$100.00	✓
Félix Raymond	39.00	✓

Jean Charbonneau	\$ 115.00 ✓
Louis Gieson	42.80 ✓
Achille Doucet	59.00 ✓
Philippe Bolduc	125.00 ✓
Charles Bolduc	25.00 ✓

Adopté

Proposé par Hector Tréchette, secondé par Lucien Compeau que les mutations de propriétés suivantes soient autorisées:

Que les lots P184 et P185 inscrits au nom de Sacc. Germain Guignard soient portés au nom de Léo Marchand;

Que les lots P71, P72, P73-74, P97 et P99 appartenant à Thellier Marincau soient portés au nom de Léonidas Beaudoin;

Que le lot P. 177 inscrit au nom de Anatole Croteau soit porté au nom de Henri Trotter;

Que le lot P299 de Arthur inscrit au nom de Arthur Lampron soit porté au nom de Dame Laura Lampron;

Que les lots P38, P129 et P130 inscrits au nom de Edmond Drouin soient portés au nom de Georges Emile Drouin;

Que le lot P12 inscrit au nom de Eugène Cloutier soit porté au nom du Dr Roméo Beaudry.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté

Albert Girard
Président pro tempore
J. F. Guillet
Sec. Trés.

Je, Louis Petroff, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 3^{ème} rang, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Louis Petroff

Assermenté devant moi à
Trois-Rivières, ce 5 Mai 1943.
J. E. Guillet, M. P.

Assemblée des électeurs de La Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, tenue mercredi le douze Mai mil neuf cent quarante-trois, à dix heures de l'avant-midi, heure avancée, à la salle publique du rang Ste-Marguerite, sous la présidence de J. E. Guillet, secrétaire-trésorier et président d'élection *ex officio*, après avis publics donnés de la manière et dans les délais prescrits par la loi, pour recevoir et mettre en nomination les noms des personnes qui doivent être élus à la charge de Maire et Conseillers de la dite Municipalité.

Le bulletin de présentation de M. Joseph Gélinae, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Arsène Bellemare et Omar Ferrasseur, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Joseph Gélinae comme Maire de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Albert Girard, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Georges Emile Drouin et Lucienne Boldue, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en

nomination de dit Albert Girard comme conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Auguste Bettez, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Hector Fréchette et Joseph Bergeron, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Auguste Bettez comme conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Noël Veillet, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Lucien Comrau et Freddy Milot, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Noël Veillet comme conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

À midi, aucune autre nomination n'ayant été faite, je proclame M. Joseph Gilinas, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, Maire de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, et MM. Albert Girard, Auguste Bettez et Noël Veillet, tous trois cultivateurs de la paroisse des Trois-Rivières, conseillers de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

J. F. Guillet
Président d'élection.

Je, Albert Girard, ayant été élu conseiller de la paroisse des Trois-Rivières, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.
Albert Girard

Assermenté devant moi en
la paroisse des Trois-Rivières,

ce 12 Mai 1943.

J. F. Guillet, N.P.

Je, Joseph Gélinas, ayant été élu Maire,
 Jure que je remplirai les devoirs de cette charge
 au meilleur de mon jugement et de ma ca-
 pacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.
 Joseph Gélinas

Assurément devant moi
 à Trois-Rivières, ce 15 Mai 1943.

J. F. Guillet, N. P.

Je, Auguste Bettez, ayant été élu conseiller,
 Jure que je remplirai les devoirs de cette charge au
 meilleur de mon jugement et de ma capacité.
 Ainsi que Dieu me soit en aide.
 Auguste Bettez

Assurément devant moi
 à Trois-Rivières, ce 28 Mai 1943.

J. F. Guillet, N. P.

Je Noël Veillette, ayant été élu conseiller, jure que
 je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon
 jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide.
 Noël Veillette

Assurément devant moi à
 Trois-Rivières, ce 7 Juin 1943.

J. F. Guillet, N. P.

Assemblée régulière des membres du conseil
 municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le
 sept juin mil neuf cent quarante-trois, aux lieu et
 heure ordinaires des sessions, suivant les formalités
 prescrites par la loi, et à laquelle sont présents:

M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers
 Noël Veillette, Antonio Marchand, Albert Girard et
 Auguste Bellemare.

Proposé par Albert Girard, seconde par
 Antonio Marchand que les comptes suivants soient
 payés:

Le Trésorier Provincial	\$34.58	✓
Pharmacie Houle	3.00	✓
La Revue Municipale	9.18	✓

Corona Taxi	\$2.50 ✓
Jeffrey Godin	3.38 ✓
J. F. Guillet	6.60 ✓

Adopté

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Noël Veillette que le chèque au montant de \$299.75 représentant l'octroi accordé par le Ministère de la Voirie, pour l'entretien durant l'hiver du trottoir de la Baulieu, et du chemin Ste-Marguerite, soit payé à The Page Equipment & Construction Co. Ltd., pour un montant de \$175.91, et à M. Ernest Bolduc, pour un montant de \$124.04

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand que le rôle d'évaluation soit révisé avec les amendements suivants:

v Que Dame Marie Jeanne Richard, épouse de Lucien Mailhot, soit inscrite sur le rôle comme propriétaire de $\frac{1}{4}$ d'arpent sur le lot no. P.184, avec une réévaluation de \$50.00;

v Que $\frac{1}{4}$ d'arpent soit détaché du lot P.183 appartenant à Eug. St. Germain et soit attribué au nom de Arthur Mory, avec une réévaluation de \$25.00, et diminuer d'autant Hormidas Martin

v Que la $\frac{1}{2}$ du lot no. 232 appartenant à Albert Jalbert soit porté au nom de Joseph J. Robert, avec une superficie de 31 arpents et 12 perches, avec une évaluation de \$265.00 pour chacun d'eux;

v Que le lot P.308 soit divisé comme suit: 27 arpents à Romeo Martel, avec une évaluation de \$135.00 et la balance restant à Jeffrey Godin;

v Que les lots nos. 308 et 309 inscrits au nom de Trafflé Godin soient portés au nom de Jeffrey Godin

v Que $\frac{1}{2}$ arpent de superficie soit détaché du lot P.200 appartenant à Freddy Milot et attribué à Haida Milot, avec une évaluation de \$50.00 pour le terrain et \$200.00 pour la bâtisse, et qu'une somme de \$50.00 soit diminuée sur le terrain de Freddy Milot;

x
Hormidas
Martin

J.G.

J.F.G.

✓ Que $1/7$ d'arpent soit détaché du lot P. 146 appartenant à Adélard Proulx et soit attribué à Roméo Rivard, avec une évaluation de \$50.00 pour le terrain et \$500.00 pour la maison, et qu'une somme de \$50.00 soit diminuée sur le terrain de Adélard Proulx

✓ Que $2/3$ d'arpent soit détaché du lot P. 25 appartenant à Adélard Proulx et soit attribué pour $1/3$ d'arpent chacun à Maurice Proulx et Paul Proulx, avec une évaluation de \$50.00 pour le terrain et \$800.00 pour la bâtisse pour Maurice Proulx, et avec une évaluation de \$50.00 pour le terrain de Paul Proulx, et qu'une somme de \$100.00 soit diminuée sur le terrain de Adélard Proulx;

✓ Que 21 arpents soient détachés du lot P 212 appartenant à Emery Côté et attribués à Ernest Bellemare, avec une évaluation de \$210.00 pour le terrain et \$100.00 pour la bâtisse, et qu'une somme de \$210.00 soit diminuée sur le terrain de Emery Côté;

✓ Que le lot no. 266 inscrit au nom de Adélard Montour soit porté au nom de Thomas Buckley;

✓ Que Fernand Proulx soit porté sur le rôle comme propriétaire de deux arpents de superficie sur le lot P 145, avec une évaluation de \$100.00 pour le terrain et \$760.00 pour la maison, et que 8 arpents soient détachés du lot P. 146 et 4 arpents sur le lot P 150 appartenant à Adélard Proulx, avec une évaluation et soient attribués à Fernand Proulx, avec une évaluation pour ce dernier de \$80.00 sur le lot P 146 et de \$40.00 sur le lot P 150, et qu'une évaluation d'autant soit diminuée sur la partie de ces lots restant à Adélard Proulx

✓ Qu'une somme de Cent piastres (\$100.00) soit diminuée sur les bâtisses de M. Théodore Benoit

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que M. Noël Veillette soit autorisé à faire impression des cartes d'avis et à les afficher aux endroits propres en vue de faire cesser les dommages causés par les chiens errants.

Adopté

Proposé par Noël Veillette, secondé par Auguste Bellemare que M. Hormisdas Plouffe soit nommé inspecteur des mauvaises herbes et des champs de blé d'Inde, en remplacement de M. Ferdinand Charrette, dont la démission en cette qualité est acceptée.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Noël Veillette que M. Théophile Pratte soit autorisé à faire diviser les parts de clôture, à partir du chemin Ste-Marguerite à aller jusqu'à la part de clôture de M. Théophile Chamberland inclusivement.

Adopté

Proposé par M. Albert Girard donne avis de motion qu'il demandera à la prochaine séance que le procès-verbal Duval et Panneton dressé par M. Omer Lavasseur soit homologué.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinas
Président
J. F. Guillet
Sec. Trés.

Je, Alphonse Pellier, ayant été élu conseiller, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide.

Alphonse Pellier

Assesmenté devant moi en
la paroisse des Trois-Frères.

Ce 5 juillet 1943.

J. F. Guillet, N. P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le cinq juillet mil neuf cent quarante-trois, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gilinas, Maire, et MM. les conseillers Antonio Marchand, Albert Girard et Auguste Bettez et Noël Veillette.

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que les comptes suivants soient payés:

Noël Veillette	\$2.87 ✓
Formules Provinciales, Emg.	5.21 ✓
Le Trésorier de la Province	12.00 ✓
Louis Petroff	4.86 ✓

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bettez que M. Alphonse Pellerin soit nommé conseiller en remplacement de M. Adilard Doucôt.

Le conseiller Alphonse Pellerin prend son siège.

Adopté

Attendu qu'avis de motion a été donné à la dernière assemblée, il est proposé par Auguste Bettez, secondé par Antonio Marchand que le procès-verbal des cours d'eau Dupont et Duval et Parmenton fait par M. Omar Ferversour, surintendant, le 26 novembre 1940, soit homologué.

Adopté

Proposé par Noël Veillette, secondé par Alphonse Pellerin que le compte suivant soit payé:

Méphérin Pratte	\$11.25 ✓
-----------------	-----------

Adopté

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Noël Veillette qu'une demande soit faite au Ministère de la Voirie, aux fins d'obtenir un octroi pour terminer un mille de chemin

restant à faire sur le fronteau du troisième rang, et que copie de cette résolution soit aussi adressée à M. Polydore Beaulac, député du comté de St-Maurice.

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Auguste Bettes que M. Arthur Veillet soit autorisé à faire remplir les trous de la route du petit village.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Alphonse Pelletier que les autorités militaires soient avisées d'avoir à réparer les dommages qui ont été causés au cordon de deuxième rang par les manœuvres militaires, qui ont été faites dans ce chemin.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Noël Veillette que le Maire soit autorisé à prendre une opinion légale à l'effet de savoir par qui doit être ordonné sur un fossé longeant une route.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bettes que l'évaluation de M. Jean-Baptiste Dubé sur la lot P 237, soit portée à \$ 50.00 pour le terrain et les bâtisses, l'évaluation de \$ 285.00 ayant été faite par erreur.

Adopté

Proposé par Alphonse Pelletier, secondé par Noël Veillette que M. Edgar St-Longe soit nommé syndic du cours d'eau Chambrland.

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que une demande soit faite au Service du Drainage, aux fins d'obtenir un octroi en vue d'aider à faire faire le cours d'eau Dupont et Dural et Panneton.

Adopté

de la Défense nationale
J. G.
J. E. G.

de la Cour
J. G.
J. E. G.

Proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand que M. Noël Levasseur soit nommé inspecteur de voirie pour la route du quatrième rang, en remplacement de Eddy Beaulieu.

Adopté.

Proposé par Auguste Bettez, secondé par Alphonse Pellerin qu'une somme de cent cinquante piastres soit accordée pour réparer la route du 2^{ème} rang, pourvu que le Gouvernement fournisse 50%.

Adopté.

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que le salaire du secrétaire-trésorier soit de cinquante-cinq piastres par mois, à compter du premier juillet mil-neuf cent quarante-trois, payable à trois fois par mois.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gellinas
Maire
J. E. Guillet
Secrétaire

Je, Noël Levasseur, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la route du quatrième rang, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide.

Noël Levasseur

Assermenté devant moi à

Trois-Rivières, ce 19 juillet 1943.

J. E. Guillet, M. P.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le deux août mil neuf cent quarante-trois, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Noël Veillette, Antonio Marchand, Albert Girard et Auguste Bellemare.

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Albert Girard que les comptes suivants soient payés:

Le Trésorier de la Province	\$ 628.20 ✓
Lucien Comau	12.00 ✓
Corona Taxi Garage	0.40 ✓

Adopté

Proposé par Noël Veillette, secondé par Antonio Marchand que les mutations de propriété suivantes soient autorisées:

Que les lots P 259 et 260 inscrits au rôle d'évaluation au nom de M^{re} Johnny Morinville soient portés au nom de Albert Girard;

Que le lot P. 137 inscrit au dit rôle au nom de Achille Beaulieu soit porté au nom de Jean Charbonneau;

Que les lots P 143 et P 144 inscrits au dit rôle au nom de Zéphirin Pratte soient portés au nom de Clément Ricard;

Que le lot P 183 inscrit au dit rôle au nom de Paul Paillé soit porté au nom de Hermile Matthon.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand que cette corporation consent à vendre à Messieurs Arthur Bornaie et Henri Paul Pleau le lot no. 278 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, qui a été adjudgé à cette corporation pour arriérés de taxes par le conseil municipal du comté de St. Maurice, le onze Mars dernier (1943), pour la somme de Dix piastres payable

x
à signer
J.Y.
J.E.G.

comptant, et que le Notaire J. E. Guillet
soit autorisé à préparer le contrat de vente
à cette fin, et que le Maire soit autorisé
le dit contrat pour et au nom de cette
corporation.

Adopté
Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinao
Maire

J. E. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil
municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue
le sept Septembre mil neuf cent quarante-trois,
aux lieu et heure ordinaires des sessions, suivant
les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont
présents: M. Joseph Gélinao, Maire, et MM. les
conseillers Noël Veillette, Antonio Marchand, Al-
bert Girard, Auguste Bellmare et Alphonse
Pelletier.

Proposé par Antonio Marchand, secondé par
Noël Veillette que les comptes suivants soient
payés:

Louis Petroff	\$ 87.05	✓
Louis Petroff	2.40	✓
Lucien Dubé	48.25	✓
Louis Charette	299.75	✓
Le Trésorier de la Province	28.46	✓
Louis Trépanier	30.00	✓
J. E. Guillet	2.35	✓

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste

Bellefleur que'une demande soit faite au Ministère de la Voirie en vue d'obtenir la somme de Cent cinquante piastres, représentant 50% de la part contributive par ce dernier pour les travaux qui ont été exécutés dans la route du deuxième rang.

Adopté.

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Antonio Veillette que les membres du Conseil désirent exprimer leurs remerciements à M. Polydore Beaulac, député du Comté de St. Maurice, de ~~se pour les octrois pour la part de~~ pour sa coopération dans l'obtention des octrois qui ont été accordés par le Gouvernement pour l'amélioration des chemins de cette paroisse.

Adopté.

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que M. J. Eugène Guillet, employé par cette corporation comme secrétaire-trésorier, est, en regard à la pratique normale de cet emploi, d'une nature permanente, et que M. Joseph Gélinas, Maire, soit autorisé à signer à cette fin pour et au nom de cette corporation un certificat, qui devra être adressé à la Commission d'Assurance-Chômage avec copie de la présente résolution.

Adopté.

~~Le présent procès-verbal est lu et adopté.~~

Joseph Gélinas
Maire

Proposé par Noel Veillette, secondé par Alphonse Pellerin que le conseiller Albert Girard soit autorisé à prendre une opinion légale concernant les fossés situés dans diverses parties de cette paroisse.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.
 Joseph Gélinas
 Maire
 J. E. Guillet
 Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le quatre Octobre mil neuf cent quarante-trois, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: MM. les conseillers Noël Veillette, Antonio Marchand, Albert Girard, Auguste Bellemare et Auguste Bétriz.

En l'absence du Maire, il est proposé par Antonio Marchand, secondé par Auguste Bellemare que le conseiller Albert Girard soit élu Président pro tempore de cette assemblée.

Adopté
 Proposé par Noël Veillette, secondé par Auguste Bétriz que le lot No. P. 177 évalué à \$150.00 inscrit au rôle d'évaluation au nom de Walter Poisson soit porté au nom de Joseph Bellier, le propriétaire actuel.

Adopté
 Proposé par Antonio Marchand, secondé par Auguste Bellemare que le taux de la taxe foncière pour l'année 1944 soit fixé à vingt-cinq centimes dans le cent piastres, et que l'intérêt au taux de 5% pour l'arriéré soit chargé sur les taxes de 1944 à compter du 1^{er} Février 1944.

Adopté
 Le conseiller Auguste Bellemare donne avis de

* par règle-
ment,
Acy
J. F. G.

motion qu'il donne demandera à la prochaine assemblée que le procès-verbal du cours d'eau Lacerte soit amendé, à l'effet de décharger M. Oliva Degré de contribuer à l'entretien de ce cours d'eau, vu qu'il a changé le cours de son eau.

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Noël Veillette que le conseiller Albert Girard soit autorisé à prendre une opinion légale sur la procédure à adopter pour pouvoir venir les assemblées du conseil le jour durant les mois d'hiver et autres questions connexes à icelles à cela.

Adopté

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Antonio Marchand qu'une somme de cinquante piastres soit accordée pour réparer le chemin de front du petit village, et que M. Jeffrey Godin soit nommé surveillant de ces travaux.

Adopté

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Auguste Bettez que le secrétaire-trésorier soit autorisé à assister au congrès des secrétaires de municipalités, le 16 octobre courant, et qui sera tenu à Montréal, afin de recueillir tous les renseignements qui pourront être utiles à cette municipalité, et que la somme de huit piastres lui soit allouée pour cette fin.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Albert Girard
Président pro tempore
J. F. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Frères, tenue le deux Novembre mil neuf cent quarante-trois, aux lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et M^{rs} les conseillers Noël Veillette, Antonio Marchand, Albert Girard et Alphonse Pellierin.

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que les routes d'hiver soient vendues comme suit:

Route du 2^{ème} rang ou route du Rochon vendue à Félix Raymond pour \$75.00

Route du 3^{ème} rang ou route à Demoon vendue à Edgar St-Onge pour \$125.00

Route du 3^{ème} rang ou route à Demoon vendue à Bruno Pellierin pour \$98.00

Route du 4^{ème} rang ou route à Bureau vendue à Arthur Dupont pour \$100.00

Route du comté vendue à Achille Doucet pour \$70.00

Route du Calvaire vendue à Philippe Bolduc pour \$150.00

Route du petit village vendue à Charles Bolduc pour \$25.00

Adopté

Proposé par Noël Veillette, secondé par Alphonse Pellierin que les comptes suivants soient payés:

Lucien Corneau \$10.00 ✓

La Corporation Municipale du comté de St-Maurice 8.82 ✓

J. G. J. & F. Léo Charrette Jeffrey Godin 50.00 ✓

Noël Ferrasseur 2.10 ✓

Adopté

Règlement

Attendu qu'avis de motion a été donné à la dernière session et qu'avis public a été également donné à cette fin;

En conséquence, le présent règlement est proposé par Albert Girard, secondé par Alphonse Pellerin que le présent règlement décrit et statue ce qui suit:

Que M. Oliva le procès-verbal du cours d'eau Lacerte dressé par W. Forest, le 28 Mai 1915, soit annulé à l'effet de décharger M. Oliva Dugri de contribuer à l'entretien de ce cours d'eau, vu qu'il a changé le cours de son eau.

Adopté
Joseph Yelinas
Pravie
J. E. Guillet
Sec. Tris.

Proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand que les séances du conseil soient tenues au lieu ordinaire, le premier lundi du mois, à une heure de l'après-midi, durant les mois de Décembre inclusivement à Avril inclusivement, et le premier lundi du mois à sept heures du soir, durant les autres mois de l'année.

Adopté
Proposé par Noël Veillette, secondé par Alphonse Pellerin que les lots P 222, P 223, 305, 306 et 310 inscrits au rôle d'évaluation au nom de Adélard Doucet, père, soient portés au nom de Achille Doucet, le propriétaire actuel.

Adopté
Proposé par Albert Girard, secondé par Alphonse Pellerin que la compagnie du chemin de fer du Canadien Pacifique soit notifié d'avoir à enlever les dormants qui ont qui nuisent à la libre circulation de l'eau à la Culvert

Adopté

Attendu que la création d'une paroisse religieuse, la construction d'une église et d'une maison religieuse, au rang de la Banlieue, dans le territoire de notre municipalité, jointes au développement déjà considérable de cette paroisse de notre municipalité rendent plus urgente l'établissement d'un service fréquent de transports en commun.

Attendu que même depuis longtemps la nécessité d'un tel service se faisait sentir.

Attendu que cette partie de notre municipalité est le seul endroit où puisse se faire le développement industriel de la cité des Trois-Rivières.

Attendu que plusieurs familles viennent chaque année s'établir dans des maisons nouvelles dans cette partie de la municipalité.

Attendu qu'il est notoire que l'intérêt public exige l'établissement d'un service régulier et fréquent d'autobus entre notre municipalité et la ville des Trois-Rivières.

Attendu qu'il n'y a aucun établissement de commerce dans cette partie de notre territoire et que toute la population doit se rendre constamment aux Trois-Rivières, pour le besoin du commerce et autres.

Attendu qu'une grande partie de cette population est déjà engagée dans les industries de Trois-Rivières.

Attendu que nonobstant les circonstances créées par la guerre, ce service devrait être institué.

Attendu que la compagnie d'Autobus Carrier & Frère dessert déjà ce territoire, mais d'une façon

qui ne répond pas aux besoins.

Attendu que depuis de nombreuses années cette compagnie a toujours cherché à améliorer son service mais qu'elle n'a pu le faire à cause des réglementations nécessitées par l'état de guerre.

Attendu que cette compagnie serait disposée à donner le service nécessaire, si l'autorité compétente l'autorisait à le faire.

Attendu qu'il est urgent que telle autorisation soit accordée.

Attendu que les services rendus, la présence des droits et l'équité veulent que, si un service plus fréquent doit être autorisé dans ce territoire, telle autorisation soit accordée à la compagnie Carrier & Frère.

Il est proposé par: Antonio Marchand
secondé par: Noël Veillette

Lu le conseil de cette corporation demande instamment l'amélioration du service d'autobus dans cette partie de notre territoire qui se nomme le rang de la Barrière.

Lu le conseil prie l'autorité compétente d'accorder à la compagnie Carrier & Frère les autorisations nécessaires pour qu'elle puisse rendre son service plus fréquent et plus efficace dans ce territoire.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinais
Maire

J. F. Guillet, Sec. Trés.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le six Décembre mil neuf cent quarante trois, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Noël Veillette, Antonio Marchand et Albert Girard

Proposé par Noël Veillette, secondé par Antonio Marchand que les comptes suivants soient payés:

Lucien Dubé	\$ 138.30 ✓
Corona Taxi Garage	1.00
Louis Petroff	3.20 ✓
Lucien Dubé	5.20 ✓
J. E. Guillet	5.00 ✓

Adopté

Le Secrétaire-Trésorier soumet au conseil un état des immeubles situés en la paroisse des Trois-Rivières et devant être vendus pour arriérés de Taxes municipales et scolaires dus depuis l'année 1940, et il est proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand, que le dit état soit approuvé, et que les immeubles mentionnés en icelui soient vendus par le conseil de comté, à moins que les propriétaires d'iceux ne payent les arriérés de taxes municipales et scolaires dus pour l'année 1940, dans les quinze jours de l'avis enregistré qu'ils recevront à cet effet.

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que les lots P 191 et P 192 inscrits au rôle d'évaluation au nom de Leo Marchand soient portés au nom de Noël Veillette, le propriétaire actuel.

Adopté

Proposé par Noël Veillette, secondé par Albert Girard que l'entretien de la route d'hiver du premier rang soit vendu à M. Aimé Langlois pour la somme de Cent vingt-cinq francs.

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Noël Veillette, qu'une demande soit faite au Ministère de la Voie pour obtenir un octroi pour l'entretien durant l'hiver du chemin de la Banlieue, du chemin Ste-Marguerite et du chemin des Forges.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinas

Maire

J. E. Guillet

Secrétaire-Trésorier

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le sept Février mil neuf cent quarante-quatre, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Noël Veillette, Antonio Marchand et Auguste Bellemare et Albert Girard.

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellemare que les comptes suivants soient payés:

Georges Emile Drouin	\$ 4.50
La Corporation Municipale du Comté de St-Maurice	377.86
Lucien Comreau	2.00
Le Trésorier de la Province	42.21

Adopté

Proposé par Noël Veillette, secondé par Antonio Marchand que la somme de \$125.00, qui devait être payée à Aimé Langlois pour l'entretien durant l'hiver de la route du 1^{er} rang soit payée à La Cie de Construction de Lavolette Inc, quand il ne restera plus que cette

balance à payer sur le contrat intervenu avec cette compagnie, le 13 janvier dernier, pour une partie de l'entretien du chemin des Forges, et que le Maire soit autorisé par les présentes à signer le dit contrat, étant expressément entendu que toute balance restant due et qui n'aura pas été payée en vertu de ce contrat, devra être chargée aux résidents de cette dite partie du chemin des Forges.

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que tout indigent public soit tenu d'obtenir au préalable l'autorisation du Conseil de son rang, avant que le Maire soit autorisé à signer toute carte d'assistance publique.

Adopté

Proposé par Noel Veillotte, secondé par Albert Girard que la somme de deux dollars soit souscrite à l'agence Devernay, pour achat de timbres historiques.

Adopté

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Antonio Marchand que cette corporation consente à vendre à M. Lucas Bolduc, de Pointe du Lac, le lot no. 341 du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières, situé dans le quatrième rang, pour le prix de deux piastres, payable comptant, et que le Maire soit autorisé notoire J. E. Guillet soit autorisé à se préparer le contrat de vente à cette fin, et que le Maire soit autorisé à signer le dit contrat pour et au nom de cette corporation.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Yelinas
Maire

J. E. Guillet
Sec. Trés.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le six Mars mil neuf cent quarante-quatre, aux lieux et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gelinas, Maire, et M^{rs}. les Conseillers Antonio Marchand, Albert Girard, et Alphonse Pellérin et Auguste Bétré.

Proposé par Auguste Bétré, secondé par Alphonse Pellérin que les comptes suivants soient payés:

Le Trésorier de la Province	\$ 794.56	✓
Napoléon Alarie	10.00	✓
J. E. Guillet	2.35	✓

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand que M. Gilles Gagnon soit nommé inspecteur de mauvaises herbes et des champs de blé d'Inde en remplacement de M. Léphirin Brûlé.

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que Messieurs Médéric Kothier, Ernest Bolduc et Louis Charette soient nommés estimateurs.

Adopté

Proposé par Auguste Bétré, secondé par Alphonse Pellérin que cette corporation prie instamment The Shawmigan Water & Power Co. d'accorder dans les limites de cette paroisse, le service réversible "double trou" pour force électrique et eau chaude, considérant que'il n'est que juste et équitable que ce service soit accordé à cette paroisse comme il est accordé aux cités de Trois-Rivières et du Cap de la Madeleine.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand que Messieurs Hervé Trépan, Armand Beaudry, Raoul Boudreau

x
Auguste
Bétré
J. E.
J. E. G.

et Théodore Benoit soient autorisés à émettre respectivement dans les limites de leur arrondissement, un permis de construction à toute personne désirant se construire dans les limites de cette paroisse, et d'exiger à cette fin ~~un honoraire de~~ un dollar et que M. Albert Girard, conseiller, soit chargé de faire imprimer des cartes à cette fin.

Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Alphonse Pellerin que cette corporation s'oppose au mouvement énergiquement à toute à l'immigration massive, qui serait de nature à mettre en péril l'intérêt économique et national des nôtres.

Adopté.

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Auguste Bettez qu'une somme de vingt cinq piastres soit souscrite par cette corporation à la Société Canadienne de la Croix-Rouge.

Adopté.

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Albert Girard qu'une demande soit faite au Ministère de la Voie pour qu'il termine à ses frais le fronton du troisième rang, et que copie de la présente résolution soit aussi adressée à M. Polydore Beaulac, député du comté.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gélinais
Maire

J. E. Guillet
Sec. Trés.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le trois avril mil neuf cent quarante-quatre, au lieu et heure des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents:
M. Joseph Gilinas, Maire, et MM. les conseillers Noël Veillette, Antonio Marchand, Auguste Bellemare et Alphonse Pellerin.

Proposé par Noël Veillette, secondé par Auguste Bellemare que les comptes suivants soient payés:

Le Trésorier de la Province	\$ 246.85	✓
La Cie de Pulp Le Nouvelliste, Ltée	30.00	✓
Corp. Mun. du comté de St-Maurice	1.48	✓
Rini de Cotrel, Ferron & Cie	75.00	✓
Oscar Leclerc	2.00	✓

Adopté

Le secrétaire-trésorier donne communication ^x du vérificateur J. H. Rini de Cotrel, des livres de comptes de cette corporation pour l'année 1943, établissant un surplus de \$578.76 des revenus sur les dépenses, et il est proposé par Antonio Marchand, secondé par Alphonse Pellerin que ce rapport soit adopté.

Adopté

Proposé par Noël Veillette, secondé par Auguste Bellemare que les officiers autorisés à émettre un permis de construction, aient droit de charger un honoraire de cinquante centimes pour toute construction d'une valeur ne dépassant pas mille piastres, et de un dollar pour toute construction d'une valeur au-dessus de mille piastres, cet honoraire devant être payé par toute personne désirant construire.

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Alphonse Pellerin que M. Adilard Bouras soit nommé inspecteur de voirie pour le rang de la Banlieue, en remplacement de

x
du rapport
J.G.

J.E.G.

M. Albert Julien:

adopté:
Le présent procès verbal est lu et adopté:

Joseph Gelinus
Maire

J. F. Guillet
Sec. Trés.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le premier Mai mil neuf cent quarante-quatre, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gelinus, Maire, et MM. les conseillers Antonio Marchand, Albert Girard et Alphonse Pellierin.

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que les comptes suivants soient payés:

Georges-Emile Drouin	\$ 5.00	✓
Ar. Stille Doucet	5.00	✓
Lucien Cormeau	5.00	✓
Camille Houle	5.06	✓

Adopté:
Proposé par Alphonse Pellierin, secondé par Albert Girard que l'entretien des routes d'hiver soient payé aux personnes suivantes:

Félix Raymond	\$ 75.00	✓
Edgar St. Cyrge	125.00	✓
Bruno Pellierin	90.00	✓
Arthur Dupont	100.00	✓
Achille Doucet	90.00	✓
Philippe Bolduc	150.00	✓

Charles Bolduc \$ 25.00 ✓
 La Cie de Construction Lavoisette & Co 125.00 ✓

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté:

Joseph Gelinas
 Maire

J. E. Guillet
 Sec. Trésor.

Assemblée des électeurs de La Municipalité
 de la paroisse des Trois-Rivières, tenue mercredi le
 dix Mai mil neuf cent quarante-quatre, à dix
 heures de l'avant-midi, à la salle publique
 du rang Ste-Marguerite, sous la présidence de
 J. E. Guillet, Secrétaire-trésorier et président
 d'élection ex officio, après avis public donné
 de la manière et dans les délais prescrits par
 la loi, pour recevoir et mettre en nomination
 les noms des personnes, qui doivent être élus
 à la charge de conseillers de la dite Municipalité.

9 mai -

Le bulletin de présentation de M.
 Alphonse Pellerin, cultivateur, de la paroisse
 des Trois-Rivières, présenté par MM. Louis
 Petroff et Amos Sevassour, tous deux électeurs
 présents de la paroisse des Trois-Rivières, met-
 tant en nomination le dit Alphonse Pellerin
 comme conseiller de la paroisse des Trois-Ri-
 vières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Auguste
 Bellemare, cultivateur, de la paroisse des Trois-Ri-
 vières, présenté par MM. Arsène Bellemare
 et Amos Sevassour, tous deux électeurs présents
 de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en

nomination le dit Auguste Bellmare comme conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admise.

Le bulletin de présentation de M. Antonio Marchand, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. M. Omar Ferrasseur et Arsène Bellmare, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Antonio Marchand comme conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

A midi, aucune autre nomination n'ayant été faite, je proclame Messieurs Alphonse Pellierin, Auguste Bellmare et Antonio Marchand, tous trois cultivateurs de la paroisse des Trois-Rivières, conseillers de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

J. E. Guillet
Président d'élection

Je, Louis Charrette, ayant été nommé notaire, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.
Louis Charrette

Assurément devant moi à
Trois-Rivières, ce 3 juin 1944.

J. E. Guillet, N.P.

Je, Alphonse Pellierin, Je, Auguste Bellmare, et Je, Antonio Marchand, ayant été nommés conseillers, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide -

Auguste Bellomare
Alphonse Pellerin
Antonio Marchand

Assurément devant moi en la
paroisse des Trois-Rivières, ce 5 Juin 1944.
J. E. Guillet, M.P.

5 Juin 1944

Assemblée régulière des membres du
Conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières,
tenue le cinq juin mil neuf cent quarante-quatre,
aux lieu et heure ordinaires des sessions, sui-
vant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle
sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM
les conseillers Noël Veillette, Antonio Marchand,
Albert Girard, Alphonse Pellerin et Auguste
Bellomare.

Proposé par Noël Veillette, secondé par
Antonio Marchand que les comptes suivants
soient payés:

Lucien Cormeau	\$ 4.00	///
Formules Provinciales, Eury.	13.22	///
J. D. Gélinas,	5.00	///
Albert H. Lacharité	4.42	///
Corona Taxi Garage	1.25	///
La Revue Municipale	9.00	///
Le Trésorier de la Province	635.25	///
J. E. Guillet	5.00	///

Adopté
Proposé par Albert Girard, secondé par
Alphonse Pellerin que le plan produit au
Conseil, montrant la subdivision d'une
partie du lot No. 107 du cadastre officiel de la
paroisse des Trois-Rivières, préparé conformément
aux dispositions de l'article 2175 du Code
Civil, par M. R. H. Houde, arpenteur-geomètre,
le 5 Mai 1944, soit approuvé.

Adopté
Proposé par Alphonse Pellerin, secondé

par Auguste Bellemare, que la Division du Drainage, Ministère de l'Agriculture, soit priée de faire creuser à la pelle mécanique le cours d'eau du 2^e rang du Township St Maurice, sur les terres de Georges Ayotte et James Denon ou représen-
tants, suivant requête des intéressés de ce cours d'eau qui a été présentée au conseil à cet effet, dont copie sera adressée à la Division du Drainage, avec copie des présentes.

Adopté

Proposé par Noël Veillette, secondé par Antonio Marchand que M. Joseph Bouchard soit nommé inspecteur des mauvaises herbes et des champs de blé d'Inde en remplacement de Ferdinand Charité.

Adopté.

Proposé par Albert Girard, secondé par Stéphane Pellerin qu'une demande soit faite à la Commission du drainage, de bien vouloir suite le plus tôt possible à l'enquête qu'elle a tenue dans le cours de l'automne dernier relativement au cours d'eau Deval et Panneton.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu, et adopté.

Joseph Gelinas
Maire
J. F. Guillet
Sec. Trés.

+ donner
J.G.

J.F.G.

15 juin 1944

Assemblée spéciale des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le quinze juin mil neuf cent quarante quatre, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, convoquée à la demande du Maire, tel qu'appert à l'original de l'avis de convocation de la dite assemblée et du procès-verbal de signification apposé au bas d'icelui et produit aux présentes et dont avis de la dite assemblée a été signifié à tous les conseillers, et notamment au conseiller Auguste Beltré, absent à cette assemblée, tel qu'appert à l'original de l'avis de convocation de la dite assemblée et du procès-verbal de signification apposé au bas d'icelui et produit aux présentes, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gelinhas, Maire, et MM. les Conseillers Noël Veillette, Antonin Marchand, Albert Girard, Alphonse Pellierin et Auguste Bellinard.

Proposé par Noël Veillette, secondé par Albert Girard qu'une somme de Trois cents francs soit accordée pour terrassement et gravillage de la route du Rochon.

Adopté
Le présent procès-verbal est lu et adopté
Joseph Gelinhas
Maire
J. E. Guillet
Sec. Trés.

3 juillet
1944

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le trois juillet mil neuf cent quarante-quatre, aux lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: MM. les conseillers Antonio Marchand, Albert Girard, Alphonse Pellerin et Auguste Bellomare.

En l'absence du Maire, il est proposé par Auguste Bellomare, secondé par Antonio Marchand que le conseiller Albert Girard soit élu Président de cette assemblée.

Adopté
Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Antonio Marchand que les comptes suivants soient faits:

La Corporation Municipale de	
comté de St-Maurice	\$1.78
Corona Taxi Garage	4.00
Mme Gaston Paronson	5.00
J. E. Guillet	2.00

Adopté
Proposé par Auguste Bellomare, secondé par Antonio Marchand que le plan produit au conseil, montrant la subdivision d'une partie du No 15 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, préparé conformément aux dispositions de l'article 2175 du Code Civil, par M. Horace St-Cyr, arpenteur-géomètre, le 6 Mai 1944, soit approuvé.

Adopté
Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Antonio Marchand que le compte au montant de \$525.00 dû à J. C. Malone & Co, et le compte au montant de \$72.00 dû à Louis Charette pour travaux faits sur la route du Rochon soient approuvés.

Adopté
Proposé par Antonio Marchand, secondé par Alphonse Pellerin que la demande d'aide pour

Drainage faite par les Messieurs C. Vétère,
J. Arthur Guimond, Jos. St. Pierre et autres
intéressés du cours d'eau du Deuxième
Rang, Canton St-Maurice, soit approuvée.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté
Albert Girard
Président ad hoc
J. F. Guillet
Sec. Trés.

Je, Médéric Pothier, ayant été nommé
estimateur, jure que je remplirai les devoirs de
cette charge avec fidélité et honnêteté, au
meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide.

Médéric Pothier

Assurance devant moi à
Trois-Rivières, ce 10 juillet 1944
J. F. Guillet, N.P.

Je, Ernest Bolduc, ayant été nommé
estimateur, jure que je remplirai les devoirs
de cette charge, avec fidélité et honnêteté, au
meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide.

Ernest Bolduc

Assurance devant moi à
Trois-Rivières, ce 11 juillet 1944.
J. F. Guillet, N.P.

7 août 1944

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le sept août mil neuf cent quarante-quatre, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Félinas, Maire, et MM. les conseillers Noël Veillette, Antonio Marchand, Alphonse Pellerin et Auguste Bellemare.

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Antonio Marchand que les comptes suivants soient payés:

Louis Petroff	\$ 53.27
La Municipalité St Etienne des Grès	21.00

Adopté

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Alphonse Pellerin que le chèque de \$176.50, représentant l'octroi accordé par le Ministère de la Voie pour l'entretien durant l'hiver du rang Ste-Marguerite soit remis à M. Albert Girard, et les chèques au montant de \$11.50 et \$60.00 représentant l'octroi accordé pour les mêmes fins pour le chemin des Forges et la route du Rochon, soient remis à M. Noël Veillette.

Adopté

Le secrétaire-trésorier donne communication de la sentence No. XI, rendue par L'Office du Drainage, le 18 juillet 1944, par laquelle il casse et annule l'homologation par le conseil, en date du 5 juillet 1943, du procès-verbal Dupont et Duval et Parmiton dressé par Amos Ferrasour, surintendant, le 26 novembre 1940, mais suspend sa sentence quant à la réglementation à donner au dit cours d'eau tant et aussi longtemps qu'une décision n'aura pas été rendue sur le projet d'amélioration du réseau de la rivière Lacerte.

Proposé par Noël Veillette, secondé par Antonio Marchand que le plan produit au conseil,

montrant la subdivision d'une partie du no. 15 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, préparé conformément aux dispositions de l'article 2175 du Code Civil par M. Horace St-Cyr, arpenteur-géomètre, le 5 août 1944, soit approuvé.

Adopté

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Auguste Bellinard que le plan produit au conseil, montrant la subdivision d'une partie du no. 17 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, préparé conformément aux dispositions de l'article 2175 du Code Civil par M. Horace St-Cyr, arpenteur-géomètre, le 5 juillet 1944, soit approuvé.

Adopté

Proposé par Auguste Bellinard, secondé par Antonio Marchand qu'une demande soit faite à L'Office du Drainage à l'effet qu'il se charge de la construction d'un pont sur le cours d'eau "Betz" boulevard des Dominicains, Trois-Rivières. (2.855-1)

Adopté

Proposé par Noël Veillette, secondé par Alphonse Pellerin que la somme de \$ 72.00 soit payée à M. Louis Charrette pour travaux faits sur la route du Rochon.

Adopté

Proposé par Noël Veillette, secondé par Antonio Marchand qu'une demande soit faite au Ministère de la Voirie à l'effet qu'il fasse faucher les branches sur le chemin des Forges, depuis les limites de la cité des Trois-Rivières jusqu'à la route du Rochon.

Adopté

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Noël Veillette qu'une somme de Deux cents cinquante soit accordée pour améliorer le chemin du Cordon du troisième rang.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.
 Joseph Gélinas
 Maire
 J. F. Guillet
 Sec. Tris.

5 Sept. 1944

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le cinq Septembre mil neuf cent quarante-quatre, aux lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Antonio Marchand, Albert Girard et Alphonse Pellerin.

Proposé par Albert Girard, secondé par Alphonse Pellerin que les Comptes suivants soient payés:

Eddy Beaulieu	\$ 5.00 //
Louis Charrette	63.00 //
Hervé Séchan	2.00 //
Louis Petroff	199.90 //
P. V. Ayotte	10.19 //
Le Trésorier de la Province	83.13 //

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que le rôle d'évaluation soit homologué avec les amendements suivants:

- vv Que le lot no. 276 appartenant à Camille Houle soit évalué à \$ 305.00 pour le terrain et \$ 600.00 pour les bâtisses, et que le lot no. 277 appartenant au même soit évalué à \$ 305.00;
- vv Que les bâtisses sur le lot P131 appartenant à Georges Dupont soient évalués à \$ 500.00;

- V V Que cinq arpentés soient retranchés sur le lot P129 appartenant à Georges Emile Drouin avec une diminution de \$ 300.00;
- V V Qu'une diminution de \$ 500.00 soit accordée sur les bâtisses appartenant à Armand Charbonneau sur le lot 135;
- V V Que les bâtisses appartenant à Jean Charbonneau sur le lot P137 ayant 2 1/2 arpentés soient évaluées à \$ 800.00 et que deux arpentés soient retranchés sur ce même lot avec une évaluation de ~~\$ 200.00~~ ~~\$ 100.00~~ totale de Cent cinquante sur le terrain;
- V V Que les bâtisses sur le lot 55 appartenant à Roger Guilbert ~~sur le~~ soient évaluées à \$ 1000.00;

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Alphonse Pellierin qu'une remise soit faite à M. Philippe Bolduc sur la somme de \$ 1260.00 qui lui a été chargée annuellement sur le lot P49 qui ne lui appartient pas, pour les années 1942, 1943 et 1944 au taux de la taxe fixée pour chacune de ces années.

Adopté

Proposé par Alphonse Pellierin, secondé par Albert Gérard qu'une demande soit faite à L' Honorable Marc Trudell, aux fins d'obtenir un octroi pour parachever le chemin de front du troisième rang sur une longueur de 4500 pieds.

Adopté

Proposé par Alphonse Pellierin, secondé par Antonio Marchand qu'une demande soit faite à L' Honorable Marc Trudell, aux fins d'obtenir le service de la lumière électrique dans le troisième rang, à l'appui de la requête qui a été signée à cette fin par la majorité des intéressés en date du 24 juillet 1944.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté
 Joseph Gelinan
 Maire
 J. F. Guillet
 Sec. Trés.

2 Octobre 1944.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le deux Octobre mil neuf cent quarante-quatre, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gelinan, Maire, et MM. les conseillers Noël Veillette, Antonio Marchand, Albert Girard, Auguste Bellemare et Auguste Bettez.

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Auguste Bettez que les comptes suivants soient payés:

Ty Trésorier de la Province	\$ 766.08
Lucien Comeau	2.00
Alide Bellemare	16.50

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Noël Veillette que M. Edgar St-Onge soit nommé syndic du cours d'eau du deuxième rang, Canton St-Maurice, au lieu du cours d'eau Chambrland, pour lequel il a été nommé syndic par erreur, suivant résolution du conseil adoptée le 5 juillet 1943, et qui est par les présentes rescindée.

Adopté

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Auguste Bettez que le taux de la taxe foncière pour l'année 1945 soit fixé à vingt-cinq centimes

dans les cent piastres, et que l'intérêt au taux de 5% l'an soit chargé sur les taxes de 1945 à compter du 1^{er} Février 1945.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Noël Veillette, qu'une demande soit faite au Ministère de la Voirie pour obtenir un octroi pour l'entretien durant l'hiver du chemin Ste Marguerite et du chemin des Forges.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand que le secrétaire-trouvain soit autorisé à assister au congrès des secrétaires de Municipalités, qui sera tenu à Montréal, le 12 Octobre courant, afin de recueillir tous les renseignements qui pourront être utiles à cette municipalité, et que la somme de Huit piastres lui soit allouée à cette fin.

Adopté

Le 1^{er} Proposé par Auguste Bettez, secondé par Auguste Bellemare, qu'une demande soit faite au Ministère de la Voirie à l'effet qu'il fasse nettoyer le fossé de la route du Calvaire et qu'il fasse également faucher les branches le sur tout le parcours de cette dite route.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand, que M. Eugène Aubrey soit nommé surintendant pour faire la visite du cours d'eau Arthur Dupont, de dresser procès-verbal, s'il y a lieu, et de faire rapport au conseil.

Adopté

~~Le présent procès-verbal est lu et adopté~~
Proposé par Auguste Bettez, secondé par Auguste Bellemare qu'une demande soit faite à la cité des Trois-Rivières de voir à réparer sous le plus court délai possible la rue Ste. Marguerite jusqu'aux limites de la paroisse des Trois-Rivières.

Adopté

Le présent procès verbal est lu et adopté.
 Joseph Gelinias
 Maire
 J. F. Guillet
 Sec. Trés.

6 Novembre 1944

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le six novembre mil neuf cent quarante-quatre, aux lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M.M. les conseillers Noël Veillette, Antonio Marchand, Albert Girard et Auguste Bellet.

En l'absence du Maire, il est proposé par Noël Veillette, secondé par Antonio Marchand que le conseiller Albert Girard soit élu Président de cette assemblée.

Proposé par Auguste Bellet, secondé par Antonio Marchand que les routes d'hiver soient vendues comme suit: Adopté

Route du premier rang vendue à M. Louis Charette pour la \$125.00

Route du 2^{ème} rang ou route du Rochon vendue à M. Félix Raymond pour \$70.00

Route du 3^{ème} rang ou route à Denoon vendue à M. Edgar St-Onge pour \$95.00

Cordon du 3^{ème} rang ou route à Denoon vendu à M. Henri Pandemia pour \$90.00

Route du 4^{ème} rang ou route à Bureau vendue à M. Pierre Beaulieu pour \$50.00

Route du comté vendue à Achille Doucet
pour \$125.00

Route du Calvaire vendue à Philippe Bolduc
pour \$150.00

Route du petit village vendue à Charles Bolduc
pour \$30.00

Adopté

Proposé par Auguste Bettez, secondé par
Noël Veillette qu'une demande soit faite à l'Office
Commission du drainage de bien vouloir prendre
une décision en rapport à la sentence no. 71 qu'il
a rendu le 18 juillet 1944, relativement au procès-
verbal du cours d'eau Dural-Panneton.

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par
Auguste Bettez que les comptes suivants soient
payés:

Carnille Houle	\$5.90	//
J. C. Malone & Co.	225.00	//
Médecine Pothier	35.00	//
André Pothier	120.00	//

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé
par Noël Veillette qu'une demande soit faite à
La Régie des Transports de bien vouloir re-
connaître la Paroisse des Trois Rivières
comme étant dans les limites de la cité des
Trois Rivières, et d'autoriser en conséquence
les Compagnies des Chemins de Fer du Canadian
National et du Canadian Pacifique de prendre
et faire la livraison de l'express et du fret
(Pick Up and Delivery) dans les limites
de la Paroisse des Trois Rivières.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté

Albert Girard
Président pro tempore
J. F. Guillet
Sec. Trés.

4 Décembre 1944

Assemblée régulière des membres du conseil Municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le quatre Décembre mil neuf cent quarante-quatre, aux lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gilinao, Maire; et MM. les conseillers Antonio Marchand, Albert Girard et Auguste Bettes.

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bettes que les comptes suivants soient payés:

Géodore Bolduc	\$ 3.00
J. E. Guillet	13.00

Adopté

Proposé par Auguste Bettes, secondé par Antonio Marchand qu'une somme de vingt cinq piastres soit accordée pour aider à défrayer le coût d'entretien d'une fontaine dans le rang St-Marguerite pour récréer les jeunes, et que cette somme soit payable à M. Jacques Dugré, Président de l'organisation de cette fontaine.

Adopté

Le Secrétaire-Trésorier soumet au conseil un état des immeubles cédés en la paroisse des Trois-Rivières et devant être vendus pour arrérages de taxes municipales et scolaires dus depuis l'année 1941, et il est proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que le dit état soit approuvé, et que les immeubles mentionnés en icelui soient vendus par le conseil de comté, à moins que les propriétaires d'iceux ne payent les arrérages de taxes municipales et scolaires dus pour l'année 1941, dans les quinze jours de l'avis enregistré qui ils recevront à cet effet.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand qu'une demande soit faite au Bureau de Poste de Trois-Rivières aux fins d'obtenir que le journal Le Nouvelliste soit délivré dans les limites de cette paroisse la journée même de sa publication.

Adopté

Le présent procès verbal est lu et adopté
Joseph Gilvinas
Maire
J. F. Guillet
Sec. Trés.

5-Fevr. 1945

Assemblée régulière des membres du conseil Municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le cinq Février mil neuf cent quarante-cinq, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gilvinas, Maire, et MM. les Conseillers Noël Veillette, Antonio Marchand, Albert Girard et Alphonse Pellerin.

+ Agence
Durosay,
Inc. \$ 7.00
J.G.G.
J.F.G.

Proposé par Noël Veillette, secondé par Antonio Marchand que les comptes suivants soient payés:
La Corporation Municipale
du comté de St-Maurice \$ 461.96 v
Léo Valois 12.00 v
Oscar Leclerc 2.00 v x
Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Alphonse Pellerin que le contrat intervenu entre cette corporation et M. Eddy Desjoy, le 29 décembre 1944, pour l'entretien durant l'hiver du chemin Ste-Marguerite, et celui intervenu avec La Cie de Construction Lavolette, Ltée, le 10 janvier 1945, pour l'entretien durant l'hiver du chemin Des Forges, soient ratifiés, et que l'octroi qui sera accordé à cette fin par le Ministère de la Voirie soit remis respectivement à M. Eddy Desjoy et à La Cie de Construction Lavolette, Ltée.

Adopté

- Page 37 Règlement pour porter tant de la taxe à 0.60
Page 154 restaurants, bars, places publiques
Page 186 Stationnement des automobiles
Page 257 Règlement pour le bain-étoupe -
Page 259 Proposition d'un règlement re Salles de danse
Page 295 Codes re construction Jos St. Pierre
Page 328 Règlement pour poisson sur terre
Page 362 "Liste électorale"
Page 368 avis pour taxes mur -
Page 375 Règlement re abrogation d'un autre règlement
Page 382 Règlement re construction
Page 384 Règlement re construction Ste. Marguerite
Page 395 Règlement re construction Ch. des Poyes etc. 30/40 -
Page 445 Reg. re. votes
Page 451 Règlement re cours d'eau -

Annexes Pages 511 - Page 513

Page 486 Règlement Ste. Marguerite

Le conseiller Albert Girard donne avis de motion qui à la prochaine assemblée du conseil, il demandera que le règlement adopté le 5 Avril 1943 concernant la libre circulation des voitures - automobiles dans le rang Ste-Marguerite, aux fins soit amendé aux fins de retrancher à la fin du dit règlement les mots : "et que l'entretien du dit chemin Ste-Marguerite soit rendu par les propriétaires eux-mêmes du dit rang Ste-Marguerite."

Adopté

Proposé par Antonio Veill Marchand, secondé par Noël Veilllette que le Secrétaire-Trésorier de la Corporation Municipale du comté de St-Maurice soit autorisé à adjuger à la Corporation de la paroisse des Trois Rivières l'immeuble situé dans cette municipalité devant être vendu au mois de Mars prochain, pour arrérages de taxes, et sur lequel il n'y aura pas d'enchères.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Adopté
Joseph Yélinas
Président
J. F. Guillet
Sec. Trés.

5 Mars 1945

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Pièrres, tenue le cinq Mars mil neuf cent quarante-cinq, aux lieux et heures ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents:

M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Antonio Marchand, Albert Girard et Alphonse Pelletier.

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Albert Girard que les comptes suivants soient payés:

Juven Cormier	\$ 10.00 ⁰⁰
Napoléon Alarie	10.00 ⁰⁰
J. Si. Guillet	2.85 ⁰⁰

Adopté.

Proposé par Alphonse Pelletier secondé par Antonio Marchand que:

MM. L. Phi. Folsignant, Roger Guilbert et François Charette soient nommés inspecteurs agrariés;

M. Olive Dugris soit nommé gardien d'enclos;
M. Jeffrey Godin soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le rang du petit village;
M. Adilard Bourassa soit nommé inspecteur de voirie pour le rang de la Bonlieux;

M. Eddy Dugris soit nommé inspecteur de voirie pour la route du Calvaire;

M. Henri Ferrière soit nommé inspecteur de voirie pour le rang Ste-Marguerite;

M. Donat Marchand soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin des Torgres;

M. Armand Charette soit nommé inspecteur de voirie pour le chemin de front et la route du 2^{ème} rang;

M. Edgar St-Onge soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 3^{ème} rang;

M. Gérard Bolduc soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin de front du 4^{ème} rang;

M. Alexandre Rosette, Clément Ricard et
Ferdinand Charrette soient nommés inspecteurs
des vignes de mauvaises herbes et des champs
de blé d'Inde.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par
Albert Gérard que le secrétaire-trésorier
soit chargé d'écrire à M. Philippe Dionne-
court, que cette corporation est prête à lui
remettre le montant d'argent qu'il a de-
bourré pour l'achat du lot P. 340 qu'il a
acquis de cette corporation, incluant les
taxes et frais encourus par lui à ce sujet,
et que le secrétaire-trésorier soit aussi

chargé d'écrire à M. Alphonse Jolin
que cette corporation le reconnaît comme
vritable propriétaire de la partie du lot
P. 340 qu'il a acquis. Sont il prétend être
propriétaire.

Adopté.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinar
Maire

J. L. Guillet
Secrétaire-Trésorier

Je, Roger Guibert, ayant été nommé ins-
pecteur vignes, jure que je remplirai les devoirs de
cette charge, de manière de mon jugement et de ma
capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Roger Guibert

Assurance devant moi à
Trois-Rivières, ce 29 Mars 1945.
J. L. Guillet, M. P.

3 Avril 1945

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le trois Avril mil neuf cent quarante-cinq, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et M. le conseiller Antonio Marchand.

Faute de quorum, le conseiller Antonio Marchand propose que la présente assemblée soit ajournée au lundi 9 Avril 1945, à deux heures de l'après-midi.

Adopté
Joseph Gélinas
Maire
J. F. Guillet
Sec. Trés.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le neuf Avril mil neuf cent quarante-cinq, conformément à la résolution d'ajournement adoptée à la dernière assemblée, au lieu et heure ordinaires des sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gélinas, Maire, et MM. les conseillers Auguste Bellemare, Noël Veillette, Albert Girard et Antonio Marchand et Auguste +

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Noël Veillette que les comptes suivants soient payés:

Lucien Comeau	\$ 4.00	✓
René de Cotet, Ferron, Robert & Cie	175.00	✓
La Corp. Murr. du Comté St. Maurice	4.24	✓
Le Trésorier de la Province	586.94	✓

+ Bellemare
J. F.

J. F. G.

Adopté

Le secrétaire-trésorier donne communication du rapport de M. M. Fami de Cotrel, Ferron, Dubois et Cie, vérificateurs des comptes de cette corporation, ~~déclaré~~ pour l'année 1914, démontrant un déficit de \$1460.88 des dépenses sur les revenus, et il est proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand que ce rapport soit adopté.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bettez que les mutations de propriétés suivantes soient autorisées, savoir:

Arthur Laperrière, P15-33, Juliette St-Pierre P15-65, Victor Desroberts P15-83, Thomas Admos Larone, P15-84 et 85, Edouardina Dufront P15-86, Lionel Joly P15-87, Rodolphe Bolduc P15-99, Hector Racine P15-100, Rosaire Mabeu P15-101, Cyrus Hardy P15-102, Emile Laperrière P15-105, Antonio Anger P15-106 et 107, Raoul Bilanger P15-108 et 109, Ernest Biron P15-110, Gérard Lacroix P15-111 et 112, Eugène Baril, P15-113 et 114.

Adopté

Proposé par Albert Girard, secondé par Auguste Bellemare que cette corporation souscrive une somme de vingt-cinq francs, à l'ordre du Curé J. A. Lamy, de St-Elie, pour le centenaire du Calvaire de cette paroisse.

Adopté

Proposé par Noël Veillette, secondé par Auguste Bettez que M. Joseph Bouchard, de St-Michel des Forges, soit nommé inspecteur des mauvaises herbes et des champs de blé d'Inde, en remplacement de M. Ferdinand Charette, et que M. Alphonse Dufresne soit nommé inspecteur agraire en remplacement de M. François Charette, et que M. Elphège Dugré soit nommé inspecteur des mauvaises herbes et des champs de blé d'Inde, en remplacement de M. Alexandre

Rouette.

Adopté ~~Adopté~~

Le secrétaire trésorier donne sa démission pour prendre effet à compter du 1 Mai 1945, et il est prêt à remettre à cette date tous les livres, papiers, titres, documents et autres objets de nature quelconque appartenant à cette corporation, et il est proposé par Albert Girard, secondé par Antonio Marchand, que cette démission soit acceptée, et que le Notaire Roger Raguin soit engagé comme Secrétaire-Trésorier, à compter du 1 Mai 1945, au salaire annuel de Six cent soixante francs, payable mensuellement.

Adopté

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Auguste Bettig que M. Philippe Demonceourt soit nommé surintendant pour faire la visite du cours d'eau Arthur Dupont, et de dresser procès-verbal, s'il y a lieu.

Adopté

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Joseph Gelinias
Maire
J. F. Guillet
Sec. Trés.

7 Mai 1945

Assemblée régulière des membres du Conseil Municipal de la paroisse des Trois-Rivieres, tenue le Sept Mai, mil neuf cent quarante cinq, au lieu et heure ordinaires de ses sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Joseph Gelinias, Maire et M. M. les Conseillers: Noel Velette, Antonio Marchand, Albert Girard, Auguste Bellemare & Alphonse Tellier.

Lu - une lettre de M. Roger Raguin, Notaire, adressée à son Honneur le Maire et M. M. les Conseillers de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivieres,

donnant sa démission comme Secrétaire-Tresorier de cette paroisse pour les raisons mentionnées dans sa lettre en date de ce jour.

En conséquence il a été proposé par Mr. Noël Dullette et secondé par Mr. Antonin Marchand que cette démission soit acceptée, et que le Notaire J. A. Villeneuve soit engagé comme Secrétaire-Tresorier, à compter de ce jour, le 7 mai 1945, au salaire annuel de Six cent Soixante piastres, payable mensuellement.

Adopté.
Et le dit J. A. Villeneuve a immédiatement prêté serment comme suit:

Je, J. Arthur Villeneuve, de la Cite des Trois Rivières, jure solennellement, qu'en ma qualité de Secrétaire-Tresorier de la paroisse des Trois Rivières, je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

J. Villeneuve
Assermenté devant moi à paroisse.

Trois Rivières ce 7 mai 1945 -

Joseph Gelinas
Maire

Et il a été ensuite proposé par Albert Gerard secondé par Alphonse Fellein que l'entretien des routes d'hiver soit payé comme suit aux personnes suivantes:

Route No 1 ^{re} - Louis Charette	—	\$125.00	✓
Route 2 ^{de} - Felix Raymond	—	70.00	✓
Route 3 ^{de} - Edgar St-Onge	—	95.00	✓
Cordon 3 - Henri Tandania	—	90.00	✓
Route 4 ^{de} - Ferné Beaulieu	—	50.00	✓
Route Comte' Achille Doucet	—	125.00	✓
Route Calvaire Thibault Bolduc	—	150.00	✓
Route St-Julien Charles Bolduc	—	30.00	✓

Adopté.
Proposé par Albert Gerard et secondé par M. Auguste Vella maré que les comptes suivants soient payés

à Mr Bruno Tellerin un compte
de \$ 8.⁰⁰ pour entretien de chemin
deux comptes à Mr Lucien Raymond
dont l'un de \$ 1.50⁰⁰ et l'autre de \$ 2.50⁰⁰ pour
entretien de chemin

Un compte à Mr Félix Raymond au
montant de \$ 6.60⁰⁰ pour ouvrage -

Un compte à Mr Aréfil Houcéd pour
chemin d'hiver \$ 14.⁰⁰

Un compte à Mr. Donald Côté pour en-
retien de chemin \$ 7.⁰⁰

Ces comptes devront être payés ensuite
par le conseil municipal à qui de droit -

Adopté -

Il a été proposé par Mr Auguste Bellemare
secondé par Mr Alphonse Tellerin qu'un compte
de \$ 53.28⁰⁰ soit payé au Gouvernement de la Pro-
vince pour hospitalisation de Louise Beaugard
et Madeleine Thivierge; et qu'un autre compte
au montant de \$ 200.⁰⁰ soit aussi payé au Gon-
vernement de la Province pour hospitalisation de
Blanche & Antoinette Mineau

Adopté

3/3.50

Il a été proposé par Mr Noel Veil-
lette et secondé par Antonio Marchand que
la formule d'approbation envoyée par le
Ministère de la Voie, en date du 20 avril
1945 relative à subvention d'entretien d'hi-
ver référence No. R.3 3614 soit approuvée

Adopté

Il a été proposé par Mr Antonio Marchand
et secondé par Alphonse Tellerin que Messieurs
Charles & Henri Carignan, soient autorisés
à construire un abattoir suivant les règles
de l'art, dans la paroisse des Trois Rivières

Adopté

Il a été proposé par Mr. Noel Veillette
secondé par Mr. Antonio Marchand que
Mr Lucien Raymond soit nommé inspecteur
pour la route du 2^e rang chemin de front
en remplacement de Mr Armand C. Carretto qui

a démissionné; et que Mr. Odias Laliberte
soit nommé inspecteur de la route du 3^e
rang et chemin de front, en remplacement de
Mr. Edgar H. Ouge qui a aussi démissionné

Adopté

Il a été proposé par Mr. Albert Guard
secrétaire par Mr. Alphonse Fellenin qu'une
somme de soixante quinze Dollars soit offerte
par l'entremise de M^{re} Lucien Borneau, en
réglement de la réclamation de Mr. Philippe
Kleumouard

- Adopté -

Le présent procès verbal est lu et adopté

Joseph Gilman

Président

Sec. Trés.

Sec. Trés.

Je, Lucien Raymond, ayant été nommé
inspecteur pour la route 2^e rang et chemin de
front, jure que je remplirai les devoirs de cette
charge, au meilleur de mon jugement et de ma
capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide

Lucien Raymond

Assermenté devant moi à Paris

nos bureaux le 7 Mai 1945

Assermenté
Sec. Trés.

Je, Odias Laliberte, ayant été nommé
inspecteur pour la route du 3^e rang et
chemin de front, jure que je remplirai les
devoirs de cette charge, au meilleur de mon
jugement et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi

Assemblée des électeurs de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, tenue Mercredi, le neuf Mai, mil-neuf-cent-quarante-cinq, à dix heures de l'après-midi, à la salle publique du sang Ste-Marguerite, sous la présidence de J. A. Villeneuve, Secrétaire-Treasorier, et Président d'élection "Ex officio"; après avis publics donnés de la manière et dans les délais prescrits par la Loi; pour recevoir et mettre en nomination les noms des personnes qui doivent être élues à la charge de Maire et de Conseillers de la dite Municipalité:-

Le bulletin de présentation de Mr. Joseph Gélinas, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par Mr. F. L. Nohet, rentier, et Omier Levassier, cultivateur, tous deux électeurs présents, de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Joseph Gélinas, comme Maire de la paroisse des Trois-Rivières, est admis.

Le bulletin de présentation de M. Jules Montour, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Alexis Bellemare et M. Frédéric Pettit, tous deux cultivateurs, électeurs présents, de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Jules Montour, comme Maire de la paroisse des Trois-Rivières, est admis.

Le bulletin de présentation de M. Conrad Dupré, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. M. Walter Dupond et Augustin Isabelle, tous deux cultivateurs, et électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Conrad Dupré, comme Conseiller de la paroisse des Trois-Rivières est admis.

Le bulletin de présentation de M. Albert Girard, cultivateur, de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. M. Armand Beaudry jr. et Georges Emile Drouin, tous deux cultivateurs et électeurs, présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Albert Girard, est admis.

Le bulletin de présentation de M^r Noël Veillette, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M^{rs} Lucien Comeau et Ludger Marchand, tous deux cultivateurs et électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Noël Veillette, est admis.

Le bulletin de présentation de M. Edmond Trouly, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M^{rs} Ernest Bolduc et Roger Guilbert, tous deux cultivateurs et électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Edmond Trouly est admis.

Le bulletin de présentation de M. François Charette, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières présenté par M. Freddy Milot, cultivateur et M. Raoul Boudreau, propriétaire modèleur, tous deux électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit François Charette est admis.

À midi, comme il y a plus de nominations que de candidats à élire, j'ordonne la votation au scrutin secret pour Lundi, le quatorze Mai ensuing, 1945, à la Salle publique du rang St-Marguerite, de huit heures du matin à six heures du soir.

J. H. Hébert
Président d'élection
Ex Officio.

Je soussigné Omer Levasseur, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, ayant été nommé Président de l'élection, qui doit être tenue en cette Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, le quatorze Mai, mil neuf cent quarante-cinq, jure solennellement, que je remplirai les devoirs de cette charge, avec fidélité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Omer Levasseur

Assermenté devant moi
en la paroisse des Trois-
Rivières, ce 9 Mai 1945
J. Hébert M. J.

Je soussigné Frédéric Pothier, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières ayant été nommé Secrétaire de l'élection par le président de l'élection qui doit être tenue ce jour en cette Municipalité, le quatorze Mai, Mil-neuf-cent quarante-cinq, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu Me soit en aide.

Frédéric Pothier

Assermenté devant moi
en la paroisse des Trois-Rivières
ce quatorzième jour de Mai 1945

Omer Levasseur Président d'élection

Je soussigné Henri Paul Benoit, et Philippe Guay, journalier de la paroisse de la Pointe-Du-Sac ayant été nommé constables spéciaux par le président de l'élection qui doit être tenue ce jour en cette Municipalité le quatorze Mai, Mil-neuf-cent quarante-cinq, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité, ainsi que Dieu Me soit en aide.

Philippe Guay
Henri Paul Benoit

* de la Paroisse
des Trois-Rivières

Assermenté devant Moi
 en la paroisse des Trois-Rivières
 ce quatorzième jour de Mai 1945

Omer Ferrasseur, Président d'élection

Nous soussigné Thais Lamy, Joseph Gagnon,
 trois Freddy Wilot tous trois cultivateurs de la Paroisse
 des Trois-Rivières et Fernando Cote & Philippe Tausignant
 deux deux cultivateurs de la Paroisse des Trois-Rivières
 ayant été nommé pour représenter les candidats à l'élection
 qui a lieu ce jour, en cette Municipalité ce quatorzième
 jour de Mai Mil-neuf cent quarante cinq, jure
 solennement que ~~je~~ nous garderons secrets les
 votes qui se fera sur notre garde et qui ~~je~~ remplirons
 avec fidélité et honnêteté les devoirs de cette charge
 au Meilleur de nos jugements et de Ma capacité
 Ainsi que Dieu nous soit en aide

Thais Lamy
 L. Philippe Tausignant
 Fernando Cote
 Joseph Gagnon

Assermenté devant Moi
 en la Paroisse des Trois-Rivières
 ce 14 Mai 1945

Omer Ferrasseur Président d'élection

Nous soussigné je soussigné Roger Guilbert
 cultivateur de la Paroisse des Trois-Rivières ayant été nommé
 représentant d'un candidat à l'élection qui a lieu ce jour
 en cette Municipalité ce quatorzième jour de Mai Mil-neuf
 cent quarante-cinq, jure solennement que je garderai
 secrets les votes qui se fera sur ma garde et que je
 remplirai avec fidélité et honnêteté les devoirs de cette
 charge au Meilleur de mon jugement et de Ma capacité
 Ainsi que Dieu me soit en aide
 Je recède Milt
 Roger Guilbert

Assermenté devant moi
 en la paroisse des Trois-Rivières
 ce 14 Mai 1945

Omer Lévasseur Président d'élection

Je soussigné Philippe Pratte cultivateur de
 la paroisse des Trois-Rivières ayant été nommé repri-
 sentant d'un candidat à l'élection qui a lieu ce jour
 en cette Municipalité ce quatorzième jour de Mai
 Mil-neuf-cent quarante-cinq, jure solennellement que
 je garderai secret les votes qui se fera sur Ma garde
 et que je remplirai avec fidélité et honnêteté les devoirs
 de cette charge au meilleur de mon jugement et de
 Ma capacité, ainsi que Dieu Me soit en aide

Philippe Pratte

Assermenté devant moi
 en la paroisse des Trois-Rivières
 ce 14 Mai 1945

Omer Lévasseur Président d'élection

Le lundi le 14 Mai 1945 la votation a
 eu lieu de huit heures du matin à six heures de
 l'après-midi, et a donné le résultat suivant, M^r.
 Jules Montour, candidat à la Mairie a eu 177 votes
 et M^r. Joseph Pélovas, candidat à la Mairie a eu
 162 votes, et les conseillers, Conrad Dugri 194 votes
 François Charette 168 votes Edmond Troulx 164 votes
 Albert Girard 157 votes Noël Paillé 151 votes.
 Alors je proclame M^r. Jules Montour élu
 Maire pour la paroisse des Trois-Rivières et
 M^{rs}. Conrad Dugri, François Charette, Edmond
 Troulx, conseillers de la dite Municipalité de
 la paroisse des Trois-Rivières.

En foi de quoi j'ai signé les présentes
 à St. Marguerite des Trois-Rivières ce 14
 Mai 1945

Omer Lévasseur Président d'élection
 Je, Jules Montour, cultivateur de la pa-
 roisse des Trois-Rivières, ayant été élu Maire

pour la dite paroisse, jure que je remplirai les
devoirs de cette charge avec fidélité et honnêteté au meilleur
de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi à Trois Rivières le 18 Mai 1945
J. H. Hébert
Secrétaire-Tresorier

Jules Moreloux

Je, François Charette, cultivateur de la pa-
roisse des Trois Rivières, ayant été élu Conseiller
pour la dite paroisse jure que je remplirai les
devoirs de cette charge avec fidélité et honnêteté
au meilleur de mon jugement et de ma ca-
pacité. Ainsi Dieu me soit en aide.

François Charette

Assermenté devant moi à
Trois Rivières ce 18 Mai 1945.

J. H. Hébert
Secrétaire-Tresorier

Je, Conrad Dugré, cultivateur de la
paroisse des Trois Rivières, ayant été élu
Conseiller pour la dite paroisse jure que
je remplirai les devoirs de cette charge
avec fidélité et honnêteté au meilleur de
mon jugement et de ma capacité. Ainsi
Dieu me soit en aide.

Conrad Dugré

Assermenté devant moi à
Trois Rivières ce 18 Mai 1945

J. H. Hébert
Secrétaire-Tresorier

Je Edmond Proulx, cultivateur de la
paroisse des Trois Rivières, ayant été élu con-
seiller pour la dite paroisse jure que je
remplirai les devoirs de cette charge avec fidélité
et honnêteté au meilleur de mon jugement
et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit
en aide

Edmond Proulx

Assermenté devant moi à
Trois Rivières ce 18 Mai 1945

J. H. Hébert
Secrétaire-Tresorier

Je soussigné, Louis Alphonse Dufresne, ayant été nommé inspecteur agraire, juge que je remplirais les devoirs de cette charge, du meilleur de mon jugement et de ma capacité, ainsi que bien me soit en aide.

Louis Alphonse Dufresne

Assemblée devant moi à Trois-Rivières le 18 Mai 1945

Secrétaire

4 Juin 1945

Assemblée régulière des Membres du Conseil Municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le quatre Juin, mil neuf cent quarante cinq, au lieu et heure ordinaires de ses sessions suivant les formalités prescrites par la Loi, et à laquelle sont présents: M. Jules Montan, Maire et M.M. les Conseillers Conrad Augé; François Charette; J. Edmund Proulx; Antonio Marchand; Auguste Bellmare et Alphonse Tellerin.

Après des paroles de bienvenue et de félicitations de M. le Maire et invitation par ce dernier de suivre les délibérations du Conseil, la séance est ouverte:

Il a été proposé par M. Edmund Proulx et secondé par M. François Charette que le règlement du litage ré: M.M. Jolin & Demoyeux vs: La Corporation de la paroisse des Trois-Rivières soit différé à la prochaine séance du Conseil aux fins d'obtenir plus de détails en cette affaire.

Adopté

Il a été proposé par M. Marchand et secondé par M. Edmund Proulx que le Secrétaire Tellerin soit autorisé à écrire à Canadian Pacific Railway lui demandant d'avoir à égoutter le terrain de M. Ernest Janvier et de laisser ses travaux de chemin de fer et de faire le fossé en conséquence; et ce, le plus tôt possible; et ce sur le lot p. 192 du cad. paroisse, Trois-Rivières. Adopté

Proposé par Conrad Dugré et secondé par M. Auguste Bellemare que le secrétaire Trésorier J. G. Villeneuve soit autorisé à s'adresser à Royal Exchange Assurance Co. aux fins d'obtenir un cautionnement au montant de - deux mille dollars (\$2000.-) -

Adopté
Proposé par M. François Charette et secondé par M. Edmund Trouty que le montant de \$313.50 reçu du Gouvernement pour subventions de Chemin d'Infer soit reparti et payé comme suit: \$221.20 à M. Charles Edouard Drouin et la somme de \$92.30 à M. Noël Veilleto

Adopté
Proposé par M. Edmund Trouty et secondé par François Charette que M. Jean Louis Châteauneuf, soit notifié par le secrétaire Trésorier, de faire servir la loi, sa clôture de ligne en sa terre et celle d'Alphonse Pellerin, d'aujourd'hui au 9 Juin courant; et que si ce travail n'est pas fait tel que sus dit d'ici à cette date, M. l'Inspecteur agraire M. Alphonse Dupresne sera notifié de la faire faire aux frais du dit Châteauneuf

Adopté
Il a été proposé par Conrad Dugré et secondé par Auguste Bellemare que la requête en date du 2 Juin 1945 signée par les propriétaires du 2^e rang, à l'effet de payer à l'Inspecteur Lucien Raybmond la somme de \$500 par mois pour l'entretien de la route du Rochon, soit du 1^{er} Juin au 1^{er} Novembre, 1945; et que le total soit chargé à chaque propriétaire intéressé, soit adopté

Adopté
Proposé par François Charette et secondé par M. Antonio Marchand que M. l'Inspecteur Eddy Dugré soit avisé à faire réparer la clôture qui longe la route du Calvaire

du côté Est qui appartient à la Municipalité de la paroisse des Trois Rivières.

Adopté.

Il a été proposé par M. Conrad Dugré et secondé par M. Auguste Bellemare que les comptes suivants soient payés;

Arthur Veillette	\$ 7.00 ^v
La Reine Municipale	9.00 ^v
P. V. Ayotte & Co	3.75 ^v
Philippe Desmarcand	8.00 ^v
Orner Levasseur	29.00 ^v
P. H. Marinan	24.24 ^v
Ministère de la Santé et du Bien-être par St-Ferdinand	65.74 ^v

Il a été proposé par M. Antonio Marchand et secondé par Alphonse Pellier que seize comptes formant un montant total de \$40.80 soient payés à Mr. Lucien Raymond, Inspecteur pour la route 2^e rang et chemin de fer; et que les divers montants formant cette somme de \$40.80 soient chargés aux différents propriétaires mentionnés sur les seize comptes précités.

Adopté.

Il a été proposé par Francis Charette et secondé par M. Conrad Dugré que vingt arpents soient enlevés du lot No: 67 du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières, appartenant à Dame Arthur Veillette, tel lot appartenant ci-devant à Joseph Camirand, et que la présente résolution soit inscrite sur le procès-verbal de cours d'eau en date du 22 avril 1918; et qu'en outre quatorze arpents de terre soient enlevés du lot No: 66 du dit cadastre appartenant à Ernest Bolduc tel lot appartenant ci-devant à V.^o Adolphe Lesieur et que cette résolution soit aussi inscrite sur le même procès-verbal.

Adopté.

Proposé par Alphonse Pellier, secondé par Antonio Marchand, que ce Conseil donne son consentement à ce que "The Bell Telephone Co of Canada";

Adopté.

construite & maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie du 30 Mai 1945.

Proposé par Antoine Marchand, secondé par Edmond Trudel que la présente assemblée soit ajournée à Jeudi 14 Juin 1945.

Le présent procès verbal est lu et adopté. *Adopté*
 Jules Monvois, Maire
 J. Villeneuve, Secrétaire-Trésorier

14 Juin 1945

Assemblée des Membres du Conseil Municipal de la paroisse des Trois Rivières, tenue le quatorze Juin, mil neuf cent quarante-cinq, conformément à la résolution d'ajournement de la dernière assemblée, au lieu et heure ordinaires de ses sessions suivant les formalités prescrites par la Loi; et à laquelle sont présents: M. Jules Montan, Maire, et M. M. Conrad Auger et Edmond Trudel.

Attendu qu'il n'y a pas quorum, et qu'en outre le 14 Juin est un jour de fête légale, il est proposé par Conrad Auger, secondé par Edmond Trudel que la présente assemblée soit de nouveau ajournée au 18 Juin 1945.

Le présent procès verbal est lu et adopté. *Adopté*
 Jules Monvois, Maire
 J. Villeneuve, Secrétaire-Trésorier

18 Juin 1945

Assemblée des Membres du Conseil Municipal de la paroisse des Trois Rivières, tenue le dix-huit Juin, mil neuf cent quarante-cinq, conformément à la résolution d'ajournement de la dernière assemblée, au lieu et heure ordinaires de ses sessions, suivant les formalités prescrites par la Loi, et à laquelle sont présents: M. Jules Montan, Maire et M. M. les Conseillers: Conrad Auger, François Charon, J. Edmond Trudel, Antoine Marchand, Auguste Bellavance et Alphonse Tellier.

Proposé par M. Edmond Trudel, secondé par Alphonse Tellier que M. Jules Montan, Maire, et J. Villeneuve, Secrétaire-Trésorier, soient par les présentes autorisés, pour et au nom de "La Corporation de la paroisse des Trois Rivières, de faire et signer tous chèques & mandats pour paiement d'argent.

Adopté.

Proposé par Edmund Twily secondé par Conrad Augré que. MM. Morrissette & Jéru de la Barrière soient chargés de construire pour les besoins des séances du conseil municipal, une table de dix pieds longuem par quarante pouces de largeur en bois franc au coût de dix-huit dollars -

Adopté

Proposé par Edmund Twily secondé par Al-Houssé Tellein que demande soit faite à la Commission du drainage de Québec de faire suite au projet déjà élaboré, dans le cours d'eau du val Panneton et de voir à faire exécuter ces travaux le plus tôt possible, et que copie de cette résolution soit envoyée à l'Honorable Premier Ministre, député du Comté de Trois Rivières, et à la Commission du drainage -

Adopté

Proposé par Conrad Augré secondé par M. Auguste Bellemare que Mr Arthur Mony, soit autorisé à continuer ses travaux à la condition qu'il se procure un permis de construction et qu'il observe les règlements -

Adopté

Proposé par Antonio Marchand secondé par Auguste Bellemare que les comptes suivants soient payés :

Lucien Raymond, deux comptes dont l'un de \$ 1.40 et l'autre de \$ 2.40 formant \$ 3.80

Ernest Bolduc _____ \$ 35.00

Corporation municipale C. H. Maurice = 2.56

Proposé par Antonio Marchand, secondé par Antonio Charette que la résolution passée à la séance du 4 Juin 1945 autorisant le paiement d'une somme de \$ 65.74 au Ministère de la Santé, soit amendée attendu que ce département a envoyé une note de crédit de \$ 56.55 et qu'en conséquence un montant de \$ 9.19 suivant nouveau compte produit, soit envoyé au Ministère de la Santé et du Bien-être au lieu de \$ 65.74

Adopté

Proposé par J. Edmund Proulx secondé par Fran-
 çois Charette que ce Conseil donne son consentement à ce
 que "The Bell Telephone Co of Canada" construise et main-
 tienn son réseau téléphonique dans le territoire de cette
 municipalité tel que mentionné dans la lettre de la
 dite Compagnie en date du 4 Juin 1945 - et
Qu'en outre les personnes suivantes soient nom-
 mées "Surveillants" pour le compte de la dite Mu-
 nicipalité; soit M. Walter Dupont pour le rang
 Ste. Marguerite; M. Louis Charette pour le
 rang des Forges et M. Marcel Brassau
 pour le rang de la Banque.

Adopté

Proposé par Conrad Digne, secondé par Alphonse Pellerin
 que relativement à la vente faite par erreur, par la Cor-
 poration de la paroisse des Trois Rivières à M. Philippe Denoncourt,
 suivant acte devant J. C. Guichet N.C. le 20 Décembre, 1937, dont
 copie enregistrée au Bureau d'enregistrement des Trois Rivières, le
 21 Décembre, 1937, sous No: 120346; la même erreur
 s'étant produite auparavant lors d'une vente pour taxes
 par la Corporation municipale du Comté de St Maurice, sui-
 vant certificat d'adjudication en date du 12 Mars, 1930, la
 dite adjudication ayant été subseqüemment confirmée
 par une vente en date du 17 Novembre, 1937, enregistrée
 sous No: 120315; et ayant pour objet "une terre dans le
 quatrième rang, paroisse des Trois Rivières, comme est désigné
 comme faisant partie du No: 340 du Cadastre officiel
 de la paroisse des Trois Rivières, contenant une superficie
 de seize arpents et huit perches, sans pattes!"

Une somme de \$114.75 soit payée au dit Philippe De-
 noncourt à titre de dédommagement, suivant détails men-
 tionnés dans une lettre de son procureur M^{re} Jules Proven-
 cher en date du 14 Juin 1945 et qui a été lue au Conseil;

Et une somme de \$216.74 soit payée à M. Alphonse Jo-
 liv, le véritable propriétaire de la susdite terre, aussi à titre
 de dédommagement pour avoir été lésé dans ses droits; le
 tout suivant détails mentionnés dans une lettre de son pro-
 cureur M^{re} Jules Provencher, en date du 14 Juin 1945
 et qui a été aussi lue au Conseil.

Et qu'en outre, M. Jules Montoir, Maire de la dite
 Corporation de la paroisse des Trois Rivières, soit autorisé

acte d'accord
 & main de main

à signer, conjointement avec les dits Philippe Kloummond et Adolphe Jolin, un acte de reconnaissance de titre relatif au dit immeuble, reconnu aussant le dit Adolphe Jolin propriétaire de la dite terre, le dit acte rectifiant en outre l'erreur commise;

Et qu'en outre les mêmes parties conviennent de ratifier l'acte de servitude consenti par le dit Philippe Kloummond en faveur de "The Shavering W. & P. Co. passé devant J. C. Simillet, Notaire, et dont copie enregistrée à Trois Rivières le 2 Octobre, 1942, sous le No: 132962 consistant en certains droits accordés à la dite Compagnie pour son réseau électrique, etc, voulant que le dit acte soit considéré comme ayant la même force et le même effet qu'il s'il eût été consenti par le véritable propriétaire; Tel projet d'acte préparé par M^{re} J. A. Valleneuve, Notaire, et qui vient d'être lu au Conseil; Convient que le dit acte devra être enregistré et que copies d'icelui soient remises aux parties intéressées.

Adopté

On a continué ensuite la révision du rôle d'évaluation sur proposition de François Charette, secondé par Edmund Trouff, savoir:

A. Qu'un arpent carré faisant partie du No: 98 adjugé le 8 Mars 1945 à Arthur Mony a été retenu au profit de Pierre Lerassem et soit remis à ce dernier avec une évaluation de \$15.00.

B. Qu'un morceau de 15 arpents de terre soit attribué à Alfred Bouassa, sur p. 36 et que ce dernier soit porté au rôle d'évaluation pour \$1200.00; et que ce même montant de \$1200. soit enlevé à Edouard Bouassa sur le même lot p. 36.

C. Etant donné que Albert Trovucher a enlevé sa maison construite sur p. 183 et l'a transportée à Trois Rivières, que l'évaluation de \$700. sur propriété lui soit enlevée et lui laissée \$100. sur son lot.

D. Que Wilfrid Lemire soit inscrit comme propriétaire d'un emplacement acheté de Raoul Boudreau de 100 x 150 pds sur p. 198 et qu'une évaluation est faite de \$100. pour le terrain et \$1000 pour la maison dessus construite et que l'évaluation de Raoul Boudreau sur p. 198 soit réduite de \$25.00.

ok E. Que l'évaluation de la terre de Roméo Martel de \$5.00 à \$10.00 l'arpent; et porte le montant de son évaluation à \$380.00 au lieu de \$180.00 sur le lot No: p. 307.

ok F. Qu'un morceau de terrain de 75 pas de largeur par 100 pas profondeur (7500 p.e.) soit détaché du lot p. 15 appartenant à J. N. Betz et attribué à Alfred Martin avec évaluation de \$250.00 pour ce dernier et que l'évaluation de J. N. Betz sur p. 15 soit réduite de \$15.00

ok G. Que Elzéar Lemieux soit inscrit comme propriétaire des lots 17-1 et 17-2 avec superficies de $\frac{2}{3}$ d'arpents à être détachés de p. 17 appartenant à la Cie de Publication le Nouvelliste, d'été avec une évaluation de \$400.00 pour ces deux lots; et qu'un montant de \$130.00 soit enlevé sur l'évaluation du terrain restant à la Cie de Pub. le Nouvelliste, etc.

ok H. Qu'une superficie de 16,875 pas ($\frac{1}{2}$ arp.) soit détachée du lot no: p. 16 appartenant à Antoine Isabelle et soit attribuée à Eddy Charpentier; en conséquence remonte l'évaluation de ce dernier de \$150.00 et diminue l'évaluation de Antoine Isabelle de \$35.00.

ok I. Qu'un morceau terrain de 100 x 100 faisant partie des lots Nos: 182 & 183 provenant de M^{me} B. Hard Guilbert soit attribué à Napoléon Bergeron avec une évaluation de \$75.00 pour p. 182 et de \$25.00 pour p. 183; et qu'un arpent de terre sur p. 182 soit enlevé à M^{me} B. Hard Guilbert avec une diminution de \$15.00 sur son évaluation.

ok J. Qu'un emplacement de 100 x 100 vendu par M^{me} B. Hard Guilbert à Wilfrid A. O. Laineuse soit attribué à ce dernier sur p. 182 avec une évaluation de \$100.00; et qu'un arpent de terre soit enlevé du terrain de M^{me} B. Hard Guilbert avec diminution de \$10.00 sur son évaluation.

ok K. Que l'évaluation des bâtisses de Théodore Benoit sur p. 294 soit diminuée de \$300.00;

ok L. Que l'évaluation des bâtisses de Georges Emile Brovin sur p. 129 soit diminuée de \$1000.00 de manière à lire \$2500 au lieu de \$3500.00.

ok M. Que l'évaluation de la terre de Raoul Dubé, lot 224 soit diminuée de \$220; de manière à lire \$640.00 au lieu de \$860.00.

\$387 →

\$672

ok N: - Que l'évaluation de la terre de Achille Doucet
soit diminuée de \$ 275. sur lot No: 222, et aussi
de \$ 275.00 sur lot No: 223, de même à lire \$ 775.00
sur chaque lot au lieu de \$ 1050.00.

ok O. M^{me} Adeline Laprise, veuve de William Lefebvre
ayant vendu sa terre p. 240 et une autre terre
p. 234 avec les bâtisses à Eugène Dubé,
que ce dernier soit porté au rôle à la place de
la dite M^{me} William Lefebvre, avec même évaluation.

Propose par Antonin Marchand, secondé
par M. Auguste Bellemare que la revision du
rôle soit, à cause de l'heure tardive, continuée à la
prochaine séance régulière du conseil.

Adopté.

Le présent procès verbal est lu et adopté

Jules Montan, Maire
A. H. Tellier
Secrétaire-Trésorier

3 Juillet, 1945

Assemblée régulière des Membres du Conseil Mu-
nicipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le
trois juillet, mil neuf cent quarante-cinq, au lieu et
heure ordinaires de ses sessions, suivant les formalités
prescrites par la Loi, et à laquelle sont présents M.
Jules Montan, Maire et M. les Conseillers Con-
rad Dugré, François Charette, J. Edmund Prud'homme,
Antonin Marchand et Alphonse Tellier -

Le procès verbal de la dernière assemblée est lu
et adopté -

Propose par J. Edmund Prud'homme secondé par Conrad
Dugré que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à acheter
un livre des minutes des assemblées.

Adopté.

Propose par Conrad Dugré secondé par Antonin
Marchand que le Secrétaire-Trésorier fasse l'a-
chat de huit Codes municipaux et d'un
Code Civil.

Adopté.

Propose par J. Edmund Prud'homme secondé par
François Charette que le Secrétaire-Trésorier écrive
à "La Compagnie d'Assurance de la Banque" et
l'avise qu'une personne compétente s'est offerte

~~aux fins de~~ Construire un aqueduc qui fournirait de l'eau potable aux résidents de la Banlieue; et afin de connaître l'intention des Directeurs de cette Compagnie d'Aqueduc, à savoir s'ils seront en position, dans un avenir rapproché, de faire les travaux à leur aqueduc actuel afin et augmenté son pouvoir et fournir de l'eau suffisamment aux résidents de la Banlieue, le Conseil de cette Municipalité desiré être informé par la dite Compagnie de ses intentions et de ses projets d'aujourd'hui dix jours. (Deux mots rayés, nuls)

Adopté

On a continué ensuite la révision du rôle d'évaluation sur proposition de M. Cousad Augré secondé par M. Antonio Maubland, comme suit:

- ok 1^o Que sur le lot p. 15 l'évaluation du terrain de Lavin Larocke soit portée à \$500. et sur la maison et poulaille à \$7800.⁰⁰
- ok 2^o Que le terrain de Josaphat Larocke No: 15-24 soit évalué à \$200. et la maison à \$4000.⁰⁰
- ok 3^o Que le terrain de Gerard Larocke soit évalué à \$200. et la maison à \$4000. sur No: 15-63;
- ok 4^o Que le terrain No: 15-35 de Arsène Mahew soit évalué à \$200. et la maison à \$2000.⁰⁰
- ok 5^o Que Edouard Dubé qui a acquis de André Dubé soit entré sur le rôle à la place de ce dernier pour un terrain de 100x100 sur p. 183
- ok 6^o Que André Dubé qui a acquis de M^{re} Grand un terrain de 75x100 soit entré sur le rôle, p. 183, avec évaluation de \$75.⁰⁰
- ok 7^o Que Henri Dubé soit aussi entré sur rôle pour un terrain de 75x100, p. 183 acquis de M^{re} Grand avec évaluation de \$75.⁰⁰
- ok 8^o Que Ovide Guilbert qui est mentionné sur le rôle comme ayant 8 arpents sur p. 340 soit mentionné pour 16 arpents avec une évaluation de \$160.⁰⁰ au lieu de \$80.⁰⁰
- ok 9^o Que Alphonse Jolin propriétaire de p. 340 soit entré sur le rôle pour 16 arpents avec évaluation de \$160.⁰⁰ et que les noms de Ovide Rouleau, & Philippe Lemoncourd en soient retranchés, n'ayant plus d'intérêt

- OK 10^e Que Mr Alphonse Bellefleur qui a acheté de M^{me} Genevieve Garreau sur p. 3 un emplacement de 80 x 193 soit porté au rôle d'évaluation pour \$ 700. et qu'une diminution de \$ 40⁰⁰ soit attribuée à Genevieve Garreau sur sa t^{em}.
- OK 11^e Que Yvonne Héroux qui a acheté de Séverine Gaillet lot No: 299 soit entrée au rôle à la place de ce dernier avec même évaluation.
- OK 12^e Que la propriété de Henri Carignan p. No: 46 soit évaluée à \$ 500. pour le terrain et \$ 2500. pour bâtisses.
- OK 13^e Que le terrain de J^{am} Hildebert Hudon No: 15-64 soit évalué à \$ 200. et les bâtisses à \$ 2500. et mis au nom de Siméon Lapointe.
- OK 14^e Que le terrain de Théodore Pothier No: 14-15 soit évalué à \$ 500. et les bâtisses \$ 3500.⁰⁰
- OK 15^e Que les deux lots de J. T. Joly Nos: 15-72 et 15-73 soient évalués, chacun, à la somme de \$ 200. et que les bâtisses construites sur le lot No: 15-73 — soient évaluées à \$ 2000.⁰⁰.
- OK 16^e Que les deux lots de Henri Duval Nos: 15-74 et 15-75 soient évalués, chacun à \$ 200.⁰⁰ et que les bâtisses construites sur le lot No: 15-74 et 15-75 soient évalués à \$ 1000.⁰⁰
- OK 17^e Que les lots Nos: 15-108 et 15-109 appartenant à R. Belanger soient évalués à \$ 200. chacun et les bâtisses construites sur le lot No: 15-109 évaluées à \$ 1500.⁰⁰
- OK 18^e Que tous les lots de la subdivision No 15, à savoir les lots Nos: 15-1 à 114 inclusivement actuellement portés au rôle d'évaluation soient évalués à \$ 200. au lieu de \$ 150.⁰⁰; sauf les ruelles —
- 19^e Que tous les lots de subdivision No 15, à savoir les lots Nos: 15-115 inc à 204 inc, sauf les numéros des ruelles, soient portés au rôle d'évaluation avec une évaluation de \$ 200. chacun et entrés au nom de Jos. St-Pierre à l'exception des lots suivants qui

ont été rendus par le dit Jos. St. Pierre et qui seront inscrits sur le rôle d'évaluation, au nom des propriétaires suivants :

- ✓ ✓ A. Elzéar Lannier, rendans à 2063 Royale : 15-125, 15-160, 15-161, 15-168, 15-169, 15-170
- ✓ ✓ B. Gabriel Fleau 15-162 (1959 Royale)
- ✓ ✓ C. Frédéric Boisvert 15-163
- ✓ ✓ D. Ls. Georges Pothier 15-164, 165
- ✓ ✓ E. Germain Massicotte 15-166 (777 St-Christophe)
- ✓ ✓ F. Armand Lannier 15-167 (1957 Royale)
- ✓ ✓ G. Philyp Côté = 15-173, 174, 191, 192
- ✓ ✓ H. Dame Roger Bédard 15-176, 177
- ✓ ✓ I. Albert Milot 15-178
- ✓ ✓ J. Yvon Carignan 15-179, 180
- ✓ ✓ K. Jean Noël Abel 15-181 (2235 7^e av.)
- ✓ ✓ L. Eugène Massicotte 15-182 (777 St-Christophe)
- ✓ ✓ M. Bernadette Massicotte 15-183 (777 St-Christophe)
- ✓ ✓ N. Alcide Fréchette 15-184, 185 (583 Bureau)
- ✓ ✓ O. Camille Desjardins 15-186, 187 (581 Bureau)
- ✓ ✓ P. Johnny Dufour 15-189, 190 (1063 Carter)
- ✓ ✓ Q. Gilbert Lacroix 15-195, 196, 197, 198 (1154 St-Elvire)
- ✓ ✓ R. On. Louis Heidy 15-199, 200 et 201
- ✓ ✓ S. Nicolas Laperrrière 15-202, 203, 204 (1392 Lanvotette)
- ✓ ✓ T. Coopérative St. Patrice de Lévis 15-115 à 124 in-clusivement; 15-127 à 146 inclusivement et —
- ✓ ✓ 15-150 à 159 inclusivement.
- ✓ ✓ E. C. M. Bell 15-188

Et qu'il soit enlevé à Jos. St. Pierre l'évaluation sur les lots ci-après qui ont été rendus par lui, savoir 15-33, 65, 83, 84, 85, 86, 87, 99, 100 et 101-

Et il est en outre proposé par Antonio Marchand secondé par Alphonse Pellerin que le morceau de terre subdivisé et cadastré par Arsène Lacerte et portant les numéros de subdivisions 17-15 à 17-48 inclusivement soient portés au rôle d'évaluation pour un montant de \$200. chacun d'évaluation; et entrés au nom du dit Arsène Lacerte, à l'exception des lots suivants qui ont été rendus par le dit Arsène Lacerte et qui seront —

inscrits sur le rôle d'évaluation au nom des propriétaires suivants avec la même évaluation de \$ 200. chacun, savoir:

- A. M. Alfred Pellerin 17-16, 17
 B. M. J. Paul Herschke 17-18
 C. Régine Lambert 17-20, 21
 D. Bruno Lemire 17-22
 E. Hervé Masse 17-48
 F. Honoré Martin 17-47 et 1/2 46
 G. Welle Huffault 17-1/2 46 et 17-45
 H. Ludger Drolé 17-44

Qu'en outre six (6) arpents de terre soient enlevés du lot No p. 17 et qu'un montant de \$ 480.00 soit enlevé de l'évaluation de la terre p. 17 appartenant à Arthur Lacerte.

Que Jos. St. Pierre qui a acheté de Antoine Gauthier les lots No: 15-2 et 3 soit tenu compte propriétaire pour ces deux lots à la place de ce dernier avec la même évaluation.

Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Jules Montour, Maire
 J. P. Lussier, Secrétaire

6 Avril 1945
 Assemblée régulière des Membres du Conseil Municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le six (6) avril, à neuf heures quarante-cinq, au lieu et heure ordinaires de ses sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. Jules Montour, Maire, et M. M. les Conseillers Comad Dugri, François Charette, Antonio Marchand, Auguste Bellemare et J. Edmond Tremblay.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Il a été proposé par Comad Dugri et secondé par Antonio Marchand que les comptes suivants qui viennent d'être

soumis à ce conseil sont payés, savoir :

- Jean Desrochers = \$ 3.90^m
- Le Nouvelled Ltee = 10.00^m
- Lucien Bureau = 26.85^m
- La Vallée = 48.40^m pour transaction

Adopté

Proposé par M. Angèle Bellemare seconde par Conrad Dugri que le rôle d'évaluation soit homologué avec les amendements, modifications, changements résolus et adoptés aux assemblées du 18 Juin 1945 et 3 Janvier 1945 et avec en outre l'amendement suivant à savoir : Que Henri Bureau qui a acheté un terrain de 100 x 125 pieds soit porté au rôle pour 1/3 d'arpent avec une évaluation de \$100. pour le terrain et \$150 pour la hausse des sus constants.

(Un renvoi bon,

Adopté.

Proposé par M. Conrad Dugri seconde par Antoine Marchand que M. Louis Alfonse Dupresne, résidant sur le chemin des Forges soit nommé Surintendant, aux fins de faire toutes les procédures nécessaires pour dresser un nouveau procès-verbal, relativement à l'entente du chemin et river sur le chemin des Forges.

Adopté.

Proposé par François Chariot, seconde par Angèle Bellemare que le secrétaire-trésorier écrit au Patronage St Charles et l'avise que Roger Klubi qui était à la charge de la Municipalité de la paroisse des Trois Rivières, n'appartient plus à cette paroisse pour l'assistance publique. Le présent procès-verbal est lu et adopté.

Jean Bureau, maire
 Sec. Trésorier

+ de Adeland Provby
 p. 147 au ca-
 dastre
 J.M.
 J.P.P.

Je Louis Alphonse Dupresne, Chemin des Forges
 ayant été nommé Surintendant aux fins de dresser
 un nouveau procès-verbal relativement à l'entretien du
 Chemin des Forges en l'iver, jure que je remplira
 les devoirs de cette charge au meilleur de ma con-
 naissance et capacité. Ainsi Dieu me soit en
 aide.

Louis Alphonse Dupresne
 Assemblé devant moi à
 3 heures, ce 25 août 1945
 J. H. Lecomte M. C.

30 août 1945

Assemblée spéciale des membres du Conseil munici-
 pal de la paroisse des Trois Rivières, tenue le ven-
 dredi jour du mois et août, mil neuf cent quarante-cinq,
 au lieu ordinaire de ses sessions, à huit heures du soir,
 à la demande du Maire, tel qu'il appert à l'original de
 l'avis de convocation de la dite assemblée produit pré-
 sentement, et qui a été signifié à tous les Conseil-
 lers par le Secrétaire Trésorier, le 27 août 1945, de
 la manière indiquée dans procès-verbal de signi-
 fication inscrit au bas de cet avis de convocation,
 suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle
 sont présents: tout le conseil au complet M. le Maire
 Jules Montmar et MM. les Conseillers Comad
 Ruyre, François Charette, Antonin Marchand,
 J. Edmund Proulx, Auguste Bellemare et
 Alphonse Vallin -

Le procès verbal de la dernière assemblée est lu
 et adopté -

Les membres du Conseil ayant pris connaissance de
 la lettre de M. Jules Simard, Sous-Ministre de l'Agriculture et d'un
 plan descriptif re cours d'eau du deuxième rang qui l'accompagne;
 il a été proposé par Comad Ruyre, secondé par François Charette
 que le Secrétaire Trésorier, réponde à cette lettre et avise M.
 Simard que les travaux dont il est fait mention dans
 le dit devis seront exécutés cette année, et ce, dès que
 les formalités auront été remplies -

Adopté
 Jules Montmar, Maire
 J. H. Lecomte
 Sec. Trésorier

4 Sept, 1945

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le quatre septembre 1945, au lieu et heures ordinaires de ses sessions, suivant les formalités prescrites par la Loi et à laquelle sont présents: M. Jules Monton, Maire et M. M. les Conseillers Francis Charette, J. Edmund Trouly et Auguste Bellemare

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Proposé par M. Auguste Bellemare, secondé par M. J. Edmund Trouly que le Secrétaire-Treasurer écrive à M. Gérard Bolduc, qui à la séance du 5 mars 1945, a été nommé Inspecteur de voirie, aux fins de se faire asseoir comme tel, et ensuite de procéder le plus tôt possible à la visite du Chemin de fer du 4^e rang pour lequel il a été nommé Inspecteur; de localiser qui est responsable d'un coup de bois par lui M. Chagnon de \$6.00; et s'il y a lieu de faire reparer le chemin et faire du déneigement.

Adopté

Proposé par M. Auguste Bellemare secondé par M. Francis Charette que les comptes suivants soient payés -

J. A. Villeneuve, compte liste jurés	= \$ 11.40	✓
J. A. Villeneuve pour signifier avis	- 5.00	✓
Les Chagnon (pour bois de voirie)	6.00	

Adopté

Proposé par Francis Charette, secondé par Edmund Trouly, que le conseil acquiesce de M. Joseph St-Pierre, commerçant, domicilié aux Trois-Rivières, toutes les vues étant les subdivisions du lot numéro quinze au cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières telles qu'indiquées dans la description que M. St-Pierre devra fournir, avec droit aux améliorations apportées par ce dernier, sous la condition que M. St-Pierre ne chargera pas les plans du lot no. 15 et de ses subdivisions enregistrés au bureau du cadastre au Ministère des Terres et Forêts Québec, et pour le prix de mille dollars à savoir cinq cent dollars

à être payés comptant, et le solde à être acquitté, sans intérêt, en neuf versements annuels, égaux et consécutifs de huit dollars chacun, le premier versement échéant dans un an à compter de la date de l'acte de vente qui sera préparé par M^r Paul Villeneuve, notaire aux Trois-Rivières, et que M^r Jules Montour, maire de la dite paroisse, soit autorisé à signer cet acte de vente.

Adopté.

Proposé par M. François Charrette, secondé par M. Auguste Bellemare, que la nomination de M. Louis-Alphonse Dufrene, faite à l'assemblée en date du 6 août 1945, comme surintendant aux fins de faire certaines procédures re: procès-verbal du chemin des Forges soit rescindée.

Adopté.

Le conseiller J. Edmond Proulx donne avis de motion qu'il demandera, à la prochaine séance du conseil, l'adoption d'un règlement aux fins de déterminer le mode d'entretien devant la saison d'hiver de la route qui conduit des limites de la Cité des Trois-Rivières au Township St-Maurice.

Le conseiller Auguste Bellemare donne avis de motion qu'il demandera, à la prochaine séance du conseil, l'adoption d'un règlement pour pourvoir au creusage des cours d'eau du 2^e rang et établir à qui incomberont les frais de ces travaux.

Le conseiller J. Edmond Proulx donne avis de motion qu'il demandera, à la prochaine séance du conseil, l'adoption d'un règlement amendement au règlement passé le 5 avril 1943 relativement à l'entretien des chemins St. Marguerite durant la saison d'hiver.

Le présent procès-verbal en J. Edmond Proulx est seul,
J. Edmond Proulx, Maire
Sec. - Trésorier

Je soussigné, Gérard Bolduc, nommé inspecteur de la voirie pour la route et le chemin de front du 2^e rang, jure que je remplirai fidèlement cette charge au mieux de mes connaissances.

sance et suivant la loi. Ainsi Dieu me soit en aide!
 Gerard Goude

A serment devant moi,
 par la paroisse des Trois-Rivières,
 le 1^{er} octobre 1945.

F. Fleury
 Secrétaire-Treasorier

1^{er} oct. 1945

Assemblée régulière des membres
 du conseil municipal de la paroisse des Trois-
 Rivières, tenue le premier octobre mil neuf cent
 quarante-cinq, au lieu et heure ordinaires
 de ses sessions, suivant les formalités prescrites
 par la loi, et à laquelle sont présents Mess-
 sieur le maire Jules Montour et MM. Les
 Conseillers Auguste Bellemare, J. Edmond
 Proulx, François Charette, Conrad Dugri et Al-
 phonse Pellerin.

Le procès-verbal de la dernière
 assemblée est lu et adopté.

Proposé par François Charette, se-
 condé par J. Edmond Proulx que le conseil de
 cette municipalité donne son assentiment et son
 appui à l'entretien du chemin d'égout à partir
 des limites de la Cité des Trois-Rivières à
 aller aux limites de la paroisse des Trois-Rivières,
 sur le chemin des Forges.

Adopté

Proposé par J. Edmond Proulx,
 secondé par Auguste Bellemare que Monsieur
 le maire, Jules Montour, et M. Conrad Du-
 gri soient autorisés à se rendre à Québec ren-
 contrer l'Honorable Maurice Duplessis, député
 des Trois-Rivières, aux fins de faire exécuter
 au plus tôt les travaux dans les cours d'eau Du-
 val et Panneton et dans le cours d'eau Lacerte.

Adopté

Proposé par J. Edmond Proulx, secondé
 par Auguste Bellemare que le conseil de cette muni-
 cipalité reconde le conseil de comté dans le but
 de l'érection d'un école d'agriculture à Yamachélie.

Adopté

1. Ayant pris con-
 naissance de la
 résolution faite
 par le conseil de
 comté à sa séance
 du 24 septembre
 1945

J.M.

Proposé par Conrad Dugré, secondé par François Charette que le secrétaire-trésorier soit autorisé à faire le compte pour travaux d'épandage des déblais exécutés dans le cours d'eau de la barrière, dû par quatorze propriétaires de la barrière, au montant de \$52.50 et payable à la Corporation municipale de comté de St-Maurice.

Adopté

Proposé par François Charette, secondé par Alphonse Pellerin que les comptes suivants soient payés:—

Lucien Raymond	\$35.80
Dr. Auguste Massicotte	\$ 6.25
Lucien Raymond	\$ 4.00
Raoul Dubé	\$128.70

Adopté

Proposé par Conrad Dugré, secondé par Auguste Bellemare que M. Amer Lavasseur soit nommé surintendant aux fins de dresser un procès-verbal relativement aux occupants des terres vendues par Jon. St. Pierre à la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières et faire toutes les procédures y relatives.

Adopté

Proposé par Conrad Dugré, secondé par Auguste Bellemare que le taux de la taxe foncière pour l'année 1946 soit fixé à vingt-cinq cents dans le cent dollars, et que l'intérêt au taux de 5% l'an soit chargé sur les taxes de 1946 à compter du 1^{er} février 1946.

Adopté

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Auguste Bellemare que Rodolphe Doucet soit nommé inspecteur de voirie pour la route et le cordon du 3^e rang.

Adopté

Le conseiller Auguste Bellemare donne de nouveau avis de motion qu'il demandera à la prochaine séance du conseil, l'adoption d'un règlement pour fournir au creusage du cours d'eau du 2^e rang

et établir à qui incomberont les frais de ces travaux.

Le conseiller J. Edmond Proulx donne avis de motion qu'il demandera, à la prochaine séance du conseil, l'adoption d'un nouveau règlement relativement à l'entretien du chemin St. Marguerite durant la saison d'hiver.

Proprié par Conrad Dupré, secondé par J. Edmond Proulx que le secrétaire-trésorier soit autorisé à écrire à l'abbé Bourgeois de l'Orphelinat St-Dominique aux fins de l'avis que les enfants d'Edouard Raymond, au nombre de cinq, ne seront plus à la charge de cette municipalité.
Adopté.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse des Trois Rivières.
= Règlement No 1 =

Auf fins de déterminer le mode d'entretien durant la saison d'hiver, de la route qui conduit des limites de la Cité des Trois Rivières au Township St. Maurice -

Attendu que le procès verbal du 19 juillet, 1960 réglant l'ouverture de la route qui conduit de la limite de la Cité des Trois Rivières au Township St. Maurice a décrété les travaux d'entretien de la dite route par contribution personnelle de chaque contribuable y intéressé.

Attendu que ce mode de contribution ne répond plus aux exigences de la Loi.

Attendu qu'il est d'intérêt public que ces travaux d'entretien, principalement durant la saison d'hiver, se fasse d'une manière uniforme pour l'accommodation du public voyageur.

Attendu que la demande faite par les contribuables intéressés dans une requête déposée au bureau de cette municipalité le 30 août 1945 -

Attendu l'avis de motions du conseiller

J. Edmund Proby, donné à la Séance du 4 septembre,
1945 -

Il est, en conséquence ordonné et statué par Règlement
du Conseil comme suit:

Que de ce jour à l'avenir tous les travaux d'en-
tretien de la route qui conduit des limites de la Cité
des Trois Rivières au Township St. Maurice seront
faits, suivant les exigences du Code Municipal, des
procès-verbaux et règlements en force en cette Muni-
cipalité de la manière suivante:

A la séance du mois de Novembre, les dits travaux
d'entretien seront vendus à l'entreprise au moyen d'une
vente publique au rabais et seront adjugés au moins
offrant et dernier enchâsseur offrant les garanties suf-
fisantes.

La dite vente sera effectuée par le Conseil ayant ju-
ridiction sur la dite route après qu'un avis public
aura été donné du jour et de l'heure de la dite
vente. Qui à défaut par le Conseil de ce faire ou en son
absence ou sur ordre de ce dernier, le Secrétaire-Trésorier
sera investi des mêmes pouvoirs.

Que le coût des dits travaux d'entretien avec et
y compris tous les frais et déboursés que pourrait
occasionner la vente de même que le coût de tous travaux
spéciaux qui auraient pu être faits relativement à
l'entretien de la dite route durant la saison d'hiver
précédant la vente avec en plus tous frais légers
prevus par le Code Municipal seront recouverts au
moyen d'une répartition spéciale dont le coût aura
été préalablement fixé et basé par le Conseil, des
contribuables rattachés et après désignés, savoir:

Tous les propriétaires, locataires ou occupants
des immeubles connus et désignés au
Plan et livre de rentes officiels de la pa-
roisse des Trois-Rivières, sous les Nos:
177 inc à 218 inclusivement et d'astre
officiel de la paroisse des Trois Rivières, telle répar-
tion basé sur l'évaluation de immeubles.

Proposé par le Conseil Francis Charette
secondé par M. Bonnard Oubre et unanimement

résolu que le Règlement No 1 aux fins de déterminer le mode d'entretien durant la saison d'hiver de la route qui court des limites de la bce des Trois Rivières au Township N. Maurice, soit adopté suivant sa forme et teneur -

Adopté -
Le présent procès verbal en est adopté

Jules Montreuil, maire
J. Bellin
Sec. - Trés.

Assemblée régulière des membres du conseil municipal de la paroisse des Trois Rivières, tenue le premier jour d'Octobre, mil neuf cent quarante-cinq, au lieu et heure ordinaires de ses sessions, suivant les formalités prescrites par la Loi, et à laquelle sont présents M. le Maire Jules Montreuil & M. les Conseillers Comas Dugré, J. Edmond Groulx, François Charette & Auguste Bellemare.

Le procès verbal de la dernière assemblée est lu et adopté,

Proposé par Comas Dugré, seconde par J. Edmond Groulx que le Secrétaire-Trésorier écrive au Road Master au Pacifique Canadien et leur demande de bien vouloir nettoyer la "Calotte" de Arthur Lacerte & aussi de nettoyer le fossé du côté Nord du chemin de Her jusqu'au cours d'eau Duval-Parneton, tel que spécifié dans le procès verbal;

Adopté
Proposé par M. Auguste Bellemare, seconde par M. François Charette que le Secrétaire-Trésorier écrive à l'Hon. Laurent Bégin, ministre de l'Agriculture, pour lui rappeler que au sujet du cours d'eau Duval-Parneton, les plans ont été préparés et le projet élaboré et qu'il ne manque que son autorisation pour procéder -

Adopté
Proposé par M. Aug. Bellemare, seconde par

M. Conrad Dugre que le secrétaire fasse des recherches au Bureau d'enregistrement des Trois Rivières, à savoir s'il reste encore des terrains faisant partie du No 177 du cad. de la paroisse des Trois-Rivières, appartenant à la Municipalité

Adopté

Le procès verbal est adopté

Jules Montour, maire
J. Bellemare M.

5 Nov 1945

Assemblée régulière des membres du Conseil municipal de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le cinqième jour de Novembre, mil neuf cent quarante-cinq, au lieu et heure ordinaires de ses sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents M. le Maire Jules Montour et M. M. les Conseillers Conrad Dugre, J. Edmund Proulx, Antoine Marchand, François Charette et Auguste Bellemare et Alphonse Villeneuve.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Proposé par François Charette secondé par Antoine Marchand que les comptes suivants soient payés:

J. C. Malou. & Co.	\$31.75 ⁿ
Arthur Levasseur	3.25 ⁿ
Adolphe Biron	39.60 ⁿ
Gérard Bolduc	28.80 ⁿ
J. Lamontagne	24.50 ⁿ
Paul Villeneuve	24.95 ⁿ

Adopté

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par Conrad Dugre que ce Conseil donne son consentement à ce que "The Bell Telephone Company of Canada construisse et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 18 Octobre 1945 et les plans qui l'accompagnent et que l'inspecteur surveille le travail pour le compte de la Municipalité

Adopté

Proposé par Comad Dugré, secondé par J. Edmond
 Tremblay qu'une somme de cinquante Dollars (\$50.⁰⁰)
 soit payée à M. Jacques Dugré pour contribution
 à une patronie, au fins d'acheter les remparts
 de cette patronie qui doit être élevée dans le rang
 Ste. Marguerite

Adopté.

Proposé par Comad Dugré secondé par M.
 Auguste Bellemare; que la requête de M.
 Jacques Bellemare et autres demandant l'auto-
 risation à ce conseil de se former en association
 sous le nom de "Le Club Hippique des
 Trois Rivières", soit approuvée conformément au
 chapitre 257 des Statuts révisés 1925, de la
 Province de Québec

Adopté.

Proposé par M. Auguste Bellemare secondé
 par M. Comad Dugré que M. Ernest Janvier
 soit nommé surveillant pour faire observer le
 règlement adopté le 13 Juillet 1940 concernant à
 quelle distance de l'alignement du Chemin des Foyes
 et des 2^e et 3^e rangs doivent être construits les
 édifices, ainsi que la hauteur, la solidité des ma-
 tériaux à employer dans les constructions des murs
 extérieurs de tous bâtiments et constructions dans la
 Municipalité des Trois Rivières, et à cette fin imposer
 des permis de construction, et ce au lieu et
 place de M. Raoul Boudreau nommé le 3
 Novembre 1941 et qui est par la présente reso-
 lution démis de ses fonctions comme Surveillant.

Adopté.

Proposé par M. Comad Dugré secondé
 par M. François Charette que ce Conseil
 offre ses sincères sympathies à la fa-
 mille de M. Antoine Marchand de cette
 paroisse, par suite du décès survenu de
 Dame Louis Marchand, et qu'une Grand-
 Messe soit chantée à l'Église St. Cathérine
 de Ste. Anne pour le repos de son âme.

Adopté.

Proposé par M. Alphonse Bellemare, secondé par M. Auguste Bellemare que M. Louis Petroff soit nommé Inspecteur pour la route à Denon et le grade du troisième rang.

Adopté

Proposé par M. Auguste Bellemare secondé par M. Conrad Dugré qu'une somme de cinquante Dollars soit payée à M. Jeffrey Godin, l'Inspecteur du chemin du Petit Village, pour être employé à améliorer ce dit chemin.

Adopté

Proposé par M. Conrad Dugré, secondé par M. J. Edmund Purly qu'une somme de cent cinquante Dollars (\$150.00) soit payée à M. l'Inspecteur Louis Petroff aux fins de faire compléter le gravelage de la route du 3^e rang.

Adopté

Proposé par M. J. Edmund Purly secondé par M. Antonio Marchand que M. Paul Picoté, Notaire de Trois Rivières, soit nommé Surintendant aux fins de juger sur place avec les intéressés les travaux à exécuter dans les rues ou places par Jos. St-Pierre à cette Municipalité, dans des subdivisions du lot No 15 du cadastre officiel de la paroisse des Trois Rivières et tous autres travaux à être faits sur les subdivisions du dit lot No 15 et fasse toutes les procédures à cette fin.

Adopté

Proposé par Auguste Bellemare secondé par François Charette que le Secrétaire-Treasurer écrive à l'Hon. M. Maurice Duplessis, Premier Ministre, et l'informe, que pour l'entretien des chemins d'hiver de la Rivière, des rues de la paroisse Ste Catherine de Denon, du rang St-Marc, du chemin des Forges, etc. il serait nécessaire et de grande utilité que le Gouvernement fournisse un souffleur ou un gracieux mûle à vapeur, pour la saison d'hiver.

Adopté -

Proposi par M. Francois Charette, seconde par M. Alphonse Tellerin que les routes d'hiver soient rendues comme suit:

- ✓ 1^o Route du premier rang vendue à M. Louis Charette pour \$125.00;
- ✓ 2^o Route du deuxieme rang ou route du Rochon vendue à M. Felip Raymond pour \$70.00;
- 3^o Route du 3^o rang ou route à Denoon est restée à la demande du conseil à M. Louis Petroff à la charge de la faire entretenir en sa qualité d'Inspecteur;
- ✓ 4^o Cordon du 3^o rang ou route à Denoon vendue à M. Bruno Tellerin pour \$90.00;
- ✓ 5^o Route du 4^o rang, ou route à Bureau vendue à M. Pierre Beaulieu pour \$100.00;
- 6^o Route du comto' vendue à Achille Houeud pour \$150.00;
- ✓ 7^o Route du Calvaire vendue à Marcel Bonmassa pour \$114.00;
- 8^o Route du petit village vendue à M. Charles Bolduc pour \$30.00

Adopté

Proposi par J. Edmund Proulx seconde par M. Conrad Augré qui à l'avenir le conseil tiendra ses sessions à une heure et demi et l'après-midi

Adopté

Le proces-verbal est adopté:

Jus Mouton, maire
J. P. Tellerin
Secrétaire-Tresorier

Je, Louis Petroff, cultivateur, de la paroisse de St-Michel des Forges, ayant été nommé inspecteur pour la route à Denoon et le cordon du troisieme rang, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec fidelité et honnêteté, au meilleur de mon jugement et de ma capacité, ainsi Dieu me soit en aide
Approuvé devant moi aux paroisses le 10 novembre 1945
Louis Petroff

3 Dec. 1945

Assemblée régulière des Membres du Conseil Municipal de la paroisse des Trois Rivières, tenue le troisième jour de Décembre, mil neuf cent quarante-cinq au lieu ordinaire de ses sessions et à une heure et demie p. m., suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: M. le Maire Jules Montau et M. M. les Conseillers Conrad Klugé, Auguste Bellemare, Antonio Marchand, Edmond Pouly et Alphonse Pellerin. -

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté. -

Considérant que la ville des Trois Rivières est un centre commercial et un marché agricole important pour les cultivateurs des environs. -

Considérant que toutes les routes des environs convergent vers Trois Rivières, ce qui occasionne un trafic considérable;

Considérant que le moyen actuel de traverser le fleuve est un retardement et un inconvénient causant des ennuis au commerce et au public voyageur.

Considérant que la construction d'un pont faciliterait les communications entre les deux rives, et en plus donnerait de l'ouvrage et de ce fait préviendrait le chômage dans la région;

Considérant que ces dépenses seraient un bon placement pour le pays et très appréciables du public

Il est proposé par: M. Conrad Klugé

Seconde par: M. Auguste Bellemare

Que demande soit faite au Gouvernement Fédéral de construire un pont convenable entre Trois Rivières et Ste-Ange de Laval le plus tôt possible.

Que copie de cette résolution soit envoyée au député fédéral et au Premier Ministre du Canada

Adopté

Proposé par M. Auguste Bellemare Seconde par M. Alphonse Pellerin;

1^o Que le compte de Horace St Cyr au montant de \$ 13.50 soit payé;

2^o Que la résolution en date en date du 5 Novembre 1945 accordant une somme de \$ 150.00 à Louis Petzoff aux fins de compléter le gravillage de la route du 3^e rang. soit amendée quant au montant de manière à payer à ce

devenir une somme de \$170.15 suivant son compte produit, au lieu de \$150.00; mais ce dit montant de \$170.15 ne devant lui être payé que dans le cours du mois de Janvier 1946;

Adopté.

3^e Que'il soit payé à J. Belliveau, Secrétaire Trésorier une somme de \$5.00 pour papier et autres fournitures dépensées par lui jusqu'à date et une autre somme de \$5.00 pour achat de timbres post.

4^e Que le compte des Ministères de la Santé et du Bien-Être, au montant de \$895.90 soit payé dans le cours de Janvier, 1946;

Adopté

Le Secrétaire-Trésorier soumet au conseil un état des immeubles situés en la paroisse des Trois-Rivières et devant être vendus pour arrerages de taxes municipales et scolaires dus depuis l'année 1942, et il est proposé par M. Cousad d'upé second par Auguste Bellemare, que cet état soit approuvé et que les immeubles mentionnés en icelui soient vendus par le Conseil de la paroisse, à moins que les propriétaires d'iceux ne payent les arrerages de taxes municipales et scolaires dus pour l'année 1942, dans les quinze jours de l'avis enregistré qui'ils recevront à cet effet.

Adopté.

Proposé par M. Animo Marchand second par J. Edmond Proulx que les changements et corrections suivants soient faits -

1^e Que Paul Fortin qui a acquis p. 227 de Jules Fortin soit inscrit à la place de ce dernier;

2^e Que Coariste Provencier qui a acquis p. 183 de Les Pauls soit inscrit à la place de ce dernier;

3^e Que Eugène Dubé qui a acquis p. 234 et p. 240 de M^{re} William Lefebvre soit inscrit à la place de cette dernière;

4^e Que Adolard Houde qui a acquis de Richard Mailhot p. 183 (50x100) soit inscrit à la place de ce dernier -

- 5^e. Que Adrien Paquette qui a acquis de "La Coopérative Ste-Catherine de Siemie les lots Nos: 15-150, 151, 152. soit inscrit à la place de cette dernier;
- 6^e Que Arthur Boichard qui a acquis de la Coopérative Ste-Catherine de Siemie le lot No: 15-155 soit inscrit à la place de cette dernier;
- 7^e Que L. N. Trudel qui a acquis le lot No: 15-195 de Jos. St-Pierre, soit inscrit à la place de ce dernier;
- 8^e Que Dame Jules Lemay qui a acquis les lots Nos: 15-1 et 2 de Jos. St-Pierre, soit inscrite à la place de ce dernier;
- 9^e Que Dame Wilbray Dupuis qui a acquis les lots Nos: 15-45 et 15-46 de Gerard et Henriette Gagnon soit inscrite à la place de ces derniers;
- 10^e Que la petite partie au No: p. 15 portée au nom de Jos. St-Pierre pour \$100. au rôle de Perception y soit enlevée, car elle n'est pas sur le rôle d'évaluation;
- 11^e Que Eugène Bail qui a acquis p. 15 évalué à \$500. de Antoine Gauthier soit inscrit à la place de ce dernier;
- 12^e Que le lot No p. 17 porté au rôle de perception pour \$500. au compte de Jos. St-Pierre appartenant à Albert Boston, et qui en conséquence il soit rayé au compte de Jos. St-Pierre -
- 13^e Que le lot No P. 17 appartenant à Jos. St-Pierre et qui est porté au rôle d'évaluation au montant total de \$4900.⁰⁷ et au rôle de Perception au montant de \$7500. soit corrigé à \$4900. à ce dernier rôle.
- 14^e Que Nomias Lacerte qui a acquis le lot No: 17-43 de Arthur Lacerte soit inscrit à la place de ce dernier;
- 15^e Que Liguord Taille, qui est entrée au rôle d'évaluation pour p. 134 acheté de Alcide Dupont le 15 Juillet 1942, et évalué à \$700. n'apparaît pas sur le rôle de perception et qui il y soit porté pour le même montant;
- 16^e Que M. Arthur Morry qui est entrée sur le rôle d'évaluation pour \$700. dont \$200 pour terrain et \$500 bâtisses et n'est entrée au rôle de perception pour \$100., soit entrée au rôle de perception pour \$700.

- 17^o Que Leonidas Beaudoin qui est porte au rôle d'évaluation pour \$280. pour p. 72 et au rôle de perception pour \$480, soit entre au rôle de perception pour \$280.
- 18^o Que M. Eugène Lambert, policier, 3^e Rincies qui est entre pour p. 14-15 sur le rôle d'évaluation pour \$125.00 et n'apparaît pas sur le rôle de perception, y soit entre avec la même évaluation;
- 19^o Que Henri Bonassa qui a acquis p. 104, p. 105, p. 118 et p. 118 de Xavier Guind, soit entre au rôle d'évaluation et au rôle de perception avec même évaluation;
- 20^o Que M. Charles Emile Millette qui est entre sur le rôle d'évaluation pour \$480 pour p. 143 et sur le rôle de perception pour \$320, soit entre à ce dernier rôle à \$480.
- 21 Que M. Albertino Royer qui a acquis de M^{me} Antoinette Lefebvre p. 177 soit inscrit à la place de cette dernière;

Adopté

Proposé par M. Edmund Groulx secondé par M. Bruno Pellin que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à signer au nom de cette municipalité, un contrat avec la Compagnie de Construction Lavolette Pte relativement à l'entretien par cette compagnie du chemin d'huile sur une longueur d'environ 3 1/2 milles sur chemin Ste-Marguerite, au prix de \$250. du mille, lequel montant sera payé sur receipt de la Subvention qui sera accordée par le Gouvernement Provincial à cette municipalité; ce dit chemin devant être entretenu par l'entrepreneur suivant les exigences de l'Inspection de la Voie, l'entrepreneur devant en outre nettoyer toutes les entrées de routes donnant sur le dit chemin Ste-Marguerite-

Adopté

Proposé par M. Auguste Pelletier, secondé par M. Bruno Pellin, que M. M. René Hébert, Fernon, Robert & Cie soient de nouveau engagés pour faire l'entretien des livres de cette municipalité.

Adopté

Proposé par M. Conrad Dugé, secondé par M. Auguste Bellonare que le Secrétaire-Trésorier écrit à l'Hon. Laurent Basse, Ministre de l'Agriculture et lui soumette:

1^o Qu'il est nécessaire urgent que les travaux dans les cours d'eau "Duval-Pameton" et cours d'eau "Lacé" soient exécutés le plus tôt possible au printemps.

2^o Que ces travaux sont urgents, et qu'au dégel les terres environnantes demeurent inondées indéfiniment, et qu'il est impossible pour les cultivateurs de faire les semences au temps propice.

3^o Que ce Conseil prie l'Honorable Ministre de l'Agriculture de bien vouloir lui indiquer, s'il y a lieu, les procédures à suivre pour l'exécution rapide de ces travaux;

4^o Que copie de la présente résolution soit envoyée à l'Hon. Premier Ministre, depuis de Trois-Rivières.

Adopté

Je, soussigné, Donat Marchand, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la route et le chemin des Boisés, à la séance du 5 Mars, 1945, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide

Donat Marchand

Assesment devant moi à Trois-

Rivières, ce 29 Janvier 1946-

J. H. Bellonare
Sec. Trésorier

Antonio Marchand
Président

J. H. Bellonare
Sec. Trésorier

4 Fev-1946

Assemblée régulière des membres du Conseil Municipal de la paroisse des Trois Rivières, tenue le quatrième jour du mois de Février, mil neuf cent quarante-six au lieu ordinaire de ses sessions, à une heure et demie p. m., suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle sont présents: M.M. les Conseillers Comad Dugre, Antoine Marchand, J. Edmund Truhy, Alphonse Tellerin et Auguste Bellemare.

Du à l'absence de M. le Maire Jules Montour, il est proposé par M. François Charette, secondé par M. J. Edmund Truhy que le conseiller M. Antoine Marchand soit nommé Président de l'Assemblée -

Adopté

Le procès verbal de la dernière assemblée est ensuite lu et adopté.

Proposé par J. Edmund Truhy, secondé par M. François Charette que le compte de la Corporation Municipale du Conseil du Comté soit $3\frac{1}{2}$ p sur \$ 1,442,094 formant \$ 504.73 soit payé;

Adopté

Proposé par François Charette secondé par J. Edmund Truhy que le secrétaire Trésorier soit autorisé à faire les recherches et démarches nécessaires aux fins de renseigner le Conseil sur lot No 119 et partie 118 vendus à Louis Girard à la suite d'une vente pour taxes contre Aloisette Lerch, et qu'il soit fait suite à une lettre du Notaire Alphonse Lamy en date du 30 Janvier 1946 et fasse rapport à la prochaine séance du Conseil -

Adopté

Proposé par M. Comad Dugre secondé par M. Alphonse Tellerin que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 14 Janvier 1946 et les plans qui l'accompagnent et que M. Marcel Robitaille, directeur le travail pour le compte de la Municipalité

Adopté

Proposé par M. Conrad Dugri secondé par M. Alphonse Péllemin que le secrétaire-trésorier de la Corporation Municipale du Comté de St-Maurice soit autorisé à adjudger à la Corporation de la paroisse des Trois-Rivières, les immeubles situés dans la paroisse des Trois-Rivières, devant être vendus au mois de mars prochain, pour arrerages de taxes, et sur lesquels il n'y aurait pas d'enchères.

Adopté

Proposé par M. Auguste Bellemare secondé par M. François Charette qu'une somme de cinquante dollars (\$50.00) soit payée à M. Joseph Larocque pour aider à l'entretien de l'avenue du Boulevard des Dominicains.

Adopté

Proposé par Conrad Dugri secondé par M. J. Edmund Proulx qui remis soit faite à eux qui ont payé à la municipalité l'épandage des déblais du cours de au Rte du Lac & Par. Trois Rivières et dont les noms & montants suivent:

M. Albert Girard = \$ 3.00

M. Emile Levesque = \$ 2.25

M. Alexandre Rouette = \$ 4.50

J. G. Bellemare = 5.00

Adopté

Proposé par M. François Charette secondé par J. Edmund Proulx que M. Hermile Mathias soit nommé surveillant pour faire observer le règlement adopté le 13 juillet 1940 concernant à quelle distance de l'alignement des chemins des Rangs et des 2^e et 3^e rangs, doivent être construits les édifices, ainsi que la hauteur, la solidité des matériaux à employer dans la construction des murs extérieurs de tous bâtiments et constructions, et à cette fin émettre des permis de construction, et ce au lieu et place de M. Ernest Janvier nommé à la place du 5 novembre 1945, et dont la nomination est rescindée par la présente résolution.

Adopté

Proposé par M. Conrad Dugri secondé par M. J. Edmund Proulx que étant donné le coût excessif de l'entretien du chemin d'hiver du rang St-Marguerite, un octroi supplémentaire de \$ 200.00 soit accordé par le Gouvernement pour l'entretien

Nomination de
Surveillant de
Construction
dans 1^e, 2^e
et 3^e rangs

en outre de
l'octroi ordinaire

de ce chemin -
(un renvoi bon)

Adopté

Proposé par M. Conrad Dugré, secondé par J. Edmond Trouf, que pour faire suite à une requête déjà faite et signée par tous les résidents du rang St. Marguerite, à l'effet qu'un service d'autobus serait d'une très grande utilité et est indispensable et ~~consequently~~ que demande soit faite au Ministère de la Voie aux fins de réparer et élargir ce chemin St. Marguerite qui est dans un état déplorable, afin qu'en suite l'on puisse plus facilement bénéficier d'un service d'autobus, que copie de la présente résolution soit envoyée au Ministère de la Voie et au premier Ministre ainsi qu'à M. M. Barrin Voie, propriétaires d'autobus.

(deux mots rajoutés) Un

Adopté

Proposé par M. Clément Pélletier, secondé par M. Conrad Dugré, étant donné le gravelage préliminaire fait à la route à Demou ou au 3^e rang par cette municipalité, que le Ministère de la Voie prenne à sa charge maintenant le gravelage définitif de cette route et l'entretenir à l'avenir; et que copie de la présente résolution soit envoyée au Ministère de la Voie et à l'Hon. Premier Ministre.

Adopté

Le Conseiller M. François Charette donne avis de motion, qu'il demandera à la prochaine séance du conseil, l'adoption d'un règlement aux fins d'établir dans cette municipalité, tous bureaux de votation comme le veut l'art 266 du Code Municipal.

Adopté

Le Conseiller Auguste Bellemare donne avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil, il demandera l'adoption d'un règlement aux fins de déterminer et d'établir le mode de paiement du coût de l'entretien des rues de la subdivision 7015 du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières, et dans quelle proportion la municipalité et les contribuables construits sur ces

réparation
chemin St. Marguerite
et autobus

gravelage de
finis de la
route Demou

Avis de mo-
tion re bureau
de votation

mes doivent payer pour leur entretien.
Adopté -

Antonio Marchand
President
J. Bellin

Je soussigné, Hermile Mathon, nommé surveillant pour faire observer le règlement adopté le 13 Juillet 1940, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au mieux de mon jugement et capacité,
Ainsi Dieu me soit en aide -

Hermile Mathon

Assemblée devant moi aux
Trois-Rivières, le 2 Mars 1946
J. Bellin
Sec. Presoir

4 Mars 1946

Assemblée régulière des membres du conseil de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le quatrième jour du mois de mars, mil neuf cent quarante six, au lieu et heure ordinaire de ses sessions, à une heure et demie J. M., suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle sont présents : MM. les conseillers Antonio Marchand, Conrad Dugré, J. Edmund Foubt, Auguste Bellin et François Charette -

Du l'absence de M. le Maire Jules Montour, il est proposé par M. Auguste Bellin, secondé par M. François Charette que M. Antonio Marchand soit nommé Président de l'assemblée -

Adopté
Le procès-verbal de la dernière assemblée est ensuite lu et adopté -

Proposé par M. Auguste Bellin secondé par M. François Charette que le compte de M. Geo. Emile Drouin au montant de \$ 13.72 lui soit payé et que le conseil reclame ce même compte de M. L. O. Fortin, l'entrepreneur du chemin d'hiver Ste-Marguerite

Adopté

timbres

Proposé par M. François Charette secondé par
Auguste Bellumet, que le Secrétaire Trésorier soit
autorisé à acheter des timbres pour Cinq Dollars
Adopté

les membres

Proposé par M. Comad Dugre secondé par M.
Edmond Proulx qu'avec le Conseil, ont appris
avec regret le décès de Adolphe Montour, fils
de son Honneur le Maire Jules Montour, et
qu'ils offrent ce dernier ainsi qu'à tous les mem-
bres de sa famille les plus sincères sympathies, et
qu'ils autorisent le Secrétaire Trésorier à payer
une grande messe pour le repos de son âme
Adopté

Proposé par M. Comad Dugre, secondé par M.
François Charette que le Secrétaire Trésorier fasse
les recherches au Bureau d'enregistrement pour savoir
si la Corporation de la paroisse des Trois Rivières est
propriétaire de une partie du lot 77 du cadastre
officiel de la paroisse des Trois Rivières
Adopté

Le Conseiller M. François Charette donne
de nouveau avis de motion, qu'il demandera à la
prochaine séance du Conseil, l'adoption d'un ré-
glement aux fins d'établir dans cette muni-
cipalité, trois bureaux de rotation comme le veut
l'art. 266 du code municipal.

Le Conseiller Auguste Bellumet donne de
nouveau avis de motion qu'à la prochaine séance
du Conseil, il demandera l'adoption d'un règlement
aux fins de déterminer et d'établir le mode de
paiement du coût d'entretien des rues se trouvant
sur la subdivision du lot No 15 du cadastre de la paroisse
des Trois Rivières.

Jules Montour, maire
A. Bellumet
Sec. Trésorier

per Fluvial 1946

Assemblée régulière des Membres du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le premier jour du mois d'Avril, mil neuf cent quarante-six, au lieu et heure ordinaires de ses Sessions, à une heure et demie p.m. suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Jules Montou et M.M. les Conseillers: Conrad Dugre, Antonio Marchand, J. Edmond Troudy et Auguste Bellemare et Alphonse Tellier

Les Procès verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Proposé par M. Auguste Bellemare, secondé par M. Conrad Dugre que les comptes suivants soient payés:

- 1° René de Cohet Ferron, Nobuy & Co = \$ 75.00 Audition
- 2° Corp. Comté St Maurice = 2.89 traversé à niveau

Adopté.

Bell Telephone

Proposé par J. Edmond Troudy secondé par Antonio Marchand, que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construisent et maintiennent son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 13 Mars 1946 et les plans qui l'accompagnent et que M. Kenneth Mathon surveille le travail pour le compte de la Municipalité -

Adopté

Bell Telephone

+ sans pour ce tuyau d'aqueduc

Proposé par M. Conrad Dugre secondé par M. Auguste Bellemare que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Co of Canada construisent et maintiennent son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 22 Mars 1946 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Walter Dupont surveille le travail pour le compte de la Municipalité

Adopté

comptes:

de la commission municipale

Proposé par Aug. Bellemare secondé par Conrad Dugre que les comptes suivants soient payés: Corp. Mun. Co St Maurice \$ 2.89 traversé à niveau René de Cohet & Ferron The 75.00 Audition livres.

Adopté

Inspecteur route
du Calvaire

Proposé par M. Auguste Bellemare secondé par M. Antonio Marchand que M. Léo Bellemare de la Banlieue soit nommé inspecteur de voirie pour la route du Calvaire en remplacement de M. Eddy Dugre dont la nomination est rescindée par la présente résolution

Adopté

Reparations route
du Calvaire

Proposé par M. Auguste Bellemare secondé par M. Antonio Marchand que M. Léo Bellemare, inspecteur de voirie soit autorisé à faire réparer la clôture qui appartient à la Municipalité le long de la route du Calvaire depuis le chemin de fer au rang de la Banlieue

Adopté

Acheter documenta-
tion d'élection

Proposé par M. Conrad Dugre secondé par J. Edmond Trouly que le secrétaire-trésorier soit autorisé à acheter au nom de la Municipalité, toute la documentation nécessaire pour trois bureaux de votation en vue des élections municipales futures.

Adopté

Lettre aux pro-
priétaires d'a-
queduc de la
Banlieue

Proposé par J. Edmond Trouly secondé par M. Antonio Marchand que le secrétaire-trésorier écrive à M. Omer Levasseur, le secrétaire et représentant des propriétaires de l'aqueduc de la Banlieue aux fins d'offrir à ces derniers et de leur demander de fournir l'eau aux résidents de la paroisse Ste Catherine de Ste Anne, et à cette fin d'augmenter leur pouvoir d'eau en connectant leurs tuyaux avec ceux de la ville des Trois-Rivières qui est prête à fournir l'eau moyennant compensation raisonnable

Adopté

Année de médium

Ainsi que de
tout genre
d'améliorations
pouvant être
faites.

Le Conseil Auguste Bellemare donne de nouveau avis de motion qui à la prochaine séance du Conseil, soit le 15 avril prochain à 8 hrs p. m., il demandera l'adoption d'un règlement afin de déterminer et d'établir le mode de paiement du coût de réparation des rues, de leur entretien en hiver comme en été se trouvant sur la subdivision No 15 et sur toute autre subdivision future de lots, dans la paroisse des Trois-Rivières.

Proposé par M. Auguste Bellemare secondé par M. Antonio Marchand qui à l'avenir les séances du Conseil se tiendront au même endroit, à huit heures p.m. et que si l'heure est avancée, elles se tiendront à huit heures p.m. heure avancée -

Adopté

Proposé par M. J. Edmund Pouly secondé par M. Conrad Dugré et adopté unanimement que ce Conseil, sur l'instance et menace de procédures judiciaires des contribuables intéressés, obtienne de l'Office du drainage la levée de l'interdiction déjà imposée par cet Office, et la permission de procéder sans délai à l'exécution des travaux urgents dans les cours d'eau "Noyal-Pannetier" et cours d'eau "Lacerte"; soit que la Municipalité fasse exécuter ces travaux à la pelle par main et femme ou pelle mécanique; et que pour aider la Municipalité à payer le coût de ces travaux le Gouvernement lui accorde une subvention; et que copie de la présente résolution soit envoyée à l'Hon. Premier Ministre et à l'Office du drainage -

Cours d'eau Noyal-Pannetier & Lacerte

Adopté

Proposé par M. Antonio Marchand, secondé par M. Conrad Dugré, que les mutations suivantes soient entées aux rôles d'évaluation et de Perception -

à entées

- ✓ 1° Joseph Dupresne à Alfred Lampron - Nos. 317 et 317 (471)
- ✓ 2° Antonio Auger à Armand Blais: 15-106, 15-107
- ✓ 3° Jos St Pierre à Jos St Pierre & Co. Guinart p. 258
- ✓ 4- Jos St Pierre à ^{Dugré} Geraldine Dubord Fournier No: 15-40
- ✓ 5° Antonio Chamberland à V^o Antonio Chamberland No 141
- ✓ 6° Marcel Dupond à Antonio Tsakan No: 196
- ✓ 7° Paul Bouassa à Emile Bouassa fils d'Adam 15-26
- ✓ 8° Joseph Pellerin à J^o William St Louis p. 177
- ✓ 9° Fernand Champagne à Willie G. Trotter & Herwillain p. 199
- ✓ 10- Gaston Guay à Donald Desmarais (page 334)
- ✓ 11- Adelard Marchand à Lucien Dupresne No. 301
- ✓ 12- Orila Guelber à Leo Collins No 282 & batons
- ✓ 13° J^o Maurice Laberte à Maurice Laberte p. 202
- ✓ 14° Walter Dupond à Robt Gagnon p. 159 ^{après}

- ✓ 15^e - Emery Massicotte à Henri Paul Chellanowski p. 39
- ✓ 16^e - Adolphe Bellerivier à Donat Marchand p. 213
- ✓ 17^e - Augustin Daigle à Madeleine Daigle ep. Frédéric Longuepierre p. 177
- ✓ 18^e - Cooperator St-Catharine de Seine à Lindor Jutras 15-115-
- ✓ 19 - Cooperator St-Catharine Seine à Romuald Jutras 15-139, 140
- ✓ 20 - Emile Pratte à Walter Dupont p. 30 et p. 31
- ✓ 21 - Alfred Klugri à Kludac St-Pierre 52-1 et 52-2
- ✓ 22 - Roland Klubi à O^m Alfred Guillet No 288
- ✓ 23 - Louis Laperrière à Xavier Dupont p. 75, p. 76, p. 103
- ✓ 24 - Henri ou Joseph Robert à Alfred Jalbert No: 232
- ✓ 25 - Robert Loranger à ^{Jacques} ~~Henri~~ Trounier 15-40
- ✓ 26 - Jalbert Châteauneuf à Jean Louis Châteauneuf p. 290 et 291
- ✓ 27 - Elzeu Lannin à Emelin Lannin 15-168, 169, 170

adopté

Province de Québec

Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

= Règlement No: 2 =

Attendu que, d'après le rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité, celui-ci comprend au delà de six cents électeurs;

Attendu qu'aux termes du Code Municipal, art. 266, si il y a plus de deux cents électeurs inscrits sur le rôle, ou encore si l'étendue du territoire dans l'opinion du Conseil rend telle mesure nécessaire, le Conseil peut par règlement ordonner que la votation aura lieu à plus d'un endroit et qu'il y aura plus d'un bureau de votation;

Attendu que vu le nombre de votants qui excède six cents et vu l'étendue de la paroisse, il sera plus accommodant pour les électeurs d'y établir au moins trois bureaux de votation.

Attendu l'avis de motion du Conseiller François Charette donné à la séance du quatre mars, 1946. =

Attendu la publication de tel avis de motion à la date du 30 mars 1946;

Il est en conséquence ordonné et statué

par règlement du Conseil comme suit:

Il a l'honneur, trois bureaux de rotation seront établis dans la paroisse des Trois-Rivieres portant les noms et numéros suivants :

Bureau de rotation no. 1

Bureau de rotation no. 2

Bureau de rotation no. 3

10- Le bureau de rotation no. 1 desservira les électeurs résidant, ou ayant des biens-fonds suffisants dans le rang de la Banlieue et du Petit Village.

20- Le bureau de rotation no. 2 desservira les électeurs résidant ou ayant des biens-fonds dans le rang Ste Marguerite dans les deuxième et troisième rang et cordon Denon et quatrième rang;

30- Le bureau de rotation no. 3 desservira les électeurs résidant ou ayant des biens-fonds dans le premier rang ou sur le chemin des Forges, dans la route et le rang du Rochon.

Ces bureaux de rotation seront placés par le Président de l'élection aux endroits les plus propices aux fins d'accommoder le plus possible les votants.

Proposé par le conseiller J. Edmond Proulx secondé par le conseiller Antonio Marchand.

Et unanimement résolu que le règlement no. 2 aux fins d'établir dans la paroisse des Trois-Rivieres trois bureaux de rotation soit adopté suivant sa forme et teneur.

Proposé par Conrad Dugré secondé par Alphonse Bellin
 que la présente séance soit ajournée au 15 avril à huit heures P.M. pour
 considérer l'ordre de rotation de M. Auguste Bellemare

Adopté
 Adopté

Je soussigné Leo Bellemare, ayant été nommé inspecteur de voirie pour la route du Calvaire, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et capacité, ainsi Dieu me s'en aide.

Assemblée devant moi à trois - LEO Bellemare
 Prêtre, ce 13 avril 1946 -
 H. Bellemare M.C.
 Sec. Trésorier.

(ajournement)

15 avril 1946

Assemblée des membres du Conseil Municipal de la paroisse des Trois Rivières, tenue le quinze avril mil neuf cent quarante-six, conformément à la résolution d'ajournement de la dernière assemblée à huit heures P.M., au lieu ordinaire de ses sessions suivront les formalités prescrites par la loi et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Jules Montet et M. les Conseillers: Antonio Marchand, J. Edmund Truhy, Auguste Bellemare, François Charrette et Conrad D'Agui -

Son Honneur le Maire et M.M. les Conseillers ont discuté avec certains propriétaires intéressés les travaux à être exécutés dans les rues achetées par ce Conseil de M. Jos. St Pierre, à savoir comment établir le mode de paiement des travaux déjà faits et des travaux futurs et consistant dans le graveage de ces rues, leur entretien, la confection de fossés, des égouts etc -

" Et à cette fin " le Conseiller Auguste Bellemare renouvelle au Conseil l'avis de motion qu'il a donné à la session du 1^{er} avril à l'effet qu'un règlement sera proposé à une prochaine séance du Conseil aux fins d'étudier et d'approuver, s'il y a lieu, un règlement aux fins de régler la confection et l'entretien des chemins et lieux et d'été de l'arrondissement Ste. Catherine de Sienna, dans les rues achetées de M. Jos. St Pierre, ainsi que la confection de fossés, égouts, etc, tel règlement pouvant aussi s'appliquer, s'il y a lieu, aux mêmes travaux à être exécutés dans toutes les rues qui deviendront la propriété de cette Municipalité.

Adopté
 Le Maire
 Sec. Trés.

6 Mai 1946

Assemblée régulière des membres du conseil de la paroisse des Trois Rivières, tenue le sixième jour du mois de Mai, mil neuf cent quarante-six, au lieu et heure ordinaires de ses sessions, soit à huit heures p.m., suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Jules Montan et M.M. les conseillers Antoine Marchand, J. Edmund Goulet, Conrad Dupré, François Charette et Alphonse Pellerin.

Le procès verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Proposé par François Charette secondé par M. Conrad Dupré que les deux comptes de Louis Lefebvre, soit l'un au montant de \$101.65 pour camionnage Origine Bon-rassa re route de Lennox et l'autre au montant de \$71.70 pour entretien d'hiver route de Lennox formant en tout la somme de \$173.35 lui soit payés; et que sur ce montant de \$173.35, une somme de \$125.00 soit répartie entre les payeurs de taxes ayant des biens-fonds ou immeubles à la charge route suivant procès-verbal.

re route
de Lennox
repartir

Adopté

Proposé par Alphonse Pellerin, secondé par Antoine Marchand que l'entretien des routes d'hiver soit payé aux personnes suivantes comme suit:

Entretien
d'hiver des
routes -

(1/2 annuité)

- Route 1^{er} rang: Louis Charette = \$125.00
- Route 2nd rang ou Kahn: J. Elip Raymond 70.00
- Cordon ou 3^{es} Lennox: Bruno Pellerin 90.00
- Route 4th rang: Pierre Beaulieu 100.00
- Route du Centre: Archibald Doucet 150.00
- Route du Calvaire: Marcel Bourassa 114.00
- Route près Tilley: Chas. Bolduc 30.00

Et qu'en outre les comptes suivants soient payés:

(Châteauguay
Guerette)
(Thomas Robert
Alma Pellerin)
- à charger -

- 1^o Archibald Doucet \$15. + \$8 = \$23.00
- 2^o Bruno Pellerin \$8. + \$8 = 16.00
- 3^o Lucien Raymond 5 comptes = 9.50
- 4^o Gabriel Lamy = 5.50
- 5^o Municipalité de la Seigneurie: Pellerin 7.50
- 6 Municipalité de la Seigneurie: Beaumgard Fluinge 180.00
- 7^o Three Rivers Ship'g Co Reg'd. 710.79

(re gravelle
rues J. S. Lefebvre)

Adopté

Son Honneur le Maire et M. M. les Con-
seillers de cette municipalité ont appris avec regret
le décès du jeune Marcel Bellemare, fils de notre
Conseiller M. Auguste Bellemare, et ils prient
ce dernier ainsi que Madame Auguste Bellemare
de bien vouloir accepter leurs plus sincères sym-
pathies, et il est à cette fin proposé par M.
Antoine Marchand et secondé unanimement
qu'une grande messe soit chantée pour le repos
de l'âme du défunt, et que copie de la présente
résolution soit envoyée à la famille.

Adopté.

Proposé par Conrad Auger secondé par
François Charette que la formule du Mi-
nistère de la Voie demandant le montant
de subvention maximum promise pour
entretien de Chemin d'aveu soit 4.96 milles
et établissant le montant de cette subvention
à \$ 396.80 soit approuvé par ce Conseil

Adopté.

Inspecteur
route Denoon

Proposé par M. Antoine Marchand, secondé par M.
François Charette que M. Henri Pandeus soit nommé
Inspecteur de la route à Denoon ou du 3^e rang
au lieu et place de Louis Teliouff dont la no-
mination est par la présente résolution, rescin-
del

Adopté.

Syndic
cours d'eau
J Denoon

Proposé par Conrad Auger, secondé par Henri
Pellier que M. Louis Teliouff, soit nommé Syndic
pour le cours d'eau "James Denoon"

Adopté

Proposé par M. François Charette et résolu que le Secre-
taire Trésorier envoie aux personnes suivantes:

A: A l'Inspecteur Gérard Bolduc à diviser au plus tôt
les parts dans la route du 4^e rang, avertir les gens des travaux
à faire dans leur part respectif; faire exécuter fossés, ébran-
chage, etc.

B: A Hermine Mathon pour l'avis de empêcher les gens
de jeter des déchets etc. sur la terre de Ets. Ed. Marchand.

C: A Wellie Beaudry, aux fins de faire la col-
lection chez les intéressés, pour épandage des déchets
le long de rive de M. Auguste.

Propose par J. E. d'Amour, second par Conrad Dupré que cette Municipalité rembourse au Secrétaire - Trésorier la somme de dix dollars (\$10.00) qu'il a payé de ses deniers pour l'année 1945, et lui paye le coût de \$10.00 pour cautionnement année 1946

leur avis

Propose par Conrad Dupré ^{Adopté} et adopté unanimes que toutes les séances du conseil soient tenues sur l'hémicycle de l'avenue

Province de Québec

Jules Moulouir, Maire
M. Messier, Sec. Trésorier

Municipalité de la paroisse des Trois Rivières

= Règlement No 3 =

Attendu que la nouvelle paroisse de Ste-Catherine de Sienna s'est considérablement développée depuis environ cinq ans;

Attendu que ce développement ayant pris le conseil par surprise, aucun règlement n'existait pour régler les travaux de construction de chemins, de fossés, d'égouts, etc. d'entretien des chemins en hiver comme en été;

Attendu la nécessité par ce conseil de se porter acquiescent des rues localisées sur la subdivision du lot No 15 dans la dite paroisse de Ste-Catherine de Sienna, et ce aux fins que ce conseil puisse agir et passer tout règlement nécessaire aux fins d'établir le mode de paiement de tous les travaux à y être exécutés.

Attendu que ce conseil a déjà dépensé la somme de \$1000. pour l'achat de ces rues de M. Jo. St-Pierre, et a en outre dépensé environ deux cents dollars jusqu'à date pour l'amélioration de ces rues, et qu'en conséquence, il a fait la répartition de part;

Attendu que les intéressés ont demandé à plusieurs reprises à ce conseil de décider sur un mode de paiement du coût de construction de chemins, fossés, et réparation des chemins en hiver comme en été, et du coût de tous autres travaux qui pourraient être faits et toutes améliorations quelconques à être apportées sur ou dans ces rues faisant partie de la dite subdivision du dit lot No 15:

Attendu l'avis de motion donné par Monsieur

Auguste Bellinard, Conseiller, à la séance du premier Avril et renouvelé à la séance du 15^e Avril 1946.

Il est en conséquence décrété et statué :

Que ce Conseil accepte de payer à caisse commune tous les travaux qui ont été exécutés dans et pour les dites rues de la subdivision No: 15 dans la paroisse de Ste Catherine de Sienne, jusqu'à ce jour; mais qu'à l'avenir le coût de tous les travaux de confection de rues, de fossés, d'égoûts, et d'entretien d'hiver en hiver comme en été; et toutes améliorations et tous autres travaux quelconques susceptibles d'être faits en cet endroit, de même que le coût de tous frais légaux seront recouverts au moyen d'une répartition spéciale annuelle basée sur l'évaluation des immeubles de chaque propriétaire intéressé; c'est à dire tous les propriétaires des subdivisions du lot No: 15 du cadastre officiel de la paroisse des Trois Rivières

Il est de plus décrété et statué :

Que ce même règlement pourra s'appliquer mutatis mutandis à toutes autres subdivisions de lots dans la paroisse des Trois Rivières et dont les rues auront été acquises par cette Municipalité:

Proposé par M. Antonio Marchand, Secin-
de par M. J. Edmund Lemay

Et unanimement résolu:

Que le règlement No 3 ci-dessus décrit aux fins de déterminer le mode de paiement du coût d'entretien des rues, etc. de la subdivision No 15 de la paroisse des Trois Rivières et de toutes autres subdivisions, soit adopté suivant sa forme et teneur

Adopté
Jules Bergeron, maire
J. P. Rousseau Sec. P. M.

Assemblée des électeurs de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, tenue Mercredi, le vingt Mai, mil neuf cent quarante-cinq, à dix heures de l'Avant-Midi, à la salle publique du rang Ste-Marguerite, sous la présidence de J. A. Bellemont, Secrétaire, Trésorier et Président et électeur ex-officio, après avis publics donnés de la manière et dans les délais prescrits par la loi, pour recevoir et mettre en nomination les noms des personnes qui doivent être élues à la charge de conseillers de la dite Municipalité.

Le bulletin de présentation de M. Antoine Marchand, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. M. Louis Tetroff et J. Edmond Groulx, tous deux cultivateurs et électeurs présents domiciliés en la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Antoine Marchand, est admis.

Le bulletin de présentation de M. Alphonse Tellein, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. M. Louis Tetroff et Antoine Marchand, tous deux cultivateurs et électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Alphonse Tellein, est admis.

Le bulletin de présentation de M. Auguste Bellemare, cultivateur de la paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. M. Louis Tetroff et J. Edmond Groulx, tous deux cultivateurs et électeurs présents de la paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Auguste Bellemare est admis.

A midi, aucune autre nomination n'ayant été faite comme conseillers de la paroisse des Trois-Rivières, Je proclame M. M. Antoine Marchand, Alphonse Tellein et Auguste Bellemare, tous trois cultivateurs de la paroisse des Trois-Rivières, Conseillers de la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

J. A. Bellemont
Président d'élection.

Je, Antonio Marchand, ayant été élu conseiller pour la paroisse des Trois Rivières, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide

Antonio Marchand

Assermenté devant moi à
Trois Rivières, ce 31 mai 1946

J. H. Bellemont N. O.

Je, Auguste Bellemont, ayant été élu conseiller pour la paroisse des Trois Rivières, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide

Auguste Bellemont

Assermenté devant moi à
Trois Rivières, ce 29 mai 1946

J. H. Bellemont N. O.

Je, Alphonse Pellerin, ayant été élu conseiller pour la paroisse des Trois Rivières, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Alphonse Pellerin

Assermenté devant moi à
Trois Rivières, ce 17 mai 1946

J. H. Bellemont N. O.

3 Juin 1946

Assemblée régulière des membres du Conseil de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le troisième jour de Juin, mil neuf cent quarante-six, aux lieux et heures de ses sessions, suivant les formalités prescrites par la Loi, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Jules Montou et M. M. les Conseillers Conrad Augré, J. Edmond Trudel, Antonio Marchand, Auguste Bellemare, François Charette et Alphonse Bellein -

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté;

Proposé par M. Auguste Bellemare, secondé par M. Antonio Marchand que M. Germain Massicotte soit nommé inspecteur des travaux à être exécutés dans les rues de la subdivision du lot no 15 de l'cadastre de la paroisse des Trois Rivières

Inspecteur

Adopté

Proposé par M. Auguste Bellemare, secondé par M. Conrad Augré; que demande soit faite au Conseil de Ville de la Cité des Trois-Rivières, de faire le pavage du Boulevard-Normand, le long de la Cité St-Lavigne Paper Mills. et jusqu'aux limites de la Cité; de même que le pavage de la rue St-Marguerite jusqu'aux limites de la Cité, et que copie de la présente résolution soit envoyée à M. le Maire et M. M. les Échevins de la Cité des Trois Rivières.

Adopté

Proposé par M. Conrad Augré secondé par M. Auguste Bellemare qui a mérité la subvention de \$396.80 accordée par le Gouvernement la somme de \$125.00 soit remise à M. Louis Charette pour le chemin des Forges et la somme de \$271.80 soit remise à M. Edmund Raciel pour entretien de chemin d'hiver Ste-Marguerite. —

Subventions

Adopté

Proposé par M. Conrad Augré secondé par M. Bruno Bellein que le Secrétaire-Trésorier écrive à M. R. Riernan, représentant provincial des chemins pour la région, de bien vouloir faire doubler la capacité du pont sur le cours d'eau Alarie qui traverse le Chemin Ste-Marguerite chez Armand Charbonneau, à cause des dommages causés durant les pluies abondantes

Adopté

Envoyé
14 Juin

Proposé par J. Edmund Pouly secondé par M. Antoine Marchand que les comptes suivants soient payés :

1 ^o	Charles Bolduc	\$ 30.80	clôture
2 ^o	M. Leo Finimmanes	15.00	services professionnels
3 ^o	Arthur Lévassieur	157.50	gravelle subd. No 15
4	Jos. Duquette	20.00	ch: des Noiges
5.	Arthur Beland	25.44	gravelle subd No 15
6	Albert Girard	11.25	piquets (p. l'été 1904)
7	Tré Klupresne	16.00	piquets (")
8	Corp. mun. Co H Maurer	2.05	traverse à nouveau
9	La Revue municipale	9.00	7 abonnements

Adopté

Le Conseil Antoine Marchand donne avis de motion, qui à une prochaine assemblée du conseil, il demandera l'adoption d'un règlement aux fins de donner à M. Jos. LePrière le droit exclusif d'exploiter un aqueduc aux fins de fournir de l'eau potable à tous les résidents qui ont des propriétés ou des logements sur les lots de la subdivision No 15 du cadastre de cette paroisse et sur toutes autres subdivisions non pourvues d'aqueduc.

Sur proposition de M. J. Edmund Pouly, secondé par M. Arthur Pellier, on a invité le Secrétaire Galois à écrire au Secrétaire de la Province re: entretien des enfants de l'école de Reforme et de l'informer que la mère de Blanche & Antoinette Mabeau pour lesquelles un compte de \$ 91.50 a été envoyée, demeure maintenant à Compton, comté de Nicolet et avait demeuré trois ans auparavant à Sorel, de sorte que notre municipalité, ne devrait plus être tenue à ces filles.

Adopté

Sur proposition de M. Auguste Bellemare secondé par M. Antoine Marchand, il est résolu qu'il y a lieu à la révision du rôle d'évaluation comme suit :

1^o Que l'immeuble de Henri Paul Vaillancourt p. 59 soit à \$ 2700. pour la terre et \$ 300. pour les batises

- ✓ 2^o Que l'évaluation de la terre de Philippe Demincont lot p. 338 soit diminuée à \$ 60.⁰⁰;
- ✓ 3^o Philibus Kleschunas a vendu à Albert Godin 14 arpents en superficie sur p. 194; évalue son terrain à \$ 500. et ses bâtisses à \$ 3500.⁰⁰; enlever 14 arpents à Philibus Kleschunas et réduire l'évaluation de son terrain à \$ 950.⁰⁰ et bâtisses à \$ 125.⁰⁰;
- ✓ 4^o Réduire l'évaluation des bâtisses de Theod. Pothu sur 14-15 à la somme de \$ 3000.⁰⁰;
- ✓ 5^o Enlever 10 arpents de terre sur lot 120 308 de Jeffrey Godin de manière à laisser 8 arpents à \$ 10.⁰⁰, soit \$ 80.⁰⁰;
- ✓ 6^o Sur p. 308 appartenant à Romeo Martel, remonter à \$ 10.⁰⁰ l'arpent soit faire une évaluation de \$ 270.⁰⁰ au lieu de \$ 135.⁰⁰;
- ✓ 7^o Que les bâtisses de W. A. Laviset sur lot p. 182 soit évaluées à \$ 1500.
- ✓ 8^o Que l'évaluation de p. 349 de Antonette Benoit soit baissée à \$ 200.
- ✓ 9^o Que le lot No 258 entre au nom de Jos. St-Pierre seul, le soit au nom de Jos. St-Pierre et J. Arthur Guimond et soit dressé au rôle de perception à \$ 550. comme au rôle d'évaluation;
- ✓ 10^o Pour le lot No 257 appartenant à Louis Petroff, corriger le rôle de perception, ~~et~~ ^{et} ~~en~~ au rôle d'évaluation; soit \$ 700. en tout; \$ 200. terrain \$ 500. bâtisses;
- ✓ 11^o Au lieu de la succession Olivier Marchand, inscrire les noms de Joseph, Arthur, Charles-Edmond Antonette et Alice Marchand aux deux rôles d'évaluation et de perception;
- ✓ 12^o Que les bâtisses de André Dubé sur p. 183 soient évaluées à \$ 400.⁰⁰; (page 468)
- ✓ 13^o Que la maison de Camille Roger Belland sur lot 15-176 (page 596) soit évaluée à \$ 1000.⁰⁰;
- ✓ 14^o Jos. St-Pierre a vendu à Oscar Lambert et ce dernier a vendu ensuite à "Lorenzo Asselin" un morceau de terrain sur p. 17 de 200 x 200 avec une maison et 5 camps; qu'en conséquence le terrain soit évalué à \$ 500. et les bâtisses \$ 3500.⁰⁰ et que Lorenzo Asselin soit porté au rôle d'évaluation;
- ✓ 15^o Ernest Biron (page 352) a vendu à Albert St-Louis (page 571) tout ce qu'il a sur h. 236 faire le changement;

- ✓ 16° Que le nom de Joseph Les Doucet soit enlevé du rôle comme propriétaire de p. 183 qui appartient à Bibiane Broteau son épouse et que les montants de taxes payés par Joseph Les Doucet soient crédités au compte de son épouse Bibiane Broteau.
- ✓ 17° Philippe Stenuz a vendu à Adolphe Jannin p. 269 terrain, faire changement
- ✓ 18° Jos. E. Jannin a vendu à Adolphe Jannin, p. 12 $1\frac{1}{2}$ arp. par $20\frac{1}{2}$ arp. du chemin Ste Marguerite au C.P.R. faire changement
- ✓ 19° Arthur Doucet a vendu à Noël Allaire un terrain p. 219 terrain de 50 pds largeur au front, 50 pds de largeur à profondeur et $1\frac{1}{2}$ arp. de profondeur; évalué à \$100. et enlever \$10.00 d'évaluation sur le nom d'Arthur Doucet
- ✓ 20° Raoul Boudreau a vendu à Dame Lorenzo Bureau p. 198 soit 150×150 soit $\frac{3}{4}$ d'arpent; évalué ce terrain à \$200. et enlever \$20.00 à M. Boudreau.
- ✓ 21° M. Roch. Gagnon a vendu à Joseph Gagnon sur p. 159 soit 14 pds par 59 pds; avec four-lieu; évalué à \$100.00 et diminuer Roch. Gagnon de \$100.
- ✓ 22° Hercule Bourassa a vendu à Henri Bourassa 70 pds front par 184 pds de profondeur, évalué ce terrain à \$300 et les batisses à \$1200. sur p. 42 et enlever à Hercule Bourassa \$30.00 sur le terrain et \$1200. sur les batisses.
- ✓ 23° M. Joseph Laroché (page 546) a vendu à Monsieur Joseph St-Amand p. 183 évalué à \$400. faire le changement
- ✓ 24° Baisser l'évaluation de la terre de Antonio Benoit, p. 349 à \$200.
- ✓ 25° ^{Bergeron} Napoléon a vendu à Irvin Newberry sur p. 183 terrain de 50×100 , évalué à \$50.00
- ✓ 26° Napoléon Bergeron a vendu à Mme Effette Chauvette p. 183 terrain de 50×100 évalué à \$50.00
- ✓ 27° Napoléon Bergeron a vendu à Philias Belliveau p. 183 terrain de 100×100 évalué à \$100.00
- ✓ 28° Enlever à Nap. Bergeron sur p. 183 la somme de \$200.

erreur
contraire

Adopté

Proposé par Antonio Marchand, secondé par
Auguste Bellemaire, que étant donné l'heure tar-
dive, la révision du rôle soit continuée à la
prochaine séance régulière de ce conseil

Adopté

Jules Moulou, maire
J. Moulou
Sec. Trésorier

Le corporatum de la paroisse des Trois-Rivières

2 Juillet 1946

Assemblée régulière des membres du conseil de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le deuxième jour du mois de Juillet, mil neuf cent quarante-six, à huit heures p. m., suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Jules Montou et M. M. les conseillers Conrad Dugré, J. Edmond Truhy, Antonio Marchand, Auguste Bellemare, François Charette et Alphonse Pellerin.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Comptes

Proposé par M. Alphonse Pellerin, secondé par M. François Charette que les comptes suivants soient payés:

- 1° Lucien Raymond = \$10.00 re Cours d'eau Charette
- 2° Bruno Pellerin = 13.00 re R. Gamache & Chamberland

Adopté

Dame Bouchard

Proposé par M. Antonio Marchand secondé par M. Louis Charette qu'une somme de Quatre Dollars (\$4.00) par mois soit donnée à M^{me} Veuve Joseph Bouchard de la route à Denon, pour l'aider -

Adopté

Bell Telephone

Proposé par M. Conrad Dugré secondé par M. Antonio Marchand: Que le conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité, tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 6 Juin, 1946 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Marcel Bouassa surveille le travail pour le compte de la Municipalité.

Adopté

Chaussée Godin

Proposé par M. Conrad Dugré secondé par M. Auguste Bellemare que M. le Maire & M. M. les conseillers consultent un avocat au sujet de la chaussée faite par Albert Godin sur un cours d'eau qui se déverse sur la terre de Ernest Janvier

Adopté

2 juillet 1946
Avis
publiés

Proposé par M. Antoine Marchand secondé par M. Alphonse Pellerin que le Secrétaire-Treasorier soit autorisé à faire imprimer des "Avis" Défense de jeter des vidanges le long des routes sous peine d'amende, par ordre du Conseil (1578) ainsi que des Avis de 9x12 pour chiens errants, et ce par ordre du Conseil

Adopté

R. à Bureau
rev.

Proposé par M. J. Edmund Frouly secondé par M. Auguste Bellinard que M. Noël Levasseur soit nommé "Surintendant" de la route No 4 aux fins de faire toutes les procédures et démarches nécessaires pour verbaliser la route à Bureau et attribuer à chacun sa part de route.

Adopté

Avis de motion

Le Conseiller Alphonse Pellerin donne avis de motion qui à une prochaine assemblée du Conseil, il proposera l'adoption d'un Règlement relatif aux chiens errants - et aussi un règlement comportant défense de jeter ou déposer des vidanges le long des routes ou à tout autre endroit spécifié dans tel règlement.

Revision
du rôle

Et sur proposition de M. Auguste Bellinard, secondé par M. J. Edmund Frouly, l'on continue la revision du rôle d'évaluation qui avait été ajourné à la dernière séance du Conseil, savoir:

- ✓ 1°) Félix Raymond a vendu à Orléans Harois p. 250 soit environ 50×250 pds.; évaluer ce terrain à \$ 50.00 et bâtisses à \$ 300.00 (déjà sur le rôle)
- ✓ 2°) Sur p. 250 évaluer bâtisses de Félix Raymond à \$ 250.00
- ✓ 3°) Edouard Raymond (p. 236), mettre \$ 100.00 pour le terrain et \$ 300.00 pour les bâtisses;
- ✓ 4°) L'Abbe J. A. Magnan sur p. 237, mettre \$ 50.00 pour terrain et \$ 300.00 pour les bâtisses;

- 2 juillet 1946 ✓
- 5) M. Jean Baptiste Gagnon sur p. 238; mettre \$100. pour le terrain et \$300. pour les bâtisses;
 - ✓ 6) Henri Dubé (p. 183) même bâtisses à \$325.⁰⁰;
 - ✓ 7) Edouard Dubé (p. 183) même bâtisses à \$900.⁰⁰;
 - 8) Martial Millette (p. 184) même terrain \$100. et bâtisses \$400.;
 - 9) Arthur Lefebvre (3 lots sur p. 184 = \$150. terrain et \$900. bâtisses);
 - ✓ 10) Maurice Labonté a acheté de Ernest Labonté (p. 202) ^(acheté de Les Marchand) même terrain à \$100. et les bâtisses à \$400.
 - ✓ 11) Philippe Baul a acheté de Ernest Labonté (p. 202) même terrain à \$100. et bâtisses à \$400.
 - ✓ 12) Mettre l'évaluation de Rogu Turcotte, soit \$350.⁰⁰ pour le terrain p. 212 et les bâtisses à \$800.⁰⁰;
 - ✓ 13) Mettre l'évaluation des bâtisses de Paul Profjean sur p. 113 à \$210.⁰⁰ -
 - ✓ 14) Augmenter l'évaluation des bâtisses de M. Jean Chabouneau sur p. 34 de \$1010. de manière à lire \$3570.⁰⁰ pour les bâtisses;
 - ✓ 15) Mettre l'évaluation des bâtisses de ^{Doc} Antonio Chamberland à \$850.⁰⁰ en tout;
 - ✓ 16) Mettre l'évaluation des bâtisses de Clément Ricard sur p. 143 à \$2200. en tout.
 - ✓ 17) Re: Theophilus Gagnon, p. 149; mettre \$1500. pour les bâtisses au lieu de \$950.⁰⁰;
 - ✓ 18) Stenio Beaudry, lot p. 161 même \$3000.⁰⁰ pour le terrain et \$7000. pour bâtisses;
 - ✓ 19) Alfred Martin (p. 15 à la fin au rôle) mettre \$1000.⁰⁰ pour les bâtisses;
 - 20) Rolland Beaudry p. 15; mettre \$250. pour le terrain et \$1250.⁰⁰ pour bâtisses; (vendu par N. Bettez)
 - ✓ 21) Philippe Chevalier a acheté de Antonio Marchand p. 81 de $46\frac{1}{2} \times 180$; $\frac{1}{4}$ d'arpent; évaluer le terrain à \$200.

- 2 juillet 1946 ✓
- ✓ 22) Raymond Dranville a acheté p. 81 de Antonio Marchand (1/4 d'arpent) mettre \$200. pour le terrain et \$500. pour les bâtisses
- ✓ 23) Enlever à Antonio Marchand (p. 81) \$50.⁰⁰ d'évaluation sur son terrain;
- ✓ 24) Auguste Bellemare a rendu à Roger Dubois 88 x 180 pds soit 1/2 arpent 3 lots sur p. 35 évalués à \$600.⁰⁰.
- ✓ 25) Enlever à Auguste Bellemare \$50.⁰⁰ sur terrain p. 35;
- ✓ 26) Charles & Henri Gagnier, p. 46 mettre les bâtisses à \$5000. au lieu de \$2500.
- ✓ 27) Elzén Lemire Nos 17-1 et 17-2 mettre les bâtisses à \$8000.
- ✓ 28) Réginald Lambert Nos 17-20 & 17-21 mettre les bâtisses à \$1000. sur lot No 17-21;
- ✓ 29) Luce Drolet No: 17-44 mettre \$400. d'évaluation sur ses bâtisses sur lot N
- 30) Paul alias Chs. Edouard Bourassa Nos 15-26 mettre les bâtisses à \$1000.⁰⁰
- (Montigny) 31) Camille Veillette a acheté un lot p. 15 mettre les bâtisses à \$600; achetés de M. Montigny;
- ✓ 32) Louis St-Pierre Nos 15-4 et 15-5 mettre \$400.⁰⁰ (sur 15-4) sur ses bâtisses;
- ✓ 33) Armand Blais Nos 15-106¹⁰⁴ mettre \$800. pour les bâtisses;
- ✓ 34) Alphonse J. Bellefleur sur p. 3 (à la fin de la route) mettre les bâtisses à \$3000.⁰⁰
- ✓ 35) Raoul Bouché sur p. 198 mettre ses bâtisses à \$2200.
- ✓ 36) Armand Labonté a rendu sur p. 179 à The Shaw W. R. Co. 2.74 arpents et à 3 Riv. St. Club. 15.26 arp. fait proportion suivant évaluation de Labonté à qui il ne reste plus rien soit \$40.⁰⁰ pour Shawmigan & \$230 pour 3 Riv. St. Club -

2 juillet 1946 ✓

- 37) Diviser le lot No 15-33 de manière à donner la plus grande partie d'ice lot à A. Lapierre avec évaluation de \$ 190.⁰⁰ et la plus petite partie, soit une portion à Rosaire Makenf avec évaluation de \$ 10.⁰⁰
- ✓ 38) Evaluer Rosaire Makenf soit sur p. 15 pour \$ 600. et sur p. 15-33 pour \$ 10.⁰⁰ soit \$ 600 en tout pour terrain-
- ✓ 39) C'enlever à Rosaire Makenf le lot No: p. 15-101 qui appartient à Henri Bergeron =
- ✓ 40) ~~Napoleon~~ Bergeron a vendu à J. R. Roland Proulx p. 182, p. 183 évalué à \$ 650. faire changement -
- ✓ 41) J. Paul Herschke a vendu à Maurice Gustin No 17-18 faire le changement;

Adopté!
 Jules Montour, maire
 J. Bellemare
 - Secrétaire-Trésorier -

5 août 1946

Assemblée régulière des Membres du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le cinquiesme jour du mois d'août, mil neuf cent quarante-six, à huit heures p. m., à la place ordinaire de ses sessions, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Jules Montour et M. M. les Conseillers Conrad Dugré, J. Edmond Proulx, Antonio D. Archand, Auguste Bellemare, et Alphonse Pellerin.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

+ H. P.

+ ~~Proposé par~~ M. E. A. Villeneuve N. P. Secrétaire
 Trésorier donne alors lecture d'une lettre par

5 août 1946

laquelle il demande au Conseil d'accepter sa démission comme Secrétaire - Trésorier.

Sec. Trés. ad hoc

Proposé par M. J. Edmond Proulx, secondé par M. Conrad Dugré, que M. Léon Balcer, soit nommé Secrétaire - Trésorier ad hoc pour continuer la séance.

Adopté.

Démission de
M. J. A. Villeneuve N.P.

Proposé par M. Alphonse Pellerin, secondé par M. Antonio Marchand, que la démission de M. J. A. Villeneuve, N.P. Secrétaire - Trésorier, soit acceptée par le Conseil.

Adopté.

Engagement de
Léon Balcer

Proposé par M. J. Edmond Proulx, secondé par M. Conrad Dugré, que l'application de M. Léon Balcer, pour la charge de Secrétaire - Trésorier soit acceptée et qu'il soit engagé, comme Secrétaire - Trésorier, à compter de ce jour, le cinq août mil neuf cent quarante-six, au salaire de cinquante-cinq dollars par mois.

Adopté.

Audition des livres

Proposé par M. Auguste Bellemare, secondé par M. Alphonse Pellerin, que la demande de l'ancien secrétaire - trésorier à l'effet que les livres de la Municipalité soit audité, à partir du premier janvier, mil neuf cent quarante-six, jusqu'à ce jour, cinq août, mil neuf cent quarante-six, par la firme De Coet + Ferron comptables agréés, soit acceptée.

Adopté.

Rôle d'évaluation

Proposé par M. Alphonse Pellerin, secondé par M. Conrad Dugré que le rôle d'évaluation soit homologué avec les amendements, modifi-

5 août 1946
x/ff

colions, changements, révoqués et adoptés
aux assemblées du ~~1^{er}~~^{3^e} juin 1946 et du 2
juillet 1946, sauf à compléter les para-
graphes 8, 9, 20, 30 et 31, de la séance du
2 juillet 1946.

Comptes.

Adopté.
Proposé par M. Conrad Dugré, secondé
par M. Alphonse Pellerin, que les comptes
suivants soient payés:

- 1° M. Clément Ricard = \$175.00 re: chemin d'acier Rang Site 54 ggrains
- ✓ 2° La Revue Municipale = \$ 1.00 re: abonnement Bal.
- ✓ 3° Formules Municipales = \$19.57 re: Minutes + formules.
- ✓ 4° Gérard Bolduc = \$80.00 re: Route à Bureau.
- ✓ 5° Bruno Pellerin = \$ 4.00 re: Mme M^{re} Emma Bouchard.
- ✓ 6° Lucien Comeau, avocat = \$ 10.00 re: Consultation.
- ✓ 7° Arthur Levasseur = \$ 460.50 re: Camion, age
Ballast.

Ce dernier compte à être réparti sur les con-
tribuables de P-15.

Comptes

Adopté.
Proposé par M. Conrad Dugré, secondé
par M. Alphonse Pellerin, que les comptes
suivants soient payés:

- ✓ 1° Léo Bellemare = \$18.65 re: travaux de
clôture de route.
- ✓ 2° Pharmacie Moderne = \$3.25 re: Mme Sanyer
- ✓ 3° System Taxi = \$ 7.00 re: ambulance
art. St. Louis

Cours d'eau
Deshaies ou Masse.

Adopté.
Proposé par M. Antonio Marchand
secondé M. Alphonse Pellerin, que les plans
proposés pour le cours d'eau Deshaies ou Masse
soient acceptés par le Conseil et que les travaux
du dit cours d'eau soient mis à exécution le
plus tôt possible.
Adopté.

5 août 1946

Formule de Société

Proposé par M. Auguste Bellemare, secondé par M. Conrad Dugré, qui à l'avenir les chèques, billets et autres effets de commerce seront signés par M. le Maire Jules Mondou et le Secrétaire-Trésorier Léon Balcer et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à se procurer une formule bancaire de révolution de société.

Adopté.

Cours d'eau "Duval-Parneton"

Proposé par M. Conrad Dugré, secondé par J. Edmond Proulx et adopté unanimement, que le Conseil, sur l'instance et la menace de procédures judiciaires des contribuables intéressés, fasse tout en son pouvoir pour obtenir de l'Office du drainage la levée de l'interdiction déjà imposée par cet Office, et la permission de procéder sans délai à l'exécution ^{des} ~~des~~ ^{des} travaux urgents dans les cours d'eau "Duval-Parneton" et "Lacerte"; soit que la Municipalité fasse exécuter ces travaux à la pelle par main d'homme ou soit par pelle mécanique; et que pour aider la Municipalité à payer le coût de ces travaux, le Gouvernement lui accorde une subvention; étant donné ^{que} ~~que~~ le fait que les terres environnant ces cours ^{d'eau} ~~d'eau~~ demeurent inondées indéfiniment au dégel, ^{et} ~~et~~ ces travaux urgents et nécessaires ne devraient pas être suspendus plus longtemps; que copie de la présente résolution soit envoyée à l'Honorable Premier Ministre, Député des Trois-Rivières.

Adopté.

5 août 1946

Chemin Ste. Marguerite

Proposé par M. Auguste Bellemare, secondé par J. Edmond Proulx, que, pour faire suite à une requête déjà faite et signée par tous les résidents du Rang Ste. Marguerite, le Conseil s'adresse au Ministère de la Voie afin de faire réparer et élargir le chemin du Rang Ste. Marguerite; que ce chemin est tout-à-fait inadéquat pour le développement normal de cette partie de la Municipalité, qui se trouve privée de système d'autobus et de tout autre moyen de communications organisé avec la

Cité des Trois-Rivières; ^{une copie de la} présente résolution soit ^{envoyée à l'Hon. Premier} ~~Ministre~~ ^{Ministre, député de T. R.} Adopté

+ AB

Jules Morin, maire
 René Balcer, sec. des.

3 sept. 1946

Assemblée régulière des Membres du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le troisième jour de septembre, mil neuf cent quarante-six, à huit heures p. m., à la place ordinaire de ses sessions; suivant les formalités prescrites par la Loi et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Jules Morin et M. M. Les Conseillers Conrad Dugré, J. Edmond Proulx, Antonio Marchand, Auguste Bellemare,

3 sept 1946 et François Charette.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Rapports du Bureau d'Enregistrement
Proposé par M. J. Edmond Proulx, secondé par M. François Charette, que le Secrétaire-Treasurier soit autorisé à recevoir du Bureau d'Enregistrement du District un rapport bimensuel de tous les actes enregistrés passés dans la Municipalité, au taux fixé par le Bureau d'Enregistrement.

Adopté.
Comptabilité.
Proposé par J. Edmond Proulx secondé par Antonio Marchand, que le Conseil autorise le Secrétaire-Treasurier à faire l'achat d'un "grand livre général" et d'un "livre de perception", tel que recommandé par les auditeurs de la Municipalité.

Adopté.
Cautionnement
Proposé par M. Conrad Dugré, secondé par Auguste Bellemare, qu'une police de cautionnement pour officiers municipaux au montant de (\$2000.00) deux mille dollars de la Canadian Surety Company soit prise pour le Secrétaire-Treasurier.

Adopté.
Comptes.
Proposé par M. Antonio Marchand, secondé par M. François Charette que les comptes suivants soient payés:
1^o J. B. Laranger = \$8.43 2^o Brache Piguont.

3 sept 1946

2^o De Cohet, Ferron, Robert + Cie = \$ 75.00 + 2: audition

Adopté

Lot P-183

+ HB

Proposé par M. François Charette, secondé par M. J. Edmond Proulx, que le Conseil reconnaisse la subdivision ^{+ d'une partie} du lot 183 du Cadastre Officiel, telle que préparée par M. Horace St-Cyr, Arpenteur - Géomètre en date du 15 septembre 1945, et que les frais en soient chargés sur le rôle de taxes de l'année courante au taux de \$ 2.50 par lot déjà borné et \$ 3.50 pour ceux non bornés.

Adopté

Lot P-15

Proposé par M. Conrad Dugri, secondé par Auguste Bellemare, que le Conseil approuve la subdivision du lot numéro quinze (P-15) du Cadastre Officiel, en date du deux juillet, mil neuf cent quarante-six et préparé par M. Horace St-Cyr, Arpenteur - Géomètre.

Adopté

Bell Téléphone

Proposé par M. François Charette secondé par M. J. Edmond Proulx, que le Conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 16 août 1946 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Marcel Bourassa surveille le travail pour le compte de la Municipalité.

Adopté

3 sept. 1946

Le présent procès-verbal est adopté, à l'exception de la résolution n^o 2 - la subdivision du lot-183, laquelle question est sera prise en délibéré.

Jules Monseau, maire
Fr. Bédée
Sec. Trés.

7 oct. 1946

Assemblée régulière des membres du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le septième jour d'octobre, mil neuf cent quarante-six, à huit heures p.m. à la place ordinaire de ses sessions, suivant les formalités prescrites par la Loi et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Jules Monseau, et M. M. les Conseillers Antonio Marchand, J. Edmond Pouly, Conrad Dugré, François Charette, et Auguste Bellemare:

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté à l'exception de la résolution n^o 2 - la subdivision du lot P-183; laquelle question est prise en délibéré.

Comptes

Proposé par M. François Charette, et secondé par M. Antonio Marchand, que les comptes suivants soient payés:

1^o P. L. Guin = 50.24

2^o Arthur Lavoie = 90.00

7 oct 1946

3° Frank Spenard = 10.35

4° P.V. Ayotte = 7.48

5° Eddy Beaulieu = 31.75

Adopté.

Démission de
M. Montour,
re l'eau
"Lacerte"

Son Honneur le Maire Jules Montour, donne ensuite lecture d'une lettre dans laquelle il donne avis au Conseil de la Corporation de son intention de démissionner comme "Syndic" du cours d'eau "Lacerte".

Idem

Proposé par M. Conrad Degri, secondé par M. Auguste Bellemare, que la démission de son Honneur le Maire Jules Montour, de la charge de "syndic" dans le cours d'eau "Lacerte", soit acceptée.

Adopté.

Cours d'eau
"Lacerte"

Sur la proposition de M. Conrad Degri, secondé par M. J. Edmond Prault, il est résolu de demander au Ministre de l'Agriculture de la Province de Québec de bien vouloir se charger, au nom et pour le compte de la Corporation, de l'exécution des travaux à faire dans le cours d'eau "Lacerte" et ses branches, suivant le projet préparé par l'Office du Drainage, au prix d'un dollar par heure de travail pour les travaux d'excavation et d'un dollar et demi par heure de travail pour

7 oct 1946. l'épandage des déblais, dans les conditions mentionnées dans la lettre du Sous-Ministre de l'Agriculture en date du 24 septembre 1946. Il est également résolu que la Corporation s'engage à payer le prix susmentionné, à la réquisition du Ministre ou de ses préposés, et à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard ni interruption.

Adopté.

M. J. Charbonneau
"Syndic"
Cours d'eau "Lacerte"

Proposé par M. J. Edmond Proulx, secondé par M. François Charette, que M. Jean Charbonneau soit nommé "Syndic" pour le cours d'eau "Lacerte" en remplacement de son oncle le Maire Jules Montour, démissionnaire.

Adopté.

M. P. Renoncourt
"Surintendant"
Cours d'eau "Lacerte"

Proposé par M. Conrad Dugré, secondé par M. Auguste Bellemare, que M. Philippe Renoncourt soit nommé "surintendant" pour déterminer les superficies contributives dans le nouveau projet de drainage du cours d'eau "Lacerte" et ses branches.

Adopté.

René Rouette

Proposé par M. J. Edmond Proulx, secondé par M. Conrad Dugré, que le Conseil appuie fortement la requête de M. René Rouette de Plou-du-hac, à la Régie Provinciale des Transports et des Communications, dans le but d'obtenir le permis d'opérer un système d'~~autobus~~^{bus} autobus sur la Route de Ste-Marguerite.

Adopté.

7 oct. 1946

"Fardochage
des Routes"

Proposé par M. François Charette, secondé par M. Antonio Marchand, que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à écrire aux inspecteurs des chemins suivants: route du Calvaire, route des Forges, route à Bureau et route à Denon pour les aviser de voir à ce que ces routes soient fardochées avant la fin d'octobre.

Adopté.

Chemin des
Forges
Entretien d'hiver

Proposé par M. François Charette, secondé par M. ~~Alph~~ Auguste Bellemare que le Conseil appuie la requête des résidents du Chemin des Forges, pour obtenir l'aide régulier du Gouvernement pour l'entretien d'hiver de ce chemin.

Adopté.

M.H. St-Cyr

Route du
Rochon

Proposé par M. François Charette secondé par M. J. Edmond Proulx, que M. Horace St-Cyr, arpenteur-géomètre soit engagé pour tracer les lignes réglementaires de la Route du Rochon et du Cordon, jusqu'à quatre arpents passé l'Eglise et selon la largeur du dernier procès-verbal.

Adopté.

Aguedue
et tuyaux
sur P. 15

Proposé par M. Conrad Dugré, secondé par M. Auguste Bellemare, que MM. Jules Montour, Joe St-Pierre, Adilard Daigny et Arthur Laperrière, soient autorisés à installer des tuyaux d'aguedue sous les rues appartenant à la Municipalité sur le lot P. 15.

Adopté.

7 Oct. 1946

Le Conseiller Conrad Dugré donne avis de motion qui à la prochaine assemblée du Conseil, le quatre novembre prochain, il proposera l'adoption d'un règlement défendant à tout-surveillant de construction d'émettre un permis de construction à un occupant d'un lot subdivisé, non cadastré officiellement, dans le but de conserver à la Municipalité le contrôle des nouvelles constructions et de préparer un plan d'ensemble pour l'avenir.

Avis de motion
"Construction"

Route du Rochon

Proposé par Auguste Bellemare, secondé par J. Edmond Peault, que M. François Charest s'engagier des réparations à faire sur la Route du Rochon et ordonne les travaux requis pour l'entretien de cette route.

Adopté.
Jules Rouleau, maire
Réal Balaer, secrétaire.

28 Oct. 1946

À une assemblée spéciale des membres du Conseil de la Municipalité de La Paroisse des Trois-Rivières, tenue le vingt-huitième jour d'octobre, mil neuf cent quarante-six, à huit heures, P.M., à la place ordinaire de ses sessions, suivant les formalités prescrites par la Loi et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Jules Montour, et M. M. les Conseillers An-

28 Oct 1946

Amic Marchand, Auguste Bellemare,
Alphonse Pellerin, Conrad Dugré et
J. Edmond Proulx

Contrat avec

Caron-Beaudry

Proposé par M. Antonio Marchand,
secondé par M. Auguste Bellemare, que
M. le Maire Jules Montour, soit autorisé
à signer au nom de la Municipalité, un
contrat, tel que préparé par Me Cyprien Sanger,
avec Monsieur Robert Caron et le Docteur
Roméo Beaudry, au sujet de l'éclairage d'une
partie de la Route Nationale, dans la paroisse
de Ste-Catherine-de-Sienne.

Adopté

Carier + Frères

Proposé par M. Conrad Dugré, secondé
par M. J. Edmond Proulx, que le Conseil
fasse pression auprès de la Cie d'Autobus
Carier + Frères pour qu'elle vienne exploiter
un service d'autobus, sans le plus bref
délai, sur la Route de Ste-Marguerite
entre Trois-Rivières et le village de Pointe-
du-Lac.

Adopté.

Carier + Frères

Proposé par M. J. Edmond Proulx, se-
condé par M. Conrad Dugré, qu'attendu qu'il
n'existe aucun système organisé de transport
de passagers et de colis sur la Route de Ste-
Marguerite et celle du Rang des Petites Terres
entre le village de Pointe-du-Lac et la Cité des
Trois-Rivières; attendu que cette situation
s'aggrave de jour en jour et que le besoin d'au-
tobus se fait de plus en plus urgent; attendu que

25 Oct. 1946 Le Conseil a pleinement confiance que la Cie d'Autobus Carrier-Treires peut donner à la population de ce parcours un service tout-à-fait adéquat et compétent, vu l'importance de ce matériel roulant de cette compagnie et la salle d'attente moderne qu'elle a aménagée à son terminus des Trois-Rivières; le Conseil appuie fortement la requête faite par la Cie d'Autobus Carrier-Treires à la Régie des Transports et Communications pour obtenir en permis d'autobus pour le parcours plus haut mentionné.

Adapté.

Motion pour
Taux de la taxe
Le Conseiller J. Edmond Prault, donne avis de motion qui à la prochaine séance du Conseil, qui aura lieu lundi, le 4^e jour de novembre, ¹⁹⁴⁶ un règlement sera proposé pour que le taux de la taxe foncière générale pour l'année 1947, soit fixé à 0.25 par \$100.00 d'évaluation.

Motion pour
Shawinigan Le Conseiller, Auguste Bellemare, donne avis de motion qui à la prochaine séance du Conseil, qui aura lieu lundi, le 4^e jour de novembre, mil neufcent quarante-six, un règlement sera proposé pour l'octroi d'une franchise à The Shawinigan Water & Power Company ainsi que pour la passation d'un contrat avec la dite compagnie pour pourvoir à l'éclairage des rues d'une partie de la Municipalité aux frais de la partie éclairée.

Compte. Proposé par M. Auguste Bellemare, secondé par M. Antonio Marchand, que la somme de \$10.00 soit payée au Secrétaire-Trésorier pour

28 Oct 1946 frais de taxi et d'avis pour la présente
séance.

Adopté
Jules Montoir, maire
Pro. Balcer, secrétaire

Honor 1946

Assemblée régulière des membres du
Conseil de la Municipalité de la Paroisse
des Trois-Rivières, tenue le quatrième jour
d'octobre, mil neuf cent quarante-six, à
huit heures p.m., à la place ordinaire de
ses sessions, suivant les formalités pres-
crites par la Loi et à laquelle sont pré-
sents: Son Honneur le Maire Jules Mon-
tour, et MM. les Conseillers Antonio
Marchand, Auguste Bellemare, Al-
phonse Pellerin, J. Edmond Proulx,
Conrad Dugès et François Charette.

Le procès-verbal des deux derniè-
res séances est lu et adopté.

Comptes

Proposé par M. Conrad Dugès, recon-
dité par M. Auguste Bellemare, que les
comptes suivants soient payés:

- 1° Noël Lussieur = \$ 25.80 chaînage R. à Bureau
- 2° André Montour = \$ 12.50 éeds Barrière
- 3° Formules Municipales = \$ 5.22 feuille perception
- 4° Lucien Raymond = \$ 30.00 Route à Rochon (été)
- 5° Lucien Raymond = \$ 10.60 Coupage de branches id.
- 6° Lucien Raymond = \$ 30.00 60 voyages de gravel.
- 7° Raoul Bélanger = \$ 35.40 Nivelage Blvd Dominicains.

4 nos 46

7^o Marcel Laflamme = 31.00 Enfants Cruegard
 8^o Germain Massicotte: 10.80 Blvd des Dominicains
 9^o Baptist Transport: 32.00 Blvd des Dominicains
 10^o J. E. Malone = 45.00 Blvd des Dominicains
 11^o J. E. Malone = 12.00 Blvd des Dominicains
 12^o J. Paroche = 8.10 Blvd des Dominicains
 Adopté.

Contrat
 S. W. + P.

Proposé par M. Antoine Marchand, secondé
 par M. Auguste Bellemare, que son Honneur le
 Maire soit autorisé à signer un contrat avec la
 Chambrun Water + Power au sujet de l'éclairage
 de la route nationale dans une partie de Ste. Ca-
 therine de Dicme.
 Adopté.

Numéros
 de règlements

Proposé par M. Conrad Dugie, secondé par
 Alphonse Pelletier, que les règlements de la Muni-
 cipalité soient numérotés de la façon suivante:
 le règlement du 1^{er} mai 1933 = No 1
 " " " 3 juillet 1933 = No 2
 " " " 3 juillet 1934 = No 3
 " " " 4 sept. 1934 = No 4
 " " " 20 nov. 1934 = No 5
 " " " 15 juillet 1936 = No 6
 " " " 1 août 1938 = No 7
 " " " 6 sept. 1938 = No 8
 " " " 11 mars 1940 = No 9
 " " " 23 avril 1940 = No 10
 " " " 6 mai 1940 = No 11
 " " " 13 juillet 1940 = No 12
 " " " 1 décembre 1941 = No 13
 " " " 7 avril 1942 = No 14

- 4 nos. 46 le règlement du 5 avril 1943 = No 15
 " " " 2 novembre 1943 = No 16
 " " " 1^{er} oct. 1945 = No 17 au lieu de No 1
 " " " 1^{er} avril 1946 = No 18 " No 2
 " " " 6 avril 1946 = No 19 " No 3

P. 15 Adopté
 Proposé par M. Conrad Auger, se-
 condi par M. J. Edmond Proulx, que
 le Conseil approuve la subdivision du
 numéro quinze (P. 15) du cadastre of-
 ficiel, en date du octobre, mil
 neuf cent quarante-six et préparée par
 M. Horace St. Cyr, arpenteur-géomètre.

Stances Adopté
 l'après-midi Adopté
 Proposé par M. François Charette
 secondé par M. Alphonse Pellerin, que
 les séances du conseil aient lieu dans
 l'après-midi à partir du premier
 décembre 1946.

Vente des Adopté
 chemins à l'adjudication à la plus basse enchère,
 d'hiver. des routes de la Municipalité pour leur
 entretien comme chemins d'hiver, avec
 les résultats suivants:

- 1^o Route du Chemin des Forges = Louis Charette = \$ 125.00
- 2^o Route du Rochon = Félix Raymond = \$ 39.00
- 3^o Route du Courti = Arthur Doucet = \$ 65.00
- 4^o Cordon de la Route à Denon = Brun Pellerin = \$ 125.00
- 5^o Route à Denon = Louis Petroff = \$ 125.00
- 6^o Route à Bureau = Pierre Beaulieu = \$ 100.00
- 7^o Route du Calvaire = Philippe Bolduc = \$ 140.00

4 nov 46 8^e Route du Petit Village = Charles Bolduc = \$ 30.00

Règlement No 20.

Règl. No 20
annulé par
Rég. no 25
3 juin 1947
page 51

Aux fins de conserver à la Municipalité le contrôle des nouvelles constructions dans ses limites et de préparer un plan d'ensemble pour l'avenir;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la session du 7 octobre 1946 par le Conseiller Conrad Dugé;

En conséquence, il fut proposé par M. J. Edmond Proulx, secondé par M. Antonio Marchand qu'il soit ordonné et statué comme suit, savoir;

~~Il est défendu à tout surveillant de construction~~
1^o d'émettre un permis de construire
2^o de permettre à quiconque de transporter ^{HB}
~~par une bâtière quelconque, dans le but de l'ins-~~
~~taller, sur un lot subdivisé, non officiellement~~
~~cadastrié et dont la subdivision n'a pas été~~
~~approuvée par le Conseil. HB~~

" 1^o Il est défendu à tout surveillant de construction d'émettre un permis de construire sur un lot subdivisé, non officiellement cadastré et dont la subdivision n'a pas été approuvée par le Conseil.

2^o Il est défendu à tout surveillant de construction de permettre, à quiconque de transporter une bâtière quelconque, dans le but de l'y installer, sur un lot subdivisé, non officiellement cadastré et dont la subdivision n'a pas été approuvée par le Conseil.

49-motivés
HB

~~HB~~

H-202 46

Jules Monclair
 Maire
 Louis Balesse
 Sec. Trés.

Règlement No 21

Règl. No 21

À une séance du conseil municipal de la Corporation de la paroisse de Trois Rivières, comté de St-Maurice, Qué., tenue le 4^{ème} jour de novembre, 1946, au lieu ordinaire des séances du conseil, à huit heures de l'après-midi.

Sont présents: Son Honneur le Maire: Jules Monclair, et Messieurs les conseillers: Antonio Marchand, Auguste Bellemare, Alphonse Pellerin, Conrad Dugré, J. Edmond Proulx, et François Charette.

Attendu que toutes les prescriptions et formalités légales en rapport avec la passation du présent règlement ont été remplies;

Attendu que "The Shawinigan Water & Power Company" a offert à la Corporation le projet de contrat ci-après relaté, pour lui fournir un système d'éclairage, de chaleur et de force motrice;

Attendu que le dit projet est trouvé satisfaisant:

Il est proposé par: J. Edmond Proulx,
 Secondé par: Conrad Dugré,

4 nos 46
Regl. No 21
(suite)

Et par les présentes Règles et Statuts comme suit, savoir:

Que la proposition suivante, entre "The Shamirigan Water & Power Company" et la Corporation, telle que ci-après relatée soit acceptée:

1. La Corporation accorde à "The Shamirigan Water & Power" le droit de construire, ériger et maintenir dans la Municipalité toute installation électrique ou autre nécessaire ou utile à procurer l'éclairage, la chaleur ou la force motrice;

2. Les arbres qui nuisent aux lignes dans les rues, chemins ou places publiques seront émondés aux frais de la Compagnie, après que celle-ci aura donné à la Corporation un avis de huit (8) jours du temps où l'émondage devra se faire.

Si la Corporation néglige de désigner un représentant pour diriger cette opération, la Compagnie en assumera la direction et procédera de la façon la moins dommageable possible.

Dans le cas d'urgence, la Compagnie fera l'émondage sans avis préalable à la Corporation;

3. Tous les déplacements de poteaux demandés par la Corporation seront faits aux frais de celle-ci, sauf ordonnance contraire de la Régie Provinciale de l'Électricité;

4. Lorsque la Compagnie fera des travaux dans les rues et places publiques, elle devra, sans délai inutile, remettre les lieux dans le même état qu'avant les travaux;

5. La Compagnie sera responsable des dommages qu'elle pourra causer aux propriétés de la Corporation par suite des travaux entrepris en conséquence des

4200 46
Regl. No 21
(Suite)

présentées. Elle devra aussi garantir la Corporation contre les dommages causés aux tiers, mais seulement dans le cas où ceux-ci pourraient légalement réclamer de la Corporation et que ces dommages seraient la conséquence des travaux entrepris en vertu des présentes;

6. Toute l'énergie ou pouvoir dont la Corporation pourra avoir besoin pour l'éclairage des rues, places publiques, établissements de la Corporation, chauffage électrique ou force motrice, etc., etc., sera achetée de la Compagnie qui fournira le tout suivant les taux qu'elle a déposés à la Régie Provinciale de l'Électricité, et aux conditions établies par les règlements de cet organisme.

Les taux des divers services électriques fournis par la Compagnie aux consommateurs de la Municipalité seront également déposés par elle à la Régie Provinciale de l'Électricité;

7. Le prix net pour l'éclairage des rues de la Municipalité est de quinze Dollars (\$15.00) par lampe de cent (100) watts et quinze Dollars (\$15.00) par lampe de cent (100) l.P., par année et payable mensuellement;

8. La manoeuvre de l'intercepteur du système d'éclairage des rues ainsi que le remplacement des ampoules, l'entretien des lampes, sont aux frais de la Compagnie, si le présent contrat est fait et passé pour cinq (5) lampes de rue ou plus, autrement ils sont à la charge de la Corporation;

9. Le présent contrat est fait pour (5) années,

4 nos 46 commençant le 1^{er} décembre, 1946 et expirant le
 Repl. No 71 1^{er} décembre, 1951.
 (suite)

10. La Corporation contracte dès maintenant avec la Compagnie pour Dix (10) lampes de rues de cent (100) watts, et Une (1) lampe de rues de cent (100) l.P.

Les lampes seront placées à une distance approximative de 375 pieds l'une de l'autre;

11. La Compagnie ne sera pas tenue de distribuer l'éclairage, la chaleur ou la force motrice à une distance d'au delà de trois cents (300) pieds de la dernière lumière de rue sur chaque rue. Si quelque difficulté survient à ce sujet, celle-ci sera soumise à la Régie Provinciale de l'Électricité dont la décision sera finale;

12. Rien dans le présent règlement ne doit être interprété comme donnant à la Compagnie un privilège exclusif de fournir l'énergie électrique dans les limites de la Municipalité;

13. Si, pour quelque cause ou raison que ce soit, il se produit une interruption totale de plus de vingt-quatre (24) heures consécutives dans la fourniture de l'électricité pour l'éclairage des rues, la Compagnie accordera à la Corporation une réduction de compte proportionnelle à la durée de l'interruption.

14. La Compagnie n'encourra aucune responsabilité en dommages résultant de toute interruption quelconque dans la livraison de l'énergie électrique à la Corporation pour fins d'éclairage municipal ou autres.

Il est aussi Règle et Statue :

4205 46

Que le règlement et le contrat y relatés soient acceptés; -

Que les lampes de rues soient placées aux endroits ci-après désignés, qui sont situés dans la partie de la municipalité à être éclairée, savoir: aux endroits indiqués sur le plan attaché au présent règlement.

Que le coût de l'éclairage soit supporté par les propriétaires de la partie éclairée qui en ont assumé le paiement en vertu d'un contrat passé entre eux et la Corporation devant le Notaire J. Cyprin Sawyer, le jour d'octobre, 1946.

Adopté le 4ième jour de novembre, 1946.

Jus Moulin
Maire
Leob Balcer
Sec. Trés.

Règlement No 22

Regl. No 22

Considérant que les prévisions budgétaires des revenus et dépenses de la Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières pour l'année 1947 s'établissent comme suit:

DÉPENSES:

Council de Compté	\$ 571.26
Salaires du Sec. Trés.	715.00
Elections	56.99
à reporter	1293.25

4 nov 46
 Regl. No 22
 (suite)

	Reporté	1293.25
Achat de rues		697.94
Vérification		75.00
Assistance Publique		856.16
Cautions		10.00
Loyer Salle du Conseil		13.68
Dons, Charités etc		79.00
Entretien de chemins		1244.50
Frais légaux		103.50
Papeterie, timbres etc		31.90
Revue Municipale		11.00
Divers et imprévis		46.25
Total dépenses		<u>\$4462.18</u>

REVENUS

Intérêts sur arriérages	78.25
Taxe foncière générale	3653.50
Taux de routes	685.48
Total revenus	<u>\$4417.23</u>

Attendu que, d'après le budget ci-dessus, cette corporation aura à pourvoir, au cours de l'année 1947, à des dépenses s'élevant à \$4462.18;

Attendu que pour defrayer lesdites dépenses, cette corporation possède des revenus divers s'élevant à \$78.25;

Attendu que pour solder la différence entre les dites dépenses et les revenus divers, il est requis une somme de \$4383.93, qu'il est nécessaire de prélever sur les biens fonds imposables de cette municipalité;

4-nov. 46

Attendu que l'évaluation municipale imposable se totalise à \$1,455,054.00

Attendu que l'avis de motion a été régulièrement donné;

Il est en conséquence, proposé par M. Auguste Bellemare, secondé par M. François Charette, et résolu:—

Qu'un règlement portant le numéro 22 des règlements de cette Corporation, soit et est adopté; il est décrit par ce règlement, qu'une taxe foncière générale, au taux de \$0.25 sur \$100.00 d'évaluation, soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité, tels que portés au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget mentionné au présent règlement.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Jus Moulin
Maire

Léon Baler
Sec. Trés.

La séance est levée.

Jus Moulin
Maire
Léon Baler
Sec. Trés.

2^e déc 46 Provinces de Québec,
Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières,

Assemblée régulière des membres du
Conseil, tenue le 2 décembre 1946, à 2 heures
P.M., à la place ordinaire de ses sessions,
présents: Les Conseillers Antonio Marchand,
Auguste Bellemare, J. Edmond Proulx et
Conrad Dugré, sous la Présidence de son
Honneur le Maire Jules Montour:

Une fois la prière dite, le procès-verbal
de la dernière assemblée est lu et adopté.

Comptes Proposé par M. Conrad Dugré et secondé
par M. J. Edmond Proulx que les comptes sui-
vants sont acceptés:

1 ^o Gerard Balduc = Fardochage Route à ^{Bureau} Denon =	\$ 94.80
2 ^o Floribert Marchand - Graines Mission Ste Thérèse =	3.50
3 ^o J. C. Sanger, Notaire - Contrat Caron-Beaudry =	12.00
4 ^o Baptist Transport - Ballast Blvd Dominicain =	26.00
5 ^o Xavier Larocque - Fosse Ste Cath. Sieme =	8.00
6 ^o J. P. Venues - Fosse Ste Cath. Sieme =	26.40
7 ^o H. P. Hardy - Fosse Ste Cath. Sieme =	32.10
8 ^o J. L. Rouette - Fosse Ste Cath. Sieme =	13.20

Adopté.
Avis de motion Le Conseiller J. Edmond Proulx, donne
avis de motion qu'à une prochaine séance
du Conseil, un règlement sera proposé pour
amender les règlements 9-10-11-12 qui régissent
la construction dans la Municipalité.

Entendu d'office Proposé par J. Edmond Proulx et secondé
Ch. St. Marg. le par Conrad Dugré que demande est faite à la

Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour l'entretien des chemins d'hiver dans le Rang Ste. Marguerite et que le Maire Jules Montour soit autorisé à signer un contrat à cet effet au nom de notre Municipalité;

Adopté

Lumieres de
rues Ste.
Catherine.

Attendu que les lampes de rues placées sur le chemin public (route Québec-Montreal) vis-à-vis les propriétés de M. Abraham Noel, M. Jos St-Pierre ainsi que de l'Ecole No 1. sont actuellement payées directement à la Compagnie Shaveringan par M. Jos St-Pierre;

Attendu que la Corporation a récemment passé un contrat avec la dite Compagnie pour onze lampes qui seront installées sur le même parcours;

Attendu que'il est préférable que toutes ces lampes soient à l'avenir sous le contrôle de la Corporation;

Attendu que par contrat intervenu entre le dit Jos - St Pierre et autres intéressés avec la Corporation, cette dernière consent à prendre à sa charge les trois lampes ci-dessus mentionnées;

Il est en conséquence: -

Proposé par: M. Auguste Bellemare,
Secondé par: M. Antonio Marchand.

Et Résolu, que les trois lampes de rues situées sur le parcours du chemin public (Route Québec - Montréal) vis-à-vis les pro.

pièces suivantes savoir:

M. Abraham Noel - Jos St-Pierre, et l'école
No 1 soient à l'avenir à la charge de la Cor-
poration.

Que la Shawinigan Water & Power Co, soit
avisée que le coût de l'éclairage pour ces trois
lampes sera à l'avenir payable par la Corporation
au lieu de M. Jos St-Pierre.

Adopté.

Jules Morellet
Maire

Léon Buleau
Secrétaire-Trésorier.

3 fév. 1947

Province de Québec,

Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

Assemblée régulière des membres du
Conseil, tenue le 3 février 1947, à 2 heures P.M.,
à la place ordinaire de ses sessions, présents:
M. M. Les Conseillers Antonio Marchand, Au-
guste Bellanare, Alphonse Pellerin Conrad
Dugré, François Charest et J. Edmond Proulx.

Pro-maire

Une fois la prière dite, il est proposé
par M. Conrad Dugré, secondé par J. Edmond
Proulx, que, vu l'absence de M. le Maire
Jules Montour, M. le Conseiller Antonio
Marchand est nommé président de la
présente assemblée.

Adopté.